



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel

Cellule d'Appui Technique
CAT



STRATEGIE SOUS-SECTORIELLE
DE L'EPSP

Plan Intérimaire de l'Education

2012-2014



Juin 2012

Table des matières

Résumé introductif

Pourquoi un Plan Intérimaire de l'Education (PIE)
Structure du Plan Intérimaire de l'Education
Contexte de la RDC
Financement de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel (EPSP)
Mise en œuvre du PIE
Coûts financiers de la Stratégie sous sectorielle de l'EPSP

Programme 1.1: Appui aux communautés locales pour le développement de l'éducation préscolaire

Diagnostic et orientation stratégique
Objectifs poursuivis
Résultats attendus
Stratégie de mise en œuvre

Programme 1.2 : Universalisation progressive de l'enseignement primaire

Diagnostic et orientation stratégique
Objectifs poursuivis
Résultats attendus
Stratégie de mise en œuvre

Programme 1.3 : Renforcement des capacités d'accueil du système

Diagnostic et orientation stratégique
Objectifs poursuivis
Résultats attendus
Stratégie de mise en œuvre

Programme 2.1 : Amélioration de l'efficacité interne

Diagnostic et orientation stratégique
Objectifs poursuivis
Résultats attendus
Stratégie de mise en œuvre

Programme 2.2 : Revalorisation de la fonction enseignante

Diagnostic et orientation stratégique
Objectifs poursuivis
Résultats attendus
Stratégie de mise en œuvre

Programme 2.3 : Fourniture de supports pédagogiques

Diagnostic et orientation stratégique
Objectifs poursuivis

Résultats attendus
Stratégie de mise en œuvre

Programme 2.4 : Optimisation et actualisation des programmes d'études

Diagnostic et orientation stratégique
Objectifs poursuivis
Résultats attendus
Stratégie de mise en œuvre

Programme 2.5 : Renforcement de l'enseignement technique et professionnel

Diagnostic et orientation stratégique
Objectifs poursuivis
Résultats attendus
Stratégie de mise en œuvre

Programme 3.1 : Accompagnement et mise en œuvre de la décentralisation pour une gestion efficace

Diagnostic et orientation stratégique
Objectifs poursuivis
Résultats attendus
Stratégie de mise en œuvre

Programme 3.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et humaines

Diagnostic et orientation stratégique
Objectifs poursuivis
Résultats attendus
Stratégie de mise en œuvre

Programme 3.3 : Pilotage, coordination et suivi-évaluation de la mise en œuvre



Sigles et abréviations

APC	Approche Par Compétences
APEFE	Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger (a.s.b.l.)
CAT	Cellule d'Appui Technique
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
ECE	Espace Communautaire d'Eveil
EPSP	Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
EPT	Education Pour Tous
ESU	Enseignement Supérieur et Universitaire
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
GPS	<i>Global Positioning System (Guidage Par Satellite)</i>
GTE	Groupe Thématique Education
IFCEPS	Institut de Formation des Cadres de l'Enseignement Primaire et Secondaire
IGE	Inspection Générale de l'Education
IPP	Inspecteur principal provincial
ISAM	Institut Supérieur d'Administration et de Management
ISP	Institut Supérieur Pédagogique
ISPT	Institut Supérieur Pédagogique Technique
IST	Institut Supérieur de Technologie
MAS	Ministère des Affaires Sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité nationale
MEPSP	Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MOD	Maîtrise d'ouvrage Déléguée
OIT	Organisation Internationale du Travail

ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAP	Plan d'Action Prioritaire
PIB	Produit Intérieur Brut
PIE	Plan Intérimaire de l'Education
PROVED	Responsable de Province Educationnelle
PTF	Partenaire Technique et Financier
RDC	République Démocratique du Congo
SECOPE	Service de Contrôle et de la Paie des Enseignants
SG	Secrétaire Général
SONAS	Société Nationale d'Assurance
SOUS-PROVED	Sous Province Educationnelle
TENAFEP	Test National de Fin d'Etudes Primaires
UNICEF	Organisation des Nations Unis pour l'Enfance
UPN	Université Pédagogique Nationale
VVOB	Vlaamse Vereniging voor Ontwikkelingssamenwerking en Technische Bijstand

Glossaire

Ecole mécanisée :	Etablissement scolaire public, enregistré sous un numéro unique dans le répertoire du SECOPE et dont les enseignants sont payés par l'Etat
Ecole conventionnée :	Etablissement scolaire public dont la gestion a été déléguée à une association sur la base d'une convention signée avec l'Etat
Ecole non conventionnée :	Etablissement scolaire public directement gérée par l'Etat
Bureaux gestionnaires :	Mot générique désignant différentes administrations du secteur de l'EPSP liées aux établissements scolaires (PROVED, IPP, Insp-Pool, SECOPE, SERNI etc.).
Mécanisation :	Enregistrement et immatriculation par le SECOPE d'un enseignant, d'une école ou d'un bureau gestionnaire ou administratif.
Prime de motivation :	Complément de salaire octroyé aux enseignants et prélevé sur les frais scolaires payés par les parents

Liste des tableaux et Figures

Tableau 1 :	Cadrage macroéconomique et budgétaire de la RDC
Tableau 2 :	Comparaison des taux d'exécution des budgets EPSP (2010 - 2011)
Tableau 3 :	Comparaison de la croissance des ressources Etat/EPSP (2009 - 2012)
Tableau 4 :	Coûts du PIE par niveau d'enseignement (2012 – 2014)
Tableau 5 :	Coûts du PIE par domaine d'activités
Tableau 6 :	Coûts du Programme 1.1. « <i>Préscolaire</i> »
Tableau 7 :	Indicateurs de performance du programme 1.2: « <i>Universalisation</i> »
Tableau 8 :	Coûts du Programme 1.2. « <i>Universalisation</i> »
Tableau 9 :	Extrants, relatifs au Programme 1.3., attendus sur trois ans
Tableau 10 :	Coûts du Programme 1.3 : « <i>Renforcement des capacités d'accueil</i> »
Tableau 11 :	Coûts du Programme 2.1 : « <i>Amélioration de l'Efficiencia interne</i> »
Tableau 12 :	Coûts du Programme 2.2 : « <i>Valorisation de la Fonction Enseignante</i> »
Tableau 13 :	Coûts du Programme 2.3 : « <i>Fourniture de Supports pédagogiques</i> »
Tableau 14 :	Coûts du Programme 2.4 : « <i>Optimisation des Programmes d'Etudes</i> »
Tableau 15 :	Coûts du Programme 2.5 : « <i>Renforcement de l'ETFP</i> »
Tableau 16 :	Coûts du Programme « <i>Décentralisation</i> »
Tableau 17 :	Coûts du Programme « <i>Renforcement des capacités</i> »

Listes des figures

Figure 1 :	Part Budget EPSP/Budget Etat
Figure 2 :	Bureaux gestionnaires
Figure 3 :	Gouvernance à l'école
Figure 4 :	Modèle d'un observatoire
Figure 5 :	Le pilotage provincial
Figure 6 :	Dispositif Institutionnel de mise en œuvre du PIE
Figure 7 :	Flux de fonds et reporting

ANNEXES

- Annexe 1 : Plan de financement du PIE
- Annexe 2 : Coûts du PIE par sous-programme
- Annexe 3 : Indicateurs de performance du programme « *Renforcement des capacités d'accueil* »
- Annexe 4 : Indicateurs de performance du programme « *Efficienc e interne* »
- Annexe 5 : Projection des effectifs scolaires 2010-2015
- Annexe 6 : Projection des effectifs par niveau d'enseignement (Stratégie EPSP)
- Annexe 7 : Proportionnalité des coûts par niveau d'enseignement dans la Stratégie
- Annexe 8 : Projection des coûts par sous secteur EPSP dans la stratégie
- Annexe 9 : Indicateurs du PIE et de la Stratégie
- Annexe 10 : Besoins en enseignants et en salles de classe 2010-2015
- Annexe 11 : Coûts comparés PIE versus Stratégie EPSP
- Annexe 12 : Indicateurs de progrès récents dans le secteur EPSP
- Annexe 13 : Dispositif de mise en œuvre du PIE
- Annexe 14 : Liste des coûts unitaires dans le PIE

AVANT-PROPOS

Le Président de la République, S.E.M. Joseph KABILA KABANGE, est déterminé à faire de la République Démocratique du Congo un pool d'intelligence et de savoir-faire en Afrique. Aussi, il a placé l'éducation au rang de priorité absolue de son nouveau quinquennat, alignant ainsi son action sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ainsi que sur la Déclaration Mondiale sur l'Education de Jomtien 1990 et les Résolutions du Forum Mondial sur l'Education de Dakar 200.

Les enjeux et les défis pour relever un système qui a souffert d'une décennie de conflits, de grandes migrations et de privations économiques sont de grande envergure.

C'est pourquoi, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a adopté, en mars 2010, le Document de Stratégie de développement de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel (2010/2011 – 2015/2016) dont l'objectif général est de construire un système éducatif inclusif et de qualité. Les actions à développer dans le cadre de cette Stratégie s'inscrivent dans l'effort national de promotion de la croissance économique, de la lutte contre la pauvreté, de la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active. Les trois objectifs stratégiques visés consistent à:

1. Accroître l'accès, l'équité et la rétention;
2. Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement;
3. Renforcer la gouvernance.

Le Plan Intérimaire de l'Education (PIE) vise à mettre en œuvre la Stratégie. En outre, il est un outil précieux de pilotage du Sous-secteur et de mobilisation des ressources pour le développement du système. En ce sens, les actions à réaliser porteront sur les réformes et le renforcement des capacités du système dans un contexte de décentralisation qui accorde une large autonomie de gestion aux provinces. La « gratuité » de l'enseignement primaire, pour une réduction progressive des frais scolaires à charge des parents, est l'action prioritaire sur laquelle le Gouvernement compte axer ses efforts.

Ce document constitue, désormais, un cadre de référence, aussi bien pour le Gouvernement que pour les Partenaires, permettant de coordonner leurs interventions en faveur du Sous-secteur.


Maker Mwangi Famba
Ministre
21.10.20

Résumé introductif

Pourquoi un Plan Intérimaire de l'Education (PIE) en RDC

1. Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (MEPSP) a élaboré une Stratégie pour le développement de son sous-secteur. Elle a été adoptée par le Gouvernement depuis mars 2010. Deux autres Ministères clés du système éducatif congolais, à savoir le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (MESU) et le Ministère des Affaires Sociales (MAS), poursuivent encore le processus de finalisation de leurs stratégies sous-sectorielles respectives. En attendant la finalisation de la Stratégie globale du Secteur Education et au regard de la volonté des autorités congolaises d'avancer rapidement vers l'atteinte de la scolarisation primaire universelle, le Ministère de l'EPSP a mis en place un Plan Intérimaire de l'Education (PIE) pour opérationnaliser sa Stratégie sous-sectorielle.
2. Le Plan Intérimaire de l'Education de la RDC se veut une contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement dans le sous-secteur de l'enseignement primaire, particulièrement la scolarisation primaire universelle. Dans cette optique, le PIE vise à:
 - Accroître l'accès et l'accessibilité à l'enseignement primaire à travers (i) la réalisation de la parité filles/garçons, (ii) le soutien à des initiatives spécifiques de scolarisation des filles et des enfants ayant dépassé l'âge d'inscription en 1^{ère} année, (iii) l'amélioration des infrastructures scolaires et (iv) le soutien au développement des espaces communautaires d'éveil pour la petite enfance;
 - Améliorer la qualité de l'enseignement et des apprentissages scolaires à travers (i) la dotation de tous les élèves en manuels scolaires de français, de mathématique, de sciences et d'éducation civique et morale, (ii) le renforcement de la lecture et de l'écriture, (iii) l'adaptation de la formation professionnelle initiale de l'enseignant aux exigences de son métier, (iv) le renforcement de la formation en cours d'emploi de l'enseignant, (v) l'actualisation et/ou l'adaptation des programmes d'études aux exigences de la qualité de l'enseignement/apprentissage, (vi) le développement d'actions garantissant la rétention de tous les élèves tout au long du cycle primaire et (vii) l'amélioration du temps d'enseignement et d'apprentissage;
 - Renforcer la gouvernance à travers (i) le renforcement de la gestion de proximité du système, (ii) une meilleure allocation de ressources publiques au fonctionnement des services déconcentrés, (iii) le développement d'actions spécifiques à une bonne implication des parents et de la société civile dans la gestion de l'école, (iv) le renforcement de l'encadrement administratif et pédagogique des établissements scolaires et des enseignants et (v) la mise en place, à tous les niveaux du système, d'une gestion par les résultats.
3. Le PIE opérationnalise des actions prioritaires qui soutiendront le développement du secteur à moyen et long termes. Ces actions prioritaires constituent aussi des préalables à mettre en place dans le but de réussir les réformes dans le sous-secteur. Le Plan prend également en compte des thématiques dont l'approfondissement préparera le passage vers une stratégie sectorielle globale. Il s'agit, notamment, de la gratuité de l'enseignement primaire, de la politique nationale de formation des enseignants, de la réorganisation de l'architecture du MEPSP, du recensement des écoles et du personnel de l'EPSP, de la

politique nationale de la petite enfance (en vue de sa prise en charge et de sa scolarisation), de la problématique de l'intégration, dans le système éducatif, des enfants qui en sont jusqu'ici exclus et de la prise en compte des thématiques transversales dans les programmes d'éducation telles que le genre, la lutte contre le VIH/Sida, la protection de l'environnement ainsi que la promotion de la paix, de la citoyenneté et de la démocratie.

4. Enfin, le PIE couvre une période de trois ans (2012-2014). Comme plan d'action prioritaire, il fait partie intégrante de la Stratégie sous-sectorielle, programmée, elle, sur cinq ans (2012-2016).

Structure du Plan Intérimaire de l'Éducation

5. Le PIE comprend dix programmes. Les trois premiers visent l'accroissement et l'amélioration de l'offre et de la demande d'éducation, notamment en facilitant l'accès au préscolaire à un plus grand nombre d'enfants des zones périurbaines et rurales, en allégeant la charge financière des ménages par la prise en charge des frais scolaires par l'Etat, en facilitant l'accès à l'école et l'accessibilité des établissements d'éducation à travers la construction et la réhabilitation des écoles, des salles de classe ainsi que des latrines, avec une attention particulière pour les filles et les enfants en situation de handicap.
6. Quatre autres programmes ciblent l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement à travers la refondation de la formation initiale et continue des enseignants, la dotation des écoles en supports et matériels pédagogiques, la fourniture aux élèves et aux enseignants de manuels et guides pédagogiques, l'optimisation des contenus des programmes d'enseignement, voire la réforme des curricula ainsi que la mise en place d'une politique de formation et de rétention d'enseignants qualifiés dans le primaire et dans l'enseignement technique et professionnel.
7. Les trois derniers programmes visent le renforcement des capacités des structures et acteurs du système éducatif, à tous les niveaux. L'objectif est d'assurer une gestion transparente, comptable, efficace et efficiente des ressources disponibles, en prenant davantage en compte l'élément « décentralisation ».

Contexte de la République Démocratique du Congo (RDC)

8. La RDC est un pays d'une grande diversité géographique, culturelle et linguistique¹. Elle compte, en 2011, quelques 71 millions d'habitants² à majorité jeunes³, vivant sur un territoire de 2,345 millions de km². C'est surtout un pays qui regorge d'abondantes ressources du sous-sol⁴, d'importantes ressources en eau et d'une faune naturelle exceptionnelle représentant un important potentiel de création de richesses et de développement.
9. Paradoxalement, le niveau de pauvreté de la population reste assez élevé avec, en 2010, un indice de pauvreté de 0,239 et 71% d'une population vivant avec moins d'un dollar par

¹ Environ 250 groupes ethniques

² Département d'État Américain, (Bureau des Affaires Africaines), Avril 2011 (via internet).

³ 46% de la population a moins de 15 ans et 54% moins de 24 ans.

⁴ D'importants gisements de pétrole et de minerais précieux (uranium, cobalt, cuivre, argent, or, diamant, tungstène, manganèse, cadmium, etc.).

jour et par personne¹. Dans le Plan Stratégique de la Réforme des Finances Publiques (MF, mars 2010), le Gouvernement estime que « la croissance enregistrée au cours de la décennie 2000 n'a pas été suffisante pour obtenir un recul significatif de la pauvreté » et que « la trajectoire vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) n'a pas enregistré de progrès notoires ». Aussi, ce document indique qu'en 2009, « (...) près d'un enfant sur 5, issu de mère sans aucune éducation scolaire, meurt avant l'âge de 5 ans contre 1 enfant sur 10 pour ceux issus de mère ayant le niveau d'instruction secondaire ».

10. Cette situation est corroborée par l'enquête MICS 2010² qui révèle, que plus de 3 personnes sur 4 n'ont pas accès à l'eau potable et que plus de 4 personnes sur 5 n'ont pas accès à l'électricité en RDC». La fréquentation scolaire pour les enfants des parents sans instruction est de 61.3% contre 89% pour ceux dont les parents ont le niveau secondaire et plus.
11. En dépit des évidences sur les avantages socio-économiques de l'éducation, notamment pour les filles, la proportion de femmes de 15-24 ans capables de lire et écrire n'est que de 51% en RDC (MICS 2010), avec de fortes variations selon les provinces : 32 % à l'Equateur contre 91 % à Kinshasa. De même, 72% des filles de 6-15 ans fréquentent un établissement scolaire pour 78% de garçons en 2010. La même enquête indique que 7.6 millions de jeunes de 5-17 ans restent encore en dehors de l'école dont plus de 4 millions de filles et parmi ces filles, 20% se trouvent dans le Katanga, 12% à l'Equateur, 11,3% au Nord Kivu et 11% dans la Province Orientale.

Tableau n°1 : Indicateurs de fragilité socioéconomique

Indicateurs	1990	1995	2000	2005	2010
Mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	181	181	181	181	170
Pourcentage d'enfants de moins de 5ans en dessous du poids normal		31	34	28	
Proportion de population vivant avec moins de 1,25USD/jour				88%	71%
Proportion filles/garçons dans les études primaires (%)	70	69	91	82	87
Proportion filles/garçons dans les études secondaires	48	61	53	53	58
Mortalité maternelle (nombre pour 100 000 naissances vivantes)	900	910	850	740	670
Taux de prévalence VIH de la population de 15-49 ans (%)					1,3%
Taux d'alphabétisme des personnes de plus de 15 ans (%)			67		67

12. Ces contraintes socioéconomiques sont, en partie, les conséquences des conflits internes à répétition dont la RDC a longtemps souffert depuis son accession à l'indépendance en 1960. Aujourd'hui, le pays est dans une situation de post-conflit où persistent encore des poches d'insécurité, particulièrement dans la partie Est du territoire national. De ce fait, la RDC a besoin d'être accompagnée dans son effort de reconstruction nationale, de consolidation de la paix et de renforcement de son capital humain. En effet, au-delà de son impact sur l'augmentation du revenu des individus, la formation du capital humain constitue une garantie à l'amélioration du cadre de vie des populations, mais aussi au renforcement des valeurs citoyennes, à la maîtrise de la démographie, etc.
13. Pour réaliser ces ambitions, la RDC a articulé la Stratégie de développement de son secteur éducatif autour de la réalisation d'une éducation primaire de qualité pour tous, de l'optimisation de l'enseignement secondaire et du renforcement de la formation technique

¹ Rapport Mondial 2010 sur le Développement Humain

² UNICEF (RDC), Enquête MICS 2010

et professionnelle en adéquation avec les besoins des individus et de l'économie nationale et locale. En ce sens, le sous-secteur de l'EPSP aura besoin de ressources assez importantes pour financer son développement et, ses besoins en ressources ne pourront être entièrement couverts qu'avec l'appui soutenu des partenaires au développement. En outre, la RDC dispose d'atouts majeurs ainsi que d'opportunités qui peuvent : (i) atténuer les risques que présente son contexte actuel et (ii) servir de leviers à un important flux de financement extérieur. C'est, notamment:

a) *Au plan interne*

- L'établissement d'institutions légitimes que le Gouvernement s'attèle à consolider et à pérenniser ;
- la poursuite du processus de décentralisation administrative et de gouvernance avec 11 Gouvernements provinciaux et 11 Assemblées provinciales disposant *in fine* de compétences exclusives en plusieurs matières, y compris l'éducation ;
- le leadership politique dans le secteur de l'éducation, qui s'exprime par une implication grandissante, et de plus en plus directe, des acteurs et des partenaires dans des processus ouverts de dialogue et d'élaboration collégiale de politiques ;
- la gestion du secteur qui s'avère fortement déconcentrée avec 30 provinces « éducationnelles » (PROVED) et 230 sous-provinces (Sous-PROVED) et qui compte d'impliquer davantage les parents d'élèves dans la gestion des écoles;
- l'existence d'un important capital pédagogique fait d'universités et d'Instituts Supérieurs Pédagogiques (ISP), de chercheurs, de professeurs et de spécialistes de l'éducation et de la formation ;
- la contribution significative consentie par les parents au financement du sous-secteur et qui est un signal fort de l'importance qu'ils attachent à l'éducation de leurs enfants.
- b) *Au plan international,*

Le principe étant d'accorder la priorité aux Etats fragiles en matière d'aide au développement, cette disposition ouvre des possibilités importantes de coopération financière et technique à la RDC. Une telle coopération pourrait être un important soutien à sa politique de reconstruction, notamment à travers : (i) les programmes de remise de la dette, (ii) les dons, (iii) les facilités de crédits, (iv) la participation à différentes initiatives internationales de financement de développement, etc.

Aperçu de l'état de l'éducation et de la formation en RDC

14. L'enseignement préscolaire en RDC est facultatif. Ceci explique, en partie, son faible niveau de développement avec un taux de préscolarisation de 3,2% en 2009/2010. Il est organisé principalement par le secteur privé, qui gère 64,6% d'écoles maternelles en 2010. Aussi, ce type d'enseignement s'avère-t-il très coûteux, notamment au regard du pouvoir d'achat moyen des familles congolaises qui est estimé, en 2010, à 189 dollars US¹. Pour permettre à la majorité des enfants en âge préscolaire de bénéficier de ce type d'éducation,

¹ PIB 2010 = 13,1 milliards de dollars US pour une population d'environ 70 millions d'habitants (données tirées du document du Département d'Etat (Bureau des Affaires Africaines, 13 Avril 2011, via Internet) ».

l'Etat envisage de développer un modèle d'éducation préscolaire communautaire accessible à tous.

15. En 2009/2010, le taux brut d'admission en 1^{ère} année primaire atteint 107% alors que les enfants ayant l'âge légal (6 ans) ne représentent que 46,4% de ces effectifs. Cela représente un retard d'entrée pour une bonne partie des enfants de 6 ans et une entrée tardive ou précoce pour plus de 50% d'admis en première année. Le taux brut de scolarisation au primaire se situe à 90,8% en 2009/2010 mais, seulement 56,7% des élèves de ce niveau achèvent le cycle. Les filles représentent un peu moins de la moitié des effectifs scolaires (46,3%) et les femmes sont 27,4% du corps enseignant dont le niveau de qualification est jugé satisfaisant à 93,1%. L'environnement d'apprentissage reste relativement précaire avec 42% des salles de classe construites en matériaux non durables. Cette proportion atteint 62% au niveau des provinces de Bandundu, de l'Equateur et du Kasai-Occidental. La répartition spatiale des écoles entre provinces et à l'intérieur de celles-ci demeure très inégale et de nombreuses écoles ne disposent pas du minimum nécessaire en termes d'équipements, de latrines, d'eau potable et d'électricité¹. Les frais scolaires par enfant, payés par les parents, estimés en 2010 à 18 USD², constituent une barrière majeure à la scolarisation, notamment pour les enfants issus des ménages pauvres.
16. Le taux brut de scolarisation au secondaire estimé à 36,5% en 2009, dont 26,4% pour les filles et 46,2% pour les garçons, révèle que près de deux tiers (2/3) des enfants en âge scolaire de ce niveau (12-18 ans) restent non scolarisés. Par ailleurs, le taux d'encadrement moyen enregistré en 2010 (16 élèves par enseignant) ainsi que le taux de remplissage des classes (23 élèves/classe) indiquent des conditions optimales d'enseignement et d'apprentissage qui auraient dû présager de bonnes réussites scolaires. Mais, paradoxalement, seuls 25,3% des élèves du secondaire achèvent le cycle dont 15,9% de filles. En moyenne, 15% des élèves redoublent une classe au cours du cycle, preuve de la faible efficacité de ce niveau d'éducation.
17. L'enseignement secondaire comporte des disparités assez importantes entre provinces³ ainsi que selon le genre⁴. La répartition par type d'enseignement indique que l'enseignement général et l'enseignement normal représentent 80,3% des effectifs, l'enseignement technique 18,40%, l'enseignement professionnel 1,3% et quasiment rien pour les arts et métiers.
18. La faible performance de l'enseignement secondaire en RDC est la combinaison de plusieurs facteurs contraignants tels que (i) la forte régulation de flux qui s'opère à l'entrée de ce niveau d'enseignement ; (ii) la défaillance du système d'orientation ; (iii) la faible efficacité interne ainsi que (iv) les mauvaises conditions d'accueil et d'enseignement dans lesquelles se trouve une majorité d'élèves des établissements du secondaire. En effet, en 2009/2010, près de 33% des salles de cours restent hors normes dont 7% en paille. A titre d'exemple, dans la province du Bandundu, le pourcentage des classes construites en paille atteint 17,7%. Par ailleurs, la majorité des enseignants opérant dans le secondaire sont sous qualifiés (63%), exceptés ceux de Kinshasa qui ne comptent que 13,5% de sous qualifiés.

¹ Selon l'Annuaire statistique 2009/2010, 33% des classes sont en terre battue, 8,7% en paille et 22,4% en semi-dur

² Task Force Gratuité

³ Quatre provinces sur 11 (Katanga, Equateur, Kasai Occidental et Bandundu) totalisent 51,4% des écoles

⁴ En 2009/2010, les filles représentent 36,4% des inscrits au secondaire (y compris l'enseignement technique).

19. L'enseignement technique et professionnel représente 19,7% des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire. Ce niveau d'enseignement comporte de nombreux défis dont: (i) l'absence de curricula et de programmes pertinents pour certaines filières ; (ii) le manque d'accompagnement pédagogique pour les formateurs; (iii) la multiplication d'écoles professionnelles, avec un foisonnement de filières proposant partout les mêmes profils de formation aux apprenants ; (iv) l'inadéquation des filières de formation professionnelle aux besoins de l'économie et aux réalités du marché de l'emploi ; (v) la vétusté et l'inadéquation des équipements et matériel existants ; (v) le manque et/ou le vieillissement du personnel enseignant qualifié, etc. En outre, ce niveau d'enseignement serait mal perçu par une frange de la population qui estime que les centres de formation ne recueilleraient que des élèves ayant échoué dans l'enseignement général et, d'autre part, que les filières qui y sont développées ne donneraient pas facilement accès à l'université.

Les principales réformes du sous-secteur

20. Au vu des insuffisances et des dysfonctionnements dont souffre son système éducatif, la RDC a engagé dans des réformes en vue de (i) réduire les inégalités d'opportunité de scolarisation, (filles et enfants de groupes désavantagés), (ii) améliorer les résultats d'apprentissage et (iii) optimiser la gestion du système. Il s'agit notamment de:
- a. La réforme de la formation professionnelle initiale des enseignants et des encadreurs pédagogiques à travers la rationalisation des *humanités pédagogiques*, l'actualisation des contenus des programmes de formation ainsi que le relèvement du niveau académique des futurs enseignants ;
 - b. La réforme de la formation professionnelle continue des enseignants et encadreurs pédagogiques à travers l'organisation d'un dispositif qui s'implante dans chaque école, la création et le fonctionnement de cellules pédagogiques ainsi que le renforcement de l'encadrement pédagogique;
 - c. La restructuration de l'architecture du MEPSP à travers la définition d'un organigramme plus rationnel du Ministère, la redéfinition des attributions et des responsabilités tant au niveau central que provincial, le recentrage des missions de différents services dans l'optique d'une gestion axée sur les résultats sur la base de contrats de performance aux différents niveaux de gestion (école, bureaux gestionnaires, Ministères, etc.).
 - d. La réforme de la gestion du personnel enseignant et d'encadrement à travers la définition d'un profil de carrière, l'amélioration du niveau de rémunération et des conditions de travail.
 - e. L'élaboration d'une nouvelle politique de construction scolaire qui orientera les actions vers davantage d'économies de ressources et d'appropriation des ouvrages par les communautés à travers leur implication dans la mise en œuvre et/ou le suivi des chantiers. Cette nouvelle politique lèvera des options de constructions adaptées aux différents milieux géographiques.
 - f. L'élaboration d'une nouvelle politique du livre scolaire qui définira les conditions et modalités d'écriture, de production et de distribution des manuels scolaires. L'Etat se chargera d'encadrer le secteur du livre scolaire, d'agréeer les manuels scolaires, d'en réguler la production et de faciliter les conditions de leur acquisition.

Cadragre macroéconomique et cadre de financement de l'EPSP

21. L'Etat congolais tire l'essentiel de ses ressources budgétaires de la fiscalité dont le taux de pression a enregistré une augmentation graduelle qui a atteint 17,9% du PIB en 2010 et 22,35% du PIB en 2011. Le Produit intérieur brut (PIB) a connu une nette amélioration entre 2010 et 2012, passant de 11 366 milliards de FC à 16 715 milliards¹ de FC, et le niveau d'inflation a diminué sensiblement depuis 2009. Dans le même temps, le stock de la dette de la RDC a été ramené de 12,6 milliards USD en 2005 à 2,931 milliards USD en 2010, après sa réduction à la suite de l'admission du pays à l'Initiative PPTE. C'est une situation nettement améliorée par rapport aux performances du début des années 2000 où le PIB se situait à 7,98 milliards en 2008. La pression fiscale plafonnait à 6,9% PIB en 2003 et l'inflation atteignait des seuils de 46,2% en 2009.

Tableau 2: Cadragre macroéconomique et budgétaire de la RDC

Indicateurs macroéconomiques	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de croissance du PIB (%)	6,1%	6,50%	6%	8,8%	8,5%
Taux d'inflation moyen (%)	15%	15,4%	11%	11%	9,8%
Taux de change moyen (%)	950,6	910,60	1 051	1 132	1 237,60
PIB nominal (milliards de FC)	11 366	13 712	16 715,6	20 703,6	24 959
Budget Etat/PIB (%)	49,33%	49,20%	40,35%	36,0%	32,88%
Budget Etat (milliards de FC)	5 607	6 746	6 745	7 461	8 207
<i>dont ressources propres (Milliards de FC)</i>	3 012	3 734	3 889	4 274	4 889
Budget EPSP, voté ou prév. (Milliards FC; Ress. Ext. incluses)	298,340	453,926	471	558	660
<i>Dont ressources extérieures</i>	nd	nd	42	52	57
Budget Education/ Budget Etat (%)	8,9%	9,23%	9,78%	10,15%	10,72%
Budget EPSP voté ou prévision/ Budget Général de l'Etat (%)	5,30%	6,73%	6,98%	7,47%	8,04%
Budget EPSP / Budget Etat sur ressources propres (%)	8,11%	9,87%	12,11%	13,05%	13,50%
Budget EPSP en % du PIB	2,62%	3,31%	2,83%	2,70%	2,64%

Source : Ministère du Budget (Budget, 2010, 2011, 2012), DSRPII

22. D'après le Plan Stratégique de Réforme des Finances Publiques (MF, mars 2010), la gestion des finances publiques reste marquée par d'importantes faiblesses qui se résument à la difficulté de maîtriser, aussi bien les recettes que les dépenses. De manière spécifique on note que : (i) le Budget Général de l'Etat s'écarte souvent des priorités de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SCRIP), (ii) il y a d'importants écarts entre l'exécution et la programmation budgétaire, ce qui cause d'énormes difficultés dans la mise en œuvre des programmes des administrations ministérielles, (iii) la chaîne de la dépense souffre de la prégnance des procédures exceptionnelles, (iv) les contrôles de gestion ne sont pas systématisés, etc.

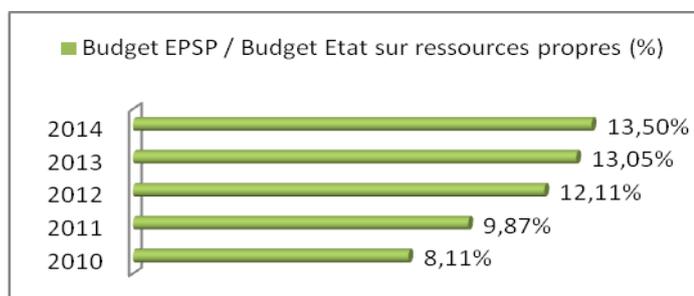


Tableau 3: Comparaison des taux d'exécution du budget de l'EPSP par rapport au budget du gouvernement (2009-11)

Taux d'exécution du budget	2010	2011
EPSP ressources propres	92,7%	95,6%
EPSP ressources extérieures	6,2%	0,0%
EPSP total	63,3%	79,25%
Total revenus domestiques gouvernement	71,4%	78,9%
Total budget gouvernement	59,3%	64%

Source : BSI (Kinshasa, 2011)

¹ Prévisions

23. L'analyse du tableau n°1 montre que le Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel a reçu en moyenne 10,03% du Budget de l'Etat entre 2010 et 2012 et moins de 3% du PIB, alors que la valeur indicative, pour un pays en retard de scolarisation et qui espère réaliser les objectifs de l'EPT dans des délais raisonnables, se situe autour de 4% du PIB. Mais, dans la phase de reconstruction nationale dans laquelle se trouve la RDC, la réalité est que le secteur de l'éducation reste en forte concurrence avec d'autres secteurs de l'Etat, notamment du point de vue des besoins en ressources publiques.

Tableau 4: Comparaison de la Croissance des ressources de l'EPSP et de l'Etat 2009-11 (milliers Francs Congolais)

	2009	2010	2011	2012
Revenus domestiques de l'Etat	1 890 975 586	3 012 520 019	3 734 757 860	3 889 659 483
Ressources domestiques pour l'EPSP	175 856 199	196 988 109	273 120 508	466 759 138
Part EPSP dans les Ressources Domestiques	9,3%	6,5%	7,3%	12%
Taux de croissance Budget EPSP		12%	38,6%	41,48%
Taux d'accroissement R. Domestiques Etat		59,3%	24%	4,1%

Source : Ministère du Budget

24. Toutefois, au regard de l'impact significatif de l'éducation sur la réduction de la pauvreté et de la valorisation des ressources humaines, comme indiqué ci haut, le Gouvernement s'est engagé à allouer davantage des ressources à l'éducation afin d'en marquer le caractère prioritaire. La priorité accordée à l'EPSP s'est notamment traduite par la croissance soutenue des allocations budgétaires (sur ressources propres) consenties depuis 2010. En effet, entre 2010 et 2011, le budget de l'EPSP (sur ressources propres) a crû de 38,6% alors que les revenus domestiques de l'Etat n'augmentaient respectivement que de 24%. L'effort de priorisation du sous-secteur devrait se poursuivre en 2012 avec une prévision de croissance de 41,48% alors que les revenus domestiques ne croîtraient que de 4.1%.

25. Dans une hypothèse optimiste, l'Etat pourrait augmenter le niveau des ressources publiques pour l'EPSP à partir de 2012 en portant cette part à au moins 12% et atteindre 15% en 2015. Cette hypothèse signifie un saut de 4,7 points de pourcentage entre 2011 et 2012, soit un accroissement de 49,5%. Cependant, seulement 79% de ces ressources pourraient s'aligner sur les dépenses du PIE car les dépenses de fonctionnement de l'administration centrale et celles des administrations déconcentrées de l'EPSP (en dehors des écoles et Bureaux Gestionnaires), qui représentent en moyenne 21% du budget de l'Etat, ne sont pas prises en compte dans le PIE. Dans ce cas, le gap de financement sur les trois années de l'exécution du PIE sera de 328,5 millions de dollars américains.

26. Si l'Etat choisit d'atteindre 17% en 2015, alors il devra allouer à l'EPSP, au moins 12% du budget sur ressources internes dès 2012 et dans cette hypothèse, le gap de financement du PIE se réduirait à 276 millions de dollars américains.

Tableau 5 : Simulation pour Ressources internes allouées à l'EPSP

Monnaie	2012		2013		2014		2015		Gap 2012-2014	
	FC	USD	FC	USD	FC	USD	FC	USD	FC	USD
PIB (milliards FC)	15.963	14.686	18.583	17.096	21.500	19.780	24.815	22.830		
Ressources internes en % du PIB	23%		23%		22,6%		22,6%			
Budget Etat sur ressources internes	3.892	3580	4.274	3932	4.859	4518	5.608	5160		
1. Hypothèse optimale: part des ressources internes allouée à l'EPSP	12%	12%	13%	13%	14%	14%	15%	15%		
1.1. Budget EPSP sur ressources internes	467	430	556	511	680	633	841	774		
1.2. Ressources Budgétaires alignées sur le PIE (79% de la rubrique 1.1.).	370	340	439	404	537	494	664	611		
1.3. Ressources extérieures acquises	45	42	52	48	57	52	65	60		
1.4. Ressources PME espérées**	22	20	42	39,5	43	39,5	60	55		
1.5. Total ressources pour PIE	437	402	533	491	637	585,5	789	726	1607	1478
1.6. Dépenses PIE (milliards FC)	504	464	699	643	761	700	*	*	1964	1807
1.7. GAP de financement	67	62	166	152	124	114,5	*	*	357	328,5
2. Hypothèse haute : part des ressources internes allouée à l'EPSP	12%	12%	13,5	13,5%	15%	15%	17%	17%		
2.1. Budget EPSP sur ressources internes	467	430	576	530	728	670	953	877		
2.2. Ressources budgétaires alignées sur le PIE (79% de la rubrique 2.1.).	370	340	455	419	575	530	667	614		
2.3. Ressources extérieures acquises	45	42	52	48	57	52	65	60		
2.4. Ressources PME espérées**	22	20	42	39,5	43	40,5	*			
2.5. TOTAL RESSOURCES POUR PIE	437	402	549	506,5	675	622,5	732	674	1661	1531
2.6. Dépenses PIE	504	464	699	643	761	700	*	*	1964	1807
2.7. GAP de financement	67	62	150	136,5	86	77,5			303	276

Source données macroéconomiques : Rapport du FMI n°11/54 de février 2011

27. Depuis des décennies, les ménages constituent le principal financeur du secteur de l'éducation. Mais en 2010, et conformément à la Constitution, le Gouvernement a décidé la suppression progressive des frais scolaires payés par les parents dans les écoles primaires publiques et leur prise en charge par l'Etat à partir de l'exercice budgétaire 2010. Aussi, compte tenu des charges additionnelles assez importantes occasionnées par cette décision (augmentation des effectifs, etc.), la mise en œuvre de la mesure devra se faire par étapes. Son application pour 2010/2011 a démarré avec les quatre premières années du primaire et n'a pas concerné les villes de Kinshasa et de Lubumbashi. Une extension graduelle de cette mesure est prévue chaque année. Il s'agit, à terme, de couvrir l'ensemble du cycle de l'enseignement primaire de l'ensemble du pays.
28. Quant à la gestion des établissements scolaires publics, elle est, majoritairement, de type contractuel, l'Etat ayant en effet signé une convention (ou mandat de gestion) avec des confessions religieuses¹. C'est ainsi qu'en 2009/2010, les écoles conventionnées ont géré 71,8% des effectifs du primaire tandis que l'Etat et le secteur privé n'en ont géré, respectivement que 16,8% et 11,4%².

Mise en œuvre du PIE

29. La mise en œuvre du PIE permettra d'asseoir les bases d'une remise en marche cohérente du système éducatif et surtout d'accélérer l'atteinte de la scolarisation primaire universelle. Aussi, pour soutenir l'opérationnalisation de la Stratégie de l'EPSP et garantir une mise en œuvre efficace et réussie du PIE, une structure d'appui, dénommée Cellule d'Appui Technique (CAT) avec ancrage au Cabinet du Ministre et composée d'expertises nationales et internationales, a été mise en place. La CAT devra servir, entre autres, d'appui et d'accompagnement aux Directions chargées de mettre en œuvre les programmes d'action, aussi bien, au niveau national que provincial. A cet effet, elle coordonne le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PIE.

¹ Il s'agit principalement des réseaux Catholiques, Protestants, Kimbanguistes et Islamiques

² Données de l'année scolaire 2009/2010

30. La CAT devra, en outre, renforcer les capacités des administrations centrale et provinciale pour une mise en œuvre effective et efficace des programmes d'action se rapportant aux volets du PIE dont elles ont la charge. L'appui portera, entre autres, sur le renforcement des acteurs responsables du suivi régulier de la mise en œuvre des programmes sur le terrain. La CAT supervisera aussi les études et recherches-actions prévues dans le PIE.
31. La CAT devra, d'autre part, accompagner la préparation des documents nécessaires (i) à la programmation financière et à la mobilisation des financements (tant au niveau national qu'international) ; (ii) à la mise en place des indicateurs de suivi ; et (iii) à la préparation des rapports périodiques d'exécution du plan de travail annuel (PTA) ; (iv) à la préparation et à la tenue des revues conjointes (Gouvernement/PTF).

Coûts financiers de la Stratégie sous-sectorielle et du PIE

32. Les dépenses de mise en œuvre de la Stratégie et du PIE sont estimés sur la base des besoins réels de financement du secteur de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (EPSP) auxquels correspondent, de manière schématique, cinq grandes catégories de dépenses déjà prises en charge ou à prendre en charge par la nouvelle nomenclature budgétaire de l'État: (i) les salaires du personnel enseignant et non enseignant ainsi que la pension des retraités; (ii) les coûts liés à la fourniture des manuels et supports pédagogiques ; (iii) les dépenses d'investissement pour la construction et l'équipement d'infrastructures scolaires ainsi que celles d'acquisition de biens et équipements éducatifs; et (iv) les dépenses transversales de fonctionnement, de gestion et d'investissement des administrations (centrales et provinciales) ainsi que (v) les dépenses de fonctionnement des écoles publiques.
33. Les coûts de la Stratégie sous-sectorielle de l'EPSP, qui avaient été estimés sur la base des données éducatives de 2007/2008, sont maintenant actualisés sur la base des données de l'annuaire des statistiques de l'année scolaire 2009/2010. Les coûts salariaux ont été actualisés sur la base du salaire moyen de 2011 de l'enseignant de l'EPSP qui est estimé à 63\$ US, soit environ 3 fois le PIB/habitant de la même année. Quant aux coûts des constructions, ils ont été actualisés sur la base des coûts unitaires estimés dans le PIE¹.
34. Ainsi, les coûts actualisés de la Stratégie représentent un total de dépenses de 2,088 milliards de dollars US sur 3 années de période de planification (2012-2014), soit un coût moyen annuel de 696 millions de dollars US. Les coûts du PIE, découlant des coûts de la Stratégie, représentent des dépenses jugées prioritaires pour, à la fois, mettre à niveau le secteur de l'EPSP et booster son développement. Elles sont estimées à 1806,95 millions de dollars US et cela représente 86,5% du coût total de la Stratégie de l'EPSP. Les dépenses hors salaires dans la Stratégie sont estimées à 894 millions de dollars US sur les trois premières années (2012-2014), soit une moyenne de 298 millions de dollars US par an. Dans le PIE, les dépenses hors salaire s'élèvent à 612,951 millions de dollars US sur la même période, soit en moyenne 204,32 millions de dollars US par an. Cela représente 68,56% des coûts de la Stratégie EPSP (hors salaires)

¹ Voir tableaux 10 et 11 du PIE. Notons que ces coûts combinent les deux modalités de mise en œuvre des infrastructures à savoir, la maîtrise d'ouvrage déléguée et l'appui aux communautés

Tableau 6. Coûts du PIE (en milliers de dollars US) par niveaux d'enseignement

Niveaux Etudes/Années		2012	2013	2014	TOTAL	%
Dépenses Pré-primaire		2398	1990	2074	6462	0,36%
Dont	Nbre d'enseignants payés					
	Salaires	1580	1658	1742	4 980	
	Autres dépenses PIE	818	332	332	1482	
Dépenses Primaire		284.138	442.620	484.854	1.211.612	67,24%
Dont	Nbre d'enseignants payés	363 500	385 500	408 000		
	Salaires	189.817	266.160	289.594	745.571	
	Autres dépenses PIE	94.321,00	176.460	195.259,60	466.040	
Dépenses Secondaire		130.391	148.050	162.973	441.413	24,4%
Dont	Nombre d'enseignants payés				0,00	
	Salaires	105.603	119.182	134.664	359.449	
	Autres dépenses PIE	24.788	28.868	28.309,00	81.964	
Dépenses transversales		46.616	50.265	50.584	147.465	8%
Dont	Effectif des personnels				0	
	Salaires	26.000	28.000	30.000	84.000	
	Autres dépenses PIE	20.616	22.265	20.584	63.465	
		463.542	642.924	700.485	1.806.951	
Total des dépenses		463.542	642.924	700.485	1.806.951	100
Dont	Total des personnels		642.924			
	Salaires	323.000	415.000	456.000	1.194.000	66%
	Autres dépenses PIE	140.542	227.924	244.485	612.951	34%

35. La structure des coûts du PIE indique clairement une priorité accordée à l'enseignement primaire. Ainsi, pour la période 2012-2014: (i) le préscolaire représente environ 0,36% du coût total avec 6,46 millions USD (soit 2,15 millions USD/an), (ii) le primaire public représente 67,24% du coût total avec 1.210 millions USD (soit 402,75 millions USD/an), (iii) le secondaire se situe à 24,4% du coût total avec 450 millions USD (soit 150 millions USD/an), et (iv) les dépenses transversales représentent 8% du coût total annuel avec 140,8 millions USD (soit 46,93 millions USD/an). Les salaires représentent 66% des coûts totaux du PIE.

Tableau 7 : Coût du PIE par sous-programme en dollars US

	Coûts des Sous-programmes du PIE (USD)	2011/2012	2012/2013	2013/2014	TOTAL 3 ans
1	S/Programme 1.1 : Développement de l'Education Préscolaire	818.000	332.000	332.000	1.482.000
2	S/Programme 1.2 : Universalisation de l'Enseignement Primaire	66.820.429	73.434.860	81.111.290	221.366.579
3	S/Programme 1.3 : Renforcement des capacités d'accueil	29.184.000	62.747.500	71.823.500	163.755.000
4	S/Programme 2.1 : Amélioration de l'efficacité interne	4.694.850	4.420.000	4.691.300	13.776.150
5	S/Programme 2.2 : Revalorisation de la fonction enseignante	1.235.000	20.355.000	23.500.000	45.090.000
6	S/Programme 2.3 : Fourniture de supports pédagogiques	130.000	27.270.000	26.000.000	53.400.000
7	S/Programme 2.4 : Optimisation/Actualisation des programmes	1.630.000	1.880.000	1.350.000	4.860.000
8	S/Programme 2.5 : Renforcement de l'ETFP	17.248.000	17.780.000	17.221.500	52.249.500
9	S/Programme 3.1 : Décentralisation	1.540.000	700.000	500.000	2.740.000
10	S/Programme 3.2 : Renforcement de capacités institutionnelles.	16.497.000	18.407.600	17.357.200	52.261.800
11	Pilotage et coordination de la mise en œuvre de la Stratégie	747.500	597.200	597.200	1.941.900
	Coût du PIE hors salaires	140.544.779	227.924.160	244.483.990	612.922.929
	Salaires des enseignants	297.000.000	387.000.000	426.000.000	1.110.000.000
	Salaires non enseignants	26.000.000	28.000.000	30.000.000	84.000.000
	Coût total PIE	463.544.779	642.924.160	700.483.990	1.806.922.929

Programme 1.1. Appui aux communautés locales pour le développement de l'éducation préscolaire

Diagnostic et orientation stratégique

36. Bien que l'éducation préscolaire soit facultative, il est attendu que l'offre et la demande continuent de se développer progressivement. Même si le secteur privé est l'initiateur principal des écoles maternelles¹, leur expansion devrait être orientée par une politique nationale de la petite enfance. Cependant, et afin d'explorer des pistes de développement de l'éducation préscolaire, des modèles récents, comme l'espace communautaire d'éveil (ECE) et l'approche « enfant à enfant » sont en cours d'évaluation. Ces modèles se basent sur une approche holistique du développement de l'enfant (éducation, santé, nutrition) et se fondent sur un engagement soutenu des communautés locales. L'évaluation de ces expériences, combinée aux résultats de recherches complémentaires, permettront de mieux appréhender la pertinence et/ou la faisabilité de tels modèles dans le contexte de la RDC. De même, il est prévu, dans le cadre d'une étude sur l'exclusion scolaire^{2,3}, qu'un volet sur l'éducation préscolaire et son rôle spécifique dans la promotion de l'accès à l'école primaire soit analysé.
37. D'une façon générale, les initiatives visant le développement de l'éducation préscolaire devront s'ancrer dans les pratiques de vie des communautés locales. Pour des raisons de fiabilité de l'option choisie et de rationalisation des ressources disponibles, une collaboration avec les écoles primaires existantes (personnel, infrastructures) sera favorisée après en avoir évalué les coûts et les opportunités.

Objectif poursuivi :

38. Développer la préscolarisation pour la tranche d'âge 3 à 5 ans, notamment en appuyant les communautés de base dans la mise en place d'espaces communautaires d'éveil (ECE) pérennes et en explorant les possibilités de collaboration offertes par les écoles primaires.

Résultats attendus:

- ❖ Un modèle de ECE est développé et diffusé auprès des communautés villageoises ;
- ❖ 500 Espaces d'Eveil Communautaires (ECE) sont créés et pris en charge chaque année par des communautés villageoises entre 2012/2013 et 2014/2015;
- ❖ Le taux brut de préscolarisation passe de 3,2% en 2009/2010 à 9,7% en 2013/2014
- ❖ Une politique nationale de la petite enfance est élaborée

Stratégie de mise en œuvre

39. Le Ministère de l'EPSP initie, en collaboration avec d'autres Ministères (Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Santé, Ministère du Genre, etc.) et les partenaires

¹ Le secteur privé organise près de 65% des écoles maternelles (*Annuaire statistique 2008/2009*).

² Etude menée en 2011 par le MEPSP avec le concours de l'Unicef et de DFID

³

intéressés (Unicef, ONGs internationales, etc.), une étude sur l'implication des communautés locales dans le développement de l'éducation préscolaire. Cette étude procède à l'évaluation des expériences existantes afin de proposer un modèle d'espace communautaire d'éveil (ECE) soutenable.

40. L'étude sur l'exclusion scolaire conduite par le Ministère de l'EPSP comporte un volet sur l'éducation préscolaire et son rôle dans la promotion de l'accès à l'école primaire
41. Sur la base des recommandations des études¹ précitées, l'Inspection de l'EPSP, en concertation avec les acteurs de terrain, définit et élabore des normes pour les modèles d'éducation pré-primaire communautaire.
42. La politique nationale de la petite enfance qui devrait, entre autres, définir l'âge d'éducation pré-primaire est adoptée par le Gouvernement. Les normes et modèles des structures retenus pour l'éducation préscolaire sont diffusés auprès des communautés locales par les inspecteurs itinérants de la maternelle et du primaire et les conseillers d'enseignement des réseaux conventionnés. Ce personnel sensibilise les communautés locales à la pertinence des ECE et à leur implication dans l'organisation de cette activité.
43. Les ECE bénéficient d'un appui comprenant la participation de la communauté et l'apport financier et/ou technique externe (EPSP, partenaires, ONGs) nécessaire à leur démarrage, à leur fonctionnement et à leur pérennisation. Un programme de formation initiale et continue du personnel préscolaire est développé par le MEPSP en concertation avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire.
44. Un mécanisme d'évaluation régulière des compétences de pré-lecture, de pré-écriture et de pré-calcul sera mis en place et progressivement généralisé dans les écoles maternelles
45. Tous les services pré-primaires (formels et non formels) sont standardisés pour éviter les risques d'iniquité à ce niveau, et ce, conformément à la politique nationale de la petite enfance.

¹ Etude sur enfants en dehors de l'école ; Etude sur l'implication des communautés dans l'éducation de la petite enfance

Tableau 8 : (Programme 1.1) : Appui aux communautés pour le développement de l'éducation préscolaire (en USD)

	Activités	Quantité	Coût 2012	Coût 2013	Coût 2014	Coût Total	Unité responsable (niveau central)	Unité d'exécution (décentralisation)	Aspects de gouvernance
Activité 1. Mise en place d'un modèle d'espace communautaire d'éveil (ECE)									
1	Etude sur l'implication des communautés dans le développement de l'éducation préscolaire (recension des bonnes pratiques)	Consultants + Groupes de travail	180 000	000	000	180 000	MEPSP (IGA/Maternelle) en collaboration avec d'autres Ministères	Direction Préscolaire	Service consultant
2	Sur la base de l'étude, définition, élaboration et adoption d'un modèle ECE	1 consultant	30 000	000	000	30 000	IGE (en concertation avec les parties prenantes)	Direction Préscolaire	Service consultant
3	Appui à la collecte des données d'apprentissage dans le préscolaire	20 \$ par ECE	20 000	20 000	20 000	60 000	Coordination IGE	Inspool BG	Transfert de fonds Contrat de performance
4	Impression et expédition du modèle adopté	20 000 unités	40 000	000	000	40 000	IGA Chargé de la Maternelle	Inspool BG	PM
Activité 2. Sensibilisation et diffusion du modèle ECE retenu									
5	Acquisition de vélos servant pour les visites de terrain par les inspecteurs itinérants (tous réseaux confondus)	1 000 vélos	150 000	000	000	150 000	SG Coordinations nationales (suivi)	Coordinations Inspecteur de Pool	Transfert de fonds Contrat de performance (PM)
6	Organisation campagnes radio (radios rurales)	7 500 diffusions	10 000	10 000	10 000	30 000	SG Coordinations nationales (suivi)	Sous-Proved Sous-Coordination	Contrat de performance
Activité 3. Encadrement pédagogique des éducatrices des ECE									
7	Développement de programmes et outils de formation des éducatrices	1 consultant 3 000 unités	20 000 10 000	000	000	20 000 10 000	IGE et réseaux (concertation)	Direction Préscolaire	Service consultant PM
8	Séances de formation organisées par l'école primaire locale	2 sessions/école/ 500 ECE	40 000	40 000	40 000	120 000		BG Directeurs écoles	Transfert de fonds Contrat de performance
9	Elaboration et production du manuel de l'éducatrice (y compris outils d'évaluation)	1 consultant 4 000 unités (*)	20 000 48 000	12 000	12 000	92 000	IGE tous réseaux confondus (concertation)	Direction Préscolaire	Service consultant PM
Activité 4. Soutien à la création et au fonctionnement des ECE dans les localités ayant adhéré à l'initiative									
10	Appui à la création des AGR pour acquérir du matériel didactique et la pérennisation des ECE	500 \$ dans 1 500 ECE	250 000	250 000	250 000	750 000	SG Coordinations nationales (suivi)	Sous-Proved Sous-Coordination Comités de parents	Transfert de fonds Contrat de performance
Sous-total 1			818 000	332 000	332 000	1 482 000			

(*) En 2011, 500 ECE et 3500 écoles maternelles ; en 2012 et 2013, 500 ECE

Sous-programme 1.2. Universalisation progressive de l'enseignement primaire

Diagnostic et orientation stratégique

46. L'universalisation de l'enseignement primaire nécessite de relever trois défis majeurs, à savoir (i) la prise en charge par l'Etat des frais scolaires aujourd'hui financés par les ménages de façon à permettre un accès gratuit à l'école à tous; (ii) l'insertion de tous les enfants non scolarisés dans le système éducatif et (iii) le soutien aux filles pour leur permettre d'achever la scolarité primaire.
47. **Prise en charge des frais scolaires par l'Etat.** Plusieurs rapports¹ indiquent que les frais scolaires constituent une barrière majeure à la scolarisation. Par ailleurs, l'analyse faite par la Task Force Gratuité du MEPSP (mai 2010) démontre que, sans les contributions des parents, la plupart des activités administratives et pédagogiques dans le secteur seraient freinées.
48. Par rapport aux frais scolaires, la stratégie adoptée par le Gouvernement vise la gratuité progressive de l'enseignement primaire en commençant par les classes de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années (2010-11), à l'exception des villes de Kinshasa et de Lubumbashi. Cette politique de réduction progressive sera poursuivie chaque année². Pour y arriver, le Gouvernement a procédé (i) à l'uniformisation³ des zones salariales (ce qui devrait permettre l'arrêt du versement de la prime de motivation aux enseignants en zones rurales); (ii) à la mécanisation de quelques 20 000 enseignants additionnels⁴ par an entre 2011 et 2015; et (iii) à l'octroi d'une dotation mensuelle aux écoles et aux bureaux gestionnaires pour leur fonctionnement. Mais déjà en 2011, l'Etat a mécanisé 21 000 enseignants du primaire et du secondaire et a programmé la mécanisation de 90 000 autres à raison de 22 500 enseignants par an à partir de 2012.
49. Ces mesures - quoique importantes - restent néanmoins insuffisantes. En effet, des défis majeurs restent à relever, notamment ceux (i) de l'amélioration des conditions de travail des enseignants; (ii) du financement des bureaux gestionnaires ainsi que d'autres charges scolaires; (iii) de l'insertion des enfants en dehors du système, etc. Pour l'heure, les sources et les modes de financement de ces mesures ne sont pas toutes identifiés, mais des pistes existent⁵. Par ailleurs, une enquête préliminaire effectuée en janvier 2011, sur les effets induits de la mise en œuvre de la gratuité, montre un accroissement moyen d'effectifs de 15% à 20% et permet une première identification des zones géographiques où l'afflux a été le plus important.
50. Pour atténuer les effets de la gratuité, les interventions devraient donc aller prioritairement vers ces zones potentiellement « à risque ». En effet, lorsqu'il n'y a pas de réponses appropriées de la part du Gouvernement à l'engouement d'une population qui voudrait

¹ RESEN

² En 2011/2012, le Gouvernement a étendu la gratuité à la 4^{ème} année primaire

³ Les barèmes des salaires des enseignants ont été uniformisés dans toutes les provinces. Il reste la ville de Kinshasa où les enseignants bénéficient d'une prime de transport

⁴ PARSE (B. Mondiale); sur financement de la BM (Projet PARSE)

⁵ Unicef, PURUS, PAM, etc.

scolariser davantage d'enfants, celle-ci pourrait se décourager et les conséquences sur le système seraient dommageables en terme de scolarisation.

51. **Défi de l'insertion des enfants exclus.** La revue documentaire de l'étude sur les enfants et adolescents (5-17 ans) en dehors de l'école estime le nombre de ces enfants à environ 7,6 millions¹ en 2010. Cela donne une idée du niveau exceptionnel d'efforts nécessaires à consentir pour atteindre la scolarisation primaire universelle en RDC et assurer des formations pour l'emploi à un nombre important de jeunes adolescents. Par contre, très peu d'informations existent sur les causes et obstacles contribuant à l'exclusion scolaire. Les résultats de l'étude conduite par le Ministère de l'EPSP² en collaboration avec l'UNICEF, qui a démarré en 2011/2012, devraient permettre de mieux appréhender la complexité de ce phénomène et indiquer les voies permettant d'y faire face.
52. **Soutien à la scolarisation des filles.** Diverses réalités sociales et économiques expliquent les faibles performances scolaires des filles en RDC ainsi que leur sous-scolarisation dans certaines provinces du pays. Il s'agit, entre autres, des mariages précoces (11 % de femmes de 15-49 ans ont vécu leur premier mariage avant l'âge de 15 ans), des activités ménagères pour les filles (ménage, transport de l'eau, préparation des repas, etc.), du travail des enfants (56,7% des élèves de 6-13 ans travaillaient en 2010), de l'insécurité sur le chemin de l'école, d'une politique insuffisante d'offre d'éducation sur la base du principe d'équité, de l'impact négatif des conflits armés, de l'insuffisance du financement public pour le secteur de l'éducation, etc.
53. Les femmes ne représentent que 27%³ du corps enseignant dans le primaire alors que leur présence dans une école sécurise la fille au-delà du modèle qu'elles représentent pour elle. Au niveau des provinces, les femmes enseignantes ne représentent que 3,9% des effectifs du corps enseignant au Maniema ; 4,9% à l'Equateur ; 6,2% au Sud Kivu et 8,3% au Kasaï Occidental (Annuaire 2009/2010). Selon plusieurs études⁴, le manque de commodités dans les établissements scolaires (installations sanitaires, points d'eau) impacte négativement la fréquentation des filles, favorise l'absentéisme à l'école et peut pousser les filles à l'abandon scolaire.
54. Dans les zones où persistent encore des conflits armés, les attaques dans des écoles existent toujours (39 rapportées en 2011), les enfants sont fréquemment déplacés et un bon nombre d'entre eux ne parviennent pas à achever les études. Les filles et les femmes sont parfois victimes de violences sexuelles et de violences basées sur le genre. En plus de cela, elles ne peuvent recourir à la justice en raison du fonctionnement inadéquat des institutions judiciaires.
55. Alors que la plupart des familles congolaises ont en moyenne 6 enfants et que chaque personne vit avec moins d'un dollar US par jour, les coûts directs et indirects de la scolarisation supportés par les ménages restent élevés, avec en moyenne 50 à 150 USD par enfant et par an.
56. La suppression des frais scolaires pourrait, de fait, favoriser l'intégration et la rétention dans le système scolaire d'un nombre important d'enfants aujourd'hui exclus, notamment

¹ MEPS, Unicef, Rapport sur l'Etat des lieux des enfants et adolescents en dehors de l'école

² Unicef-ISSP Ouagadougou (juin-décembre 2011) : Recherche sur les enfants et adolescents en dehors de l'école

³ Donnée nationale

⁴ Unicef, BM

les filles. Cela contribuerait aussi à réduire les disparités géographiques et les inégalités de genre dans l'accès aux services éducatifs. Les données disponibles indiquent cependant qu'en 2009/2010, seulement 46,4% des enfants ayant l'âge d'entrée en 1^{ère} année primaire (six ans) y ont été effectivement admis, témoignant ainsi d'une entrée tardive ou précoce pour les autres 53,6% de ce groupe d'âge.

Objectif général

57. Atteindre la scolarisation primaire universelle en permettant à tous les enfants (filles et garçons) de bénéficier d'un égal accès à une éducation primaire complète, gratuite et de qualité, tout en mettant un accent particulier sur la scolarisation des filles.

Objectifs spécifiques

- ❖ Faire passer l'indice de parité genre de 0,90 en 2011/2012 à 0,98 en 2013/2014 et à 1 en 2015/2016.
- ❖ Porter le taux brut de scolarisation des filles au primaire de 104% en 2011/2012 à 113% en 2013/2014.
- ❖ Faire passer le taux d'achèvement du primaire de 62% en 2011/2012 à 75% en 2013/2014.
- ❖ Assurer aux filles et aux garçons une participation équitable et complète à l'enseignement primaire.
- ❖ Développer des stratégies pérennes et soutenables de soutien à la scolarisation des filles et des enfants vulnérables.
- ❖ Promouvoir, chez les enseignants, les parents et les leaders d'opinion, la promotion du genre dans l'enseignement, particulièrement au niveau primaire.

Stratégie de mise en œuvre

En ce qui concerne la prise en charge des frais scolaires par l'Etat

58. Le MEPSP met en place un Task Force chargé de faire des propositions pour la prise en charge par l'Etat des frais scolaires pour les villes de Kinshasa et Lubumbashi.
59. Le Gouvernement met en œuvre des procédures actualisées de création et de mécanisation des écoles en vue de maîtriser et rationaliser le développement du système. Il accélère la budgétisation de toutes les écoles mécanisées.
60. Le Gouvernement adopte et met en place une politique de prise en charge efficace des enseignants du primaire public dans les limites de l'enveloppe budgétaire disponible.
61. Suivant les recommandations du Diagnostic organisationnel du MEPSP (2009), le Ministère initie un dialogue sur le processus de restructuration de l'architecture du MEPSP, y compris avec les réseaux conventionnés (voir programme 10).

62. Le Gouvernement budgétise et transfère les ressources pour le fonctionnement des écoles primaires mécanisées.
63. Le Gouvernement budgétise et transfère les ressources nécessaires pour le fonctionnement des bureaux gestionnaires mécanisés.
64. Un manuel de procédures pour la gestion des dotations est mis à la disposition des écoles et des bureaux gestionnaires.
65. Les Comités des Parents et des élèves sont effectivement impliqués dans la gouvernance de l'école (voir programme 9).
66. L'Etat conduit annuellement des audits indépendants sur le circuit et l'utilisation des dotations dans le but d'améliorer la qualité de la dépense publique.
67. Suivant les recommandations contenues dans le Rapport de la *Task Force Gratuité* (2010), le Gouvernement prend les mesures appropriées pour financer et payer les frais suivants : les imprimés (bulletin scolaire), la prime d'assurance scolaire (SONAS), l'organisation du Test National de Fin d'Etudes Primaires (TENAFEP) et la tenue des Assises de la promotion scolaire (Promo-scolaire).

En ce qui concerne la prise en charge des effets induits de la gratuité : en rapport avec les « zones à risque » identifiées, le Gouvernement favorisera :

68. La distribution gratuite d'un paquet minimum de manuels scolaires et de guides pédagogiques à tous les élèves et enseignants.
69. L'Etat construira et/ou réhabilitera, en procédure d'urgence, au moins 1450 salles de classe dans 430 écoles primaires.
70. Le recrutement et la prise en charge de 1450 nouveaux enseignants ainsi que l'octroi de ***frais de fonctionnement des classes nouvellement créées*** pour faire face à l'urgence.
71. L'Etat organisera, dans les provinces éducationnelles, 2 300 classes fonctionnant en multigrades et 2 300 fonctionnant en double vacation.

Défi de l'insertion des enfants exclus

72. Le MEPSP capitalise l'étude sur les enfants en dehors de l'école (MEPSP/UNICEF/DFID, 2011/2012) dont l'objectif est de définir leur profil et de mettre en place une politique équitable et un dispositif efficace pour leur insertion.

En ce qui concerne la promotion de la scolarisation des filles ;

73. Pour la prise en charge des coûts de scolarité des filles, les évidences basées sur les expériences de l'UNICEF dans l'Est de la RDC ainsi que celles de nombreuses ONGs serviront d'éclairage pour la mise en œuvre pratique de l'initiative. Pour subvenir aux besoins éducatifs des filles à risque d'abandon scolaire ainsi que de celles en dehors de l'école en terme d'intégration dans le système formel, les établissements scolaires de la zone d'intervention recevront, sur la base des résultats d'enquête, un financement complémentaire sous forme de *Block Grant*. Une ALE (versus ONG) sera chargée de la gestion fiduciaire de ces fonds.

74. Le renforcement de la présence de femmes enseignantes dans les écoles guidera le processus d'affectation des enseignants, généralement mis en œuvre avant la rentrée scolaire. Un arrêté ministériel précisera les dispositions pratiques de l'application de cette mesure pour que chaque école dispose d'au moins une femme enseignante. Vu les avantages comparatifs de la présence d'une femme enseignante dans une école primaire, les gestionnaires des écoles devront promouvoir la prise en charge des directions des écoles par des femmes. Cette action impactera notablement le maintien des filles à l'école ainsi que leur réussite scolaire.
75. L'actualisation des programmes d'études sera une occasion pour déceler et supprimer les stéréotypes sexistes de manière à débarrasser les programmes scolaires de toute stigmatisation. Les programmes d'études seront élaborés dans le respect du genre et du droit de l'enfant. De même, des programmes transversaux, destinés en particulier aux filles et développant des compétences de vie courante sur le VIH/SIDA, la prévention des violences sexuelles, la prévention des grossesses indésirables, seront développés et intégrés, comme annexes, aux programmes d'études.
76. Les questions relatives à la santé de la reproduction, particulièrement le mariage précoce et les grossesses non désirées chez les filles adolescentes, seront traitées dans le cadre des activités de *counseling* par les enseignantes et les femmes leaders des communautés. La stratégie comprendra une composante communication et des activités de soutien à la poursuite de la scolarité des filles en cas de grossesse (prise en charge morale et sanitaire, accompagnement psychologique, soutien matériel, etc.).
77. Des actions de sensibilisation à l'endroit des parents, des enseignants, des autorités éducatives et administratives et des enfants eux-mêmes auront lieu à l'occasion de *fora communautaires*, au cours des réunions de parents d'élèves, dans les activités récréatives menées par les élèves, dans les médias, etc. Des ONGs travaillant dans la mobilisation communautaire seront contractées à cet effet.

Tableau 9 : Coûts activités scolarisation des filles en dollars américains

Coûts en USD des activités pour la scolarisation des filles	An 1 (2013)	An 2 (2014)	An 3 (2015)	TOTAL
1. Octroi de subventions aux écoles à (<i>block grants</i>)	654.953	1.309.907	1.964.860	3.929.720
2. Provisions pour soutien matériel aux enfants vulnérables	327.476	654.953	982.430	1.964.860
3. Formation des COGES à la cogestion des écoles (1500)	25.000	25.000	25.000	75.000
4. Campagne de sensibilisation au recrutement de femmes enseignantes (2 campagnes par an : média, réunions, etc.)	75.000	75.000	75.000	225.000
5. Formation à l'élaboration de modules transversaux	25.000	50.000	00	75.000
6. Soutien aux activités de counseling des femmes enseignantes	75.000	75.000	75.000	225.000
7. Sensibilisation à la santé scolaire et à la prévention des violences faites aux filles et aux femmes (média, réunions)	75.000	75.000	75.000	225.000
Total	1.257.429	2.264.860	3.197.290	6.719.580

Résultats attendus

- ❖ Une étude sur la prise en charge des frais scolaires par l'Etat dans les villes de Kinshasa et Lubumbashi est réalisée.
- ❖ Les procédures de création et de mécanisation d'écoles sont actualisées et diffusées dans les services du MEPSP.

- ❖ Les ressources financières pour le fonctionnement des écoles et Bureaux Gestionnaires sont régulièrement programmées et transférées auxdites institutions.
- ❖ Les imprimés (bulletin scolaire), la prime d'assurance scolaire (SONAS), l'organisation du *Test National de Fin d'Etudes Primaires* (TENAFEP) et la tenue des *Assises de la promotion scolaire* (Promo-scolaire) sont exclusivement financés par l'Etat.
- ❖ Des audits indépendants sur le circuit et l'utilisation des dotations sont annuellement conduits sous l'égide du gouvernement.
- ❖ Un paquet minimum de manuels scolaires et de guides pédagogiques est distribué annuellement à tous les élèves et enseignants du primaire.
- ❖ 2300 classes multigrades sont organisées dans les « provinces éducationnelles rurales » et 2300 classes à double vacation dans les provinces éducationnelles « urbaines ».
- ❖ Une étude sur les enfants en dehors de l'école est réalisée et les résultats capitalisés.
- ❖ Un cadre d'actions sur l'éducation de la seconde chance est adopté par le gouvernement et mis en œuvre par le Ministère de l'EPSP avec l'appui des bailleurs.
- ❖ Toutes les écoles primaires de la zone d'intervention sont renforcées pour accueillir les enfants restés en dehors du système, notamment les filles et les enfants vulnérables.
- ❖ Les filles et les enfants vulnérables disposent de kits scolaires et sont dispensés de paiement de frais scolaires dans les établissements qu'ils fréquentent.
- ❖ Les leaders d'opinion, les parents et les enseignants sont sensibilisés aux enjeux de la scolarisation des filles et des enfants exclus, aux droits et à la protection de l'enfant.
- ❖ Chaque école comprend au moins une femme dans les effectifs d'enseignants (faire passer la proportion des femmes enseignantes de 27% en 2010 à 35% en 2015 au plan national).

Indicateurs de performances du système

Tableau 10 : Valeurs des indicateurs de performance du Programme 1.2

Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014
Taux brut d'inscription en 1 ^{ère} année primaire	107,7%	108,3%	109,%	109,6%	110%
<i>dont filles</i>	101,7%				110
Pourcentage de filles dans les effectifs d'élèves inscrits au primaire	46,4%	47%	48%	49%	50%
Proportion de femmes enseignantes au primaire	27,1%	29%	31%	33%	35%
Taux Brut de Scolarisation Primaire	90,8%	93%	96%	98%	100%
<i>dont filles</i>	84,1%	88%	93%	95%	98%
Taux Achèvement Primaire	56,7%	62%	67%	71%	75%
<i>dont filles</i>	48,6%	54%	60%	65%	70%

Tableau 11: (Programme 1.2): Universalisation progressive de l'enseignement primaire (coûts en USD)

	Activités	Quantité	Coût 2012	Coût 2013	Coût 2014	Coût total	Unité responsable (niveau central)	Unité d'exécution (décentralisation)	Aspects de gouvernance
Activité 1. Prise en charge par l'Etat des frais scolaires									
1	Etude sur la prise en charge par l'Etat des frais scolaires (villes de Kinshasa et Lubumbashi)	1 consultant	20 000	000	000	20 000	Task Force Gratuité (MEPSP)	CAT	Service consultant
2	Appui à la prise en charge annuelle par l'Etat de 11 000 nouveaux enseignants pour les besoins d'expansion du système (*)	11 000 unités par an	9 240 000	14 520 000	21 780 000	45 540 000	Budget SECOPE	Promo-scolaire	Chaîne de la dépense Gestion du personnel
3	Recrutement de 1 000 enseignants par an pour remplacer les inspecteurs recrutés en formation	1 000 unités par an	720 000	960 000	960 000	2 640 000	Budget SECOPE	Promo-scolaire IPP	Chaîne de la dépense Gestion du personnel
4	Appui au fonctionnement/équipement des écoles primaires publiques mécanisées	38 000 écoles	29 700 000	30 850 000	32 000 000	92 550 000	Budget SECOPE	SECOPE	Chaîne de la dépense Contrat de performance
5	Appui au fonctionnement/équipement des bureaux gestionnaires mécanisés	1 100 bureaux	8 250 000	8 250 000	8 250 000	24 750 000	Budget SECOPE	SECOPEP Ecoles	Chaîne de la dépense Contrat de performance
6	Financement du bulletin scolaire	0,3 \$ par élève	3 900 000	4 100 000	4 500 000	12 500 000	SG Coordinations nationales	PROVED Coordinations prov	Transfert de fonds PM
7	Financement de l'assurance scolaire (SONAS)	0,11 \$ par élève	1 320 000	1 485 000	1 650 000	4 455 000	MEPSP et Budget SONAS	PROVED	Transfert de fonds Contrat de performance
8	Financement de l'organisation du Test National de Fin d'Etudes Primaires (TENAFEP)	4 \$ par élève	5 700 000	6 250 000	6 850 000	18 800 000	MEPSP et Budget	PROVED Coordinations prov	Chaîne de la dépense Contrat de performance
Activité 2. Prise en charge par l'Etat des effets induits de la gratuité									
9	Recrutement et prise en charge par l'Etat de 1 450 nouveaux enseignants (°)	1 450 unités (sur 3 ans)	660 000	1 092 000	1 218 000	2 970 000	Budget SECOPE	Promoscolaire	Chaîne de la dépense Gestion du personnel
10	Construction de 1 450 classes supplémentaires (y compris bancs-pupitres et latrines) (**)	1450 classes (sur 3 ans)	5 010 000	1 500 000	525 000	7 035 000	DIS	PROVED Coordinations prov	Transfert de fonds PM
11	Matériels didactiques + frais de fonctionnement pour 180 écoles	180 écoles (sur 3 ans)	143 000	163 000	181 000	487 000	Budget SECOPE	SECOPEP Ecoles	Chaîne de la dépense Contrat de performance
Activité 3. Insertion des enfants exclus et prise en charge de la scolarisation des filles dans le système éducatif									
12	Etude sur l'exclusion et le développement d'une politique de scolarisation des enfants exclus du système d'enseignement formel	Equipe de consultants	900 000	2 000 000	000	2 900 000	SG/DEP	DEP-PROVED	Service consultant
13	Prise en charge de la scolarisation des filles		1 257 429	2 264 860	3 197 290	6 719 580			
	Sous total 2		66 820 429	73 434 860	81 111 290	221 366 579			

(*) 11.000 enseignants correspond à l'accroissement naturel du système selon le SIGE

(°) 1000 enseignants en 2011 ; 1300 en 2012 ; 1450 en 2013

(**) Coût unitaire pour une école (USD 23 000), 2 blocs de latrines (USD 3 000) et 100 bancs-pupitres (USD 4 000)

Sous-programme 1.3. Renforcement des capacités d'accueil du système

Diagnostic et orientation stratégique

78. La qualité de l'offre d'éducation se mesure, entre autres, par l'état des infrastructures des écoles et par la possibilité d'y accéder. En RDC, de nombreuses écoles sont éloignées des bénéficiaires et ne disposent pas de minimum nécessaire en termes d'équipements, de latrines, d'eau potable et d'électricité¹. Par ailleurs, la répartition spatiale des écoles, entre provinces et à l'intérieur de celles-ci, demeure très inégale. Cette situation est une des raisons des faibles taux d'admission et de scolarisation, notamment en milieu rural.
79. Les établissements d'enseignement primaire accueillent présentement très peu d'enfants vivant avec un handicap alors que le nombre d'institutions d'éducation spécialisée devant les accueillir reste très limité en RDC. Pourtant, cette catégorie d'enfants représenterait près de 5% des enfants en âge scolaire², et peut être davantage dans les zones ayant souffert de conflits armés.
80. Les bâtiments scolaires en dur sont vieillissants. En zone rurale, les communautés reconstruisent périodiquement leurs écoles, parce que initialement construites en matériaux non durables. De nombreuses salles de classe ont des murs en terre battue ou en feuillage, des toits en paille et manquent de portes et fenêtres pour sécuriser le matériel didactique. Dans les établissements d'enseignement secondaire, les infrastructures d'enseignement scientifique et leurs équipements restent obsolètes ou sont inexistantes.
81. Régulièrement, des conflits armés, des catastrophes naturelles et autres intempéries provoquent des dommages sévères sur les infrastructures et matériels scolaires, affectant sérieusement le cours des enseignements. Paradoxalement, le Ministère de l'EPSP ne prévoit pas, dans son programme, des mesures de prévention et/ou de prise en charge des effets de ces intempéries.
82. Le Gouvernement entend élargir la capacité d'accueil du système par la construction et la réhabilitation de salles de classe ainsi que par leur équipement en bancs-pupitres dans un environnement assaini. De même, et en concertation avec le Ministère de l'Action Humanitaire, les Institutions Internationales spécialisées dans les interventions d'urgence et les entités déconcentrées, le Ministère mettra en place, au niveau provincial, des mécanismes et mesures d'atténuation et de prise en charge des effets des catastrophes dans le secteur de l'enseignement.
83. Pour plus d'efficacité dans ces actions d'urgence et pour encourager les bénéficiaires à davantage s'appropriier les interventions (prise en charge des enfants victimes, maintenance et réfection des ouvrages scolaires, etc.), l'Etat suscitera l'implication et l'engagement des entités déconcentrées (autorités provinciales et communautés) dans la mise en œuvre des activités de secours et de construction et/ou reconstruction scolaire. Pour les constructions en particulier, l'Etat encouragera l'utilisation de matériaux locaux à moindre coût et mettra en place un dispositif d'accompagnement technique faisant

¹ 42% de classes sont en terre battue ou en paille et 22% en semi dur (Annuaire statistiques 2009/2010)

² Voir Handicap International RDC

respecter les normes et standards édictés par l'EPSP¹. Ce choix capitalise sur les pratiques courantes de création et de construction d'écoles par les communautés.

84. En outre, le Gouvernement favorisera l'organisation (i) de classes à double vacation dans les zones urbaines ; et (ii) des classes multigrades en zone rurale². Ces mesures s'inscrivent dans une optique de rationalisation des ressources humaines et matérielles.

85. Pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels, des orientations stratégiques sont développées dans le programme 2.5. (page 33).

Objectifs poursuivis :

- ❖ Disposer d'une carte scolaire élaborée au niveau de chaque province éducationnelle pour réguler la création de nouvelles écoles et/ou l'extension des écoles existantes.
- ❖ Etablir un plan de construction et reconstruction d'écoles par province éducationnelle en tenant compte des zones à risque (effets induits de la gratuité) et de l'accessibilité des locaux aux enfants vivant avec un handicap.
- ❖ Rénover les écoles et salles de classe primaires et les équiper en bancs pupitres.
- ❖ Appuyer les communautés pour la reconstruction de leurs écoles.
- ❖ Rénover et équiper les locaux scientifiques dans l'enseignement secondaire Général.
- ❖ Rénover et équiper les infrastructures d'enseignement au niveau du secondaire Général.
- ❖ Disposer d'un plan de contingence pour répondre efficacement aux effets des intempéries et autres catastrophes naturelles et/ou humaines sur l'école.

Extrants attendus sur 3 ans (2012-2014)

Tableau 12. Extrants attendus sur trois ans (2012-2014)

Prévisions des infrastructures scolaires sur la période du PIE (2011 -2013)	Constructions nouvelles		Réfection de salles de classe		Construction de latrines		Points d'eau dans Les écoles		Labos	Structure formation formateurs
	Ecole primaire	Classes secondaire	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire	Ecoles construite	Ecoles réhabilitées	Secondaire	Construction des ICEPS
Besoins pour la mise à niveau	9 364	3 222	4 770	8 418	17 040	3 880	9 364	596	2 536	11
Effet induit gratuité	181	00	00	00	362	00	181	00	00	00
Quantité objectivement réalisable ³	3162	1620	2400	2805	7 286	1293	3343	300	705	3
% Réalisation/besoins	33%	50%	50%	33,30%	42,75%	33,30%	35,70%	70,50%	27,80%	50%
Impact (nombre d'élèves et/ou de bénéficiaires)	656 400	40 500	84 000	70 125	728 600	129 300	669 600	60 000	176 250	4500 inspecteurs
Intervention d'urgence (Plan de contingence)	120	-	-	-	480	-	120	120	-	00

¹ Guide de construction

² Voir programme « universalisation

³ Les capacités actuelles du secteur des BTP ont conduit à être plus réaliste par rapport à la satisfaction des besoins

Résultats attendus

- ❖ Les normes sur les constructions scolaires sont revisitées et actualisées ;
- ❖ Un dispositif permanent de suivi, de contrôle et d'évaluation des programmes de construction scolaire est mis en place ;
- ❖ En moyenne, 1114 écoles primaires sont construites et équipées chaque année dans les 30 provinces éducationnelles du pays dont 60 induites par l'effet de la gratuité et 40 pour faire face aux effets des catastrophes naturelles.
- ❖ En moyenne 540 salles de classe du secondaire sont construites et équipées chaque année dans 30 provinces éducationnelles ;
- ❖ Chaque année, 800 salles de classe primaire, 935 salles de classe secondaire sont réfectionnées et équipées (avec aménagement de rampe d'accès pour handicapés);
- ❖ 2429 latrines dans les écoles primaires et 431 latrines dans les écoles secondaires construites chaque année ;
- ❖ 1114 points d'eau sont installés dans les écoles primaires reconstruites.
- ❖ 705 laboratoires scientifiques construits et équipés chaque année dans le secondaire ;
- ❖ Les conditions d'accueil dans les écoles primaires et secondaires sont améliorées
- ❖ Chaque province éducationnelle dispose d'une carte scolaire
- ❖ Chaque province éducationnelle dispose d'un plan de contingence des catastrophes naturelles et autres intempéries

Stratégie de mise en œuvre

86. Le Ministère de l'EPSP abandonne la maîtrise d'ouvrage directe (MOD)¹ et recentre son mandat sur ses fonctions régaliennes, à savoir (i) la gestion des normes de construction ; (ii) la gestion de la MOD avec des agences spécialisées et/ou les communautés ; et (iii) la mise en place et le fonctionnement des mécanismes de suivi, de contrôle et d'évaluation des programmes de construction.
87. Le Ministère met en place une carte scolaire, au niveau national et provincial (avec une mise à jour par système GPS). Il établit un aperçu technique des infrastructures scolaires qu'il met à jour annuellement à l'aide des données du SIGE. Cela permet de mieux évaluer les besoins en construction et réhabilitation dans des sites identifiés comme prioritaires.
88. Sur la base du Modèle de simulation, le Ministère de l'EPSP planifie, sur cinq ans, la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures scolaires ainsi que les coûts y

¹ Note n° ...MEPSP/DIS du portant

afférents. Sur la base des rapports consolidés des provinces « éducationnelles », la Commission Provinciale de l'EPSP identifie les priorités à partir de critères objectifs, notamment (i) le potentiel des effectifs à scolariser; (ii) la distance par rapport à l'école la plus proche (sauf en zone urbaine); (iii) le nombre de classes à reconstruire ou à réhabiliter; (iv) la disponibilité des ressources financières, etc. La Commission Provinciale transmettra ses priorités aux Gouvernements provinciaux et au Gouvernement central. D'une façon générale, une attention particulière est accordée aux zones ayant un accroissement élevé des effectifs sous l'effet de la gratuité.

89. Le Gouvernement établit un plan d'action triennal de constructions scolaires aligné sur le PIE. Ce document sera assorti d'un plan de financement des interventions qui prend en compte les ressources propres de l'Etat - centrales et locales - et les ressources externes, y compris les ressources de la reconversion de la dette (I-PPTE) destinées au financement des infrastructures éducatives.
90. Dans une période transitoire, les financements alloués aux constructions pourraient suivre la répartition suivante : 20% seront alloués aux constructions ou extension des écoles engendrées par les effets de gratuité; et, pour les 80% restants des ressources, 50% seront affectées à la reconstruction des écoles et 30% à l'extension des écoles dont les capacités ne répondent plus à l'afflux des effectifs scolarisés (classes surchargées).
91. Pour les réhabilitations des salles de classes dégradées, la répartition des ressources se fera au *pro rata* du poids des réseaux implantés dans la province (conventionnés et non conventionnés), étant entendu que l'état de dégradation des infrastructures est sensiblement le même dans toutes les provinces.
92. Le Gouvernement a développé une stratégie d'appui aux communautés locales pour la construction de nouvelles écoles en zone rurale ainsi que pour la réhabilitation/réfection des écoles existantes dans le respect des normes techniques établies.
93. Pour la construction et la réhabilitation en zone urbaine, la maîtrise d'ouvrage sera déléguée à des agences d'exécution suivant les procédures de passation de marchés en vigueur (Agences Publiques, Agences Locales d'Exécution, ONG, Agences de coopération technique, etc.).
94. Concernant la délégation de la maîtrise d'ouvrage aux entités déconcentrées (communautés locales), un manuel de procédures sera élaboré à cet effet. Il devra contenir (i) les procédures d'identification des communautés bénéficiaires et les outils d'analyse de leurs capacités d'accueil; (ii) les procédures simplifiées de passation de marchés; (iii) les règles de gestion financière; et (iv) des mécanismes et compétences minimum de suivi/contrôle des ouvrages (Comités des Parents, syndicats des enseignants, etc.).
95. Le Gouvernement met en place un dispositif institutionnel prévoyant des mécanismes efficaces de transfert des ressources vers les entités déconcentrées et décentralisées.
96. La prévision (dans les plans provinciaux d'éducation) d'un plan de contingence pour faire face à d'éventuelles catastrophes naturelles en tenant compte du potentiel local (ressources humaines et matériels disponibles, mécanismes et/ou procédures de collaboration avec des intervenants extérieurs, etc.).

Tableau 13: (Programme 1.3) Renforcement des capacités d'accueil du système (coûts en USD)

	Activités	Quantité	Coût 2012	Coût 2013	Coût 2014	Coût Total	Unité responsable (niveau central)	Unité d'exécution (décentralisation)	Aspects de gouvernance
Activité 1. Recensement des infrastructures existantes et diagnostic des besoins en constructions nouvelles et réhabilitations									
1	Production d'un recueil sur l'état des infrastructures au niveau des Sous-divisions à travers les données du SIGE	1 recueil 1 000 unités	3 000	000	000	3 000	DEP Cellule de statistique	S/PROVED	PM
Activité 2. Construction de classes au primaire									
2	Reconstruction d'écoles primaires selon l'approche de la MOD avec les unités de Gestion de projet (50-250-300)	600 écoles (\$ 50 000)	2 500 000	12 500 000	15 000 000	30 000 000	DIS Coordinations nationales	MOD Commission provinciale (suivi)	PM
3	Equipement d'écoles primaires reconstruites	600 écoles (\$ 5000)	250 000	1 250 000	1 500 000	3 000 000	DIS Coordinations nationales (suivi)	MOD Commission provinciale (suivi)	PM
4	Appui aux communautés pour la construction d'écoles en zones rurales (y compris avec utilisation de matériaux locaux durables) - \$ 3600 par classe (pièce) (Qté : 362-1000-1200)	2 562 écoles (\$ 25 000)	9 050 000	25 000 000	30 000 000	64 050 000	DIS Coordinations nationales (suivi)	Sous-PROVED Coordinations Communautés	PM Transfert de fonds Entité juridique
5	Equipement d'écoles primaires construites en zones rurales (appui communautaire)	2 562 écoles (\$ 3 000)	1 086 000	3 000 000	3 600 000	7 686 000	DIS Coordinations nationales (suivi)	Sous-PROVED Coordinations Communautés	PM Transfert de fonds Entité juridique
6	Construction de latrines scolaires en blocs de 2 cabines (1 pour garçons, 1 pour filles) (412-1250-1500)	3 162 écoles (\$ 1 500/ bloc)	618 000	1 875 000	2 250 000	4 743 000	DIS Coordinations nationales (suivi)	MOD	PM
7	Installation de points d'eau	3 162 unités (\$1 000)	412 000	1 250 000	1 500 000	3 162 000	DIS Coord. Nat. (suivi)	MOD	PM
8	Remise en état de classes primaires dégradées	2 400 classes (\$ 2000)	800 000	2 000 000	2 000 000	4.800 000	DIS Coordinations nationales (suivi)	MOD	PM
11	Equipement classes réhabilitées	2 400 classes (\$ 500)	200 000	500 000	500 000	1.200 000	DIS Coordinations nationales (suivi)	MOD	PM
12	Construction de latrines scolaires en blocs de 2 cabines (1 pour garçons, 1 pour filles) dans 300 des écoles remises en état	300 écoles (\$ 1 500/bloc)	300 000	300 000	300 000	900 000	DIS Coordinations nationales (suivi)	MOD	PM
13	Installation de points d'eau dans 300 des écoles remises en état	300 écoles (\$1 000)	100 000	100 000	100 000	300 000	DIS Coordinations nationales (suivi)	MOD	PM
14	Construction de 181 écoles en termes de prise en charge des effets induits par la gratuité	181 écoles (\$ 25 000)	1 508 000	1 508 000	1 509 000	4 525 000	DIS Coord. Nat. (suivi)	MOD	PM

15	Equipement des 181 écoles construites	181 écoles (\$ 3000)	181 000	181 000	181 000	543 000	DIS Coordinations nationales (suivi)	MOD	PM
16	Construction de latrines scolaires en blocs de 2 cabines (1 pour garçons, 1 pour filles)	181 écoles (\$1 500/bloc)	181 000	181 000	181 000	543 000	DIS Coordinations nationales (suivi)	MOD	PM
17	Installation de points d'eau	181 écoles (\$ 1 000)	60 000	60 000	60 000	180 000	DIS Coordinations nationales (suivi)	MOD	PM
18	Provisions pour des interventions d'urgence en cas de catastrophes	960 classes (\$ 2 000)	640 000	640 000	640 000	1 920 000	DIS Coordinations nationales (suivi)	MOD	PM
19	Provisions d'équipement d'écoles remises en état en intervention d'urgence	960 classes (\$ 500)	160 000	160 000	160 000	480 000	DIS Coordinations nationales (suivi)	MOD	PM
20	Construction de latrines scolaires en blocs de 2 cabines dans 120 écoles correspondants aux 960 classes réhabilités en inervention d'urgence	120 écoles (\$ 1 500/bloc)	120 000	120 000	120 000	360 000	DIS Coordinations nationales (suivi)	MOD	PM
21	Installation de points d'eau (idem n°21)	120 écoles (\$ 1000)	40 000	40 000	40 000	120 000	DIS Coordinations nationales (suivi)	MOD	PM
Activité 3. Construction/réhabilitation d'infrastructures scolaires au secondaire									
22	Construction de classes nouvelles(300-660-660)	1 620 classes (\$ 8000)	2 400 000	5 280 000	5 280 000	12 960 000	DIS Coordinations nationales (suivi)	MOD	PM
23	Equipement de nouvelles salles de classe (300-660-660)	1 620 classes (\$ 500)	150 000	330 000	330 000	810 000	DIS Coordinations nationales (suivi)	MOD	PM
24	Remise en état de salles de classe	2 805 classes (\$ 2 000)	1 610 000	2 000 000	2 000 000	5 610 000	DIS Coordinations nationales (suivi)	MOD	PM
25	Equipement de salles de classe réhabilitées	2 805 classes (\$ 500)	402 500	500 500	500 500	1 402 500	DIS Coordinations nationales (suivi)	MOD	PM
26	Construction et équipement de locaux scientifiques	705 labos (\$ 7000)	1 645 000	1 645 000	1 645 000	4 935 000	DIS Coordinations nationales (suivi)	MOD	PM
27	Equipement de locaux scientifiques	705 labos (\$ 2 000)	470 000	470 000	470 000	1 410 000	DIS Coordinations nationales (suivi)	MOD	PM
28	Construction blocs de latrines	1 293 blocs (\$ 2000/bloc)	862 000	862 000	862 000	2 586 000	DIS Coordinations nationales (suivi)	MOD	PM

Activité 4 : Construction et équipement des infrastructures de deux Centres de formation (IFCEPS)									
29	Construction de deux dortoirs (dans 2 IFCEPS)	1 dortoir (350 chambres d'étudiant)	2 000 000	000	000	2 000 000	DIS Coordinations nationales (suivi)	MOD	PM
30	Construction de deux auditories (dans 2 IFCEPS)	1 auditorie pour 350 étudiants	500 000	000	000	500 000	DIS Coordinations nationales (suivi)	MOD	PM
31	Équipement de trois dortoirs (dans 3 IFCEPS)	350 étudiants (\$ 300)	315 000	000	000	315 000	DIS Coordinations nationales (suivi)	MOD	PM
32	Équipement de trois auditories (dans 3 IFCEPS)	350 étudiants (\$ 100)	105 000	000	000	105 000	DIS Coordinations nationales (suivi)	MOD	PM
33	Fonctionnement/acquisition matériel didactique (dans 3 IFCEPS)	350 étudiants (\$300)	315 000	315 000	315 000	945 000	IGE	Comité de gestion (IPP – réseaux – Direction IFCEPS)	PM Gestion et transfert de fonds
Activité 5. Renforcement des communautés /Agences Locales d'Exécution (ALE) à la gestion de la MOD									
34	Elaboration de manuel de procédures de délégation de maîtrise d'ouvrages aux communautés locales/ALE	1 consultant	15 000	000	000	15 000	DIS Consultant	MOD	Service de consultant
35	Production et distribution du manuel de procédures	5 000 unités	5 000	000	000	5 000	DIS	Commissions provinciales EPSP	PM
36	Appui technique aux communautés pour la formation aux outils de gestion de la MOD et aux techniques de suivi dans 362 ;1000 et 1200 écoles)	2 562 écoles (\$ 500)	181 000	500 000	600 000	1 281 000	DIS	MOD	Contrat
Activité 6. Renforcement des capacités de la DEP et de la DIS en suivi-évaluation et communication liés à la mise en œuvre des infrastructures scolaires									
37	Formation aux outils de suivi de la mise en œuvre des constructions	30 ateliers (1 par province éducationnelle)	000	150 000	150 000	300 000	DIS – DEP	PROVED Coordinations	
38	Soutien à la production des données de suivi des constructions des infrastructures scolaires	30 DIS (au niveau PROVED)	000	30 000	30 000	60000	DIS – DEP	PROVED Coordinations	Transfert de fonds Contrat de performance
Sous-total 3			29 184 000	62 747 500	71 823 500	163 755 000			

Programme 2.1 : Amélioration de l'efficacité interne et de la qualité des apprentissages scolaires

Diagnostic et orientation stratégique

97. Au niveau du primaire, l'efficacité et l'efficacité internes restent faibles. Les taux de redoublement et d'abandon y sont très élevés. (14,26% de filles redoublent contre 13,99% de garçons). Le taux de survie en 5^{ème} année est estimé à seulement 50,9% en 2009/2010 avec 48,6% pour les filles contre 53% pour les garçons. Ces taux sont en baisse par rapport au taux atteints déjà en 2007/2008 (68%)¹ Le taux d'achèvement en 6^{ème} année stagne à 56,7% en 2009/2010, dont 48,6% pour les filles contre 64,9% pour les garçons.
98. Au niveau du secondaire, le taux d'achèvement reste bas car seulement 26% des élèves achèvent le cycle². Par ailleurs, même si des études internationales³ ont mis en évidence la faible efficacité pédagogique du redoublement et son fort impact sur l'abandon scolaire, les redoublements sont nombreux au secondaire et quelque soit la classe considéré. Les taux d'abandon restent très élevés avec des niveaux allant jusqu'à 11,80 %. Un peu plus de la moitié des élèves inscrits en 1^{ère} année secondaire survivent jusqu'en fin du cycle (6^{ème} année) et le taux d'achèvement, qui reste particulièrement bas avec 26% en 2010, ne cesse de régresser depuis 2001.
99. Les disparités d'accès entre filles et garçons s'avèrent encore plus marquées dans le secondaire que dans le primaire (parité de 0,6). La répartition des types d'enseignement et des options en place dans l'enseignement secondaire n'offre pas une diversité de choix d'option aux élèves.
100. Malgré l'absence d'études systématiques sur les causes de redoublement et d'abandon scolaires en RDC, certains facteurs systémiques expliqueraient leur ampleur : (i) la pratique généralisée des frais scolaires ; (ii) les renvois temporaires à répétition pour cause de retard de paiement des frais scolaires ; (iii) le recours systématique au redoublement perçu par certains enseignants comme un renforcement des acquis de l'élève ; (iv) l'absence, dans les écoles, d'installations sanitaires séparées pour filles et garçons ; (v) le retard dans l'affectation et la mise en place des enseignants en début d'année scolaire ; (vi) le faible niveau de maîtrise des acquis des apprentissages chez les élèves et (vii) l'absentéisme des enseignants.
101. D'autres facteurs, culturels, sécuritaires, etc., constitueraient plutôt des causes d'abandon scolaire. Il s'agit, notamment : (i) des mariages précoces pour les filles ; (ii) de l'insécurité résiduelle sur certaines parties du pays ; (iii) du travail des enfants ; (iv) des coûts d'opportunité ; (v) de grandes distances à parcourir entre l'école et le domicile des

¹ A défaut de suivre une cohorte réelle, le taux de survie apparent qui porte sur une cohorte fictive, permet de déterminer la proportion d'élèves inscrits en 1^{ère} année qui atteignent la 5^{ème} année après 4 ans de scolarité. On observe une chute du taux de survie en 5^{ème} année de 68% en 2007/2008 à 50,9% en 2009/2010 et des taux d'abandon tout aussi inquiétants qui varient entre 19% en 1^{ère} année et 14% en 6^{ème} année (Sources : *Annuaire Statistiques 2006/07 et 2007/08*)

² Les taux de redoublement et d'abandons sont assez élevés dans toutes les classes. Les abandons sont plus élevés en 1^{ère} année avec 11,8% mais tendent à s'améliorer au fur et à mesure de la progression scolaire des élèves. Ainsi, le taux de survie à la fin du cycle (6^{ème} année) est de 59,7%. (Sources : *Annuaire Statistiques 2006/07 et 2007/08*)

² PASEC, SACMEQ.

³ PASEC, SACMEQ

élèves ; (vi) du niveau élevé de morbidité et de malnutrition chez les enfants de certains milieux ruraux, etc. L'étude sur la situation des enfants et adolescents en dehors de l'école identifiera et expliquera davantage les barrières et/ou goulots d'étranglement, notamment la relation qui existe entre la non-participation scolaire et des variables de vulnérabilité (économique et/ou sociale).

102. Aussi, l'insuffisante application des textes de loi et conventions relatifs à la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle et économique et contre le travail de ces derniers entraîne la non-scolarisation ou la déscolarisation de beaucoup d'entre eux, surtout des filles.
103. Il n'existe pas, à ce jour, de politique concrète de lutte contre le redoublement et l'abandon scolaire en RDC. Pour lutter contre le redoublement et l'abandon, le Gouvernement envisage, entre autres, l'instauration dans le primaire, de la gestion par sous-cycles et de la promotion automatique à l'intérieur de chacun des sous-cycles. Le redoublement ne sera désormais possible qu'entre sous-cycles (1ère-2ème année ; 3ème-4ème année ; 5ème-6ème année).
104. En attendant les résultats de l'étude sur les enfants et adolescents en dehors de l'école, il est attendu que les actions suivantes contribuent à améliorer l'efficacité interne du système : (i) l'application progressive de la « gratuité » dans l'enseignement primaire, déjà en vigueur à travers l'amélioration de la situation salariale des enseignants (mécanisation, uniformisation des barèmes salariaux) et l'octroi de frais de fonctionnement aux écoles et bureaux gestionnaires ; (ii) la mise en place prochaine d'une politique nationale de formation et de gestion de l'enseignant (Programme 2.2. page 24) ; (iii) la distribution, depuis 2006, de manuels scolaires de base à tous les élèves et de guides pédagogiques à tous les enseignants du primaire par le Gouvernement ; (iv) la sensibilisation des enseignants aux effets négatifs du redoublement ; (v) le renforcement du système de suivi des apprentissages dans un partenariat multisectoriel, (vi) le renforcement de l'hygiène et de la santé à l'école à travers des programmes d'assainissement et de supplément nutritionnel¹, (vii) le renforcement de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture dans les premières années du primaire, etc.
105. En effet, la santé procure aux élèves de bonnes conditions physiques et mentales d'apprentissage et d'épanouissement en milieu scolaire. En RDC, de nombreux enfants de milieu pauvre, notamment en zone rurale et périurbaine, font face au quotidien, de problèmes de santé et de nutrition qui les empêchent de réussir leur scolarité.
106. La lecture étant au centre de l'apprentissage, le Gouvernement prévoit des mesures pour la renforcer à l'école à travers, notamment l'amélioration de l'environnement lettré ainsi que l'introduction de la didactique des disciplines au cours des sessions de formation continue de l'enseignant². Du reste, les évaluations conduites en RDC, sur les apprentissages scolaires au primaire, ont révélé beaucoup de lacunes en lecture chez les élèves et des difficultés de maîtrise de technique d'apprentissage de la lecture chez les enseignants.

¹ Ce programme pourrait bénéficier de l'appui technique et financier de certains partenaires ayant une longue expérience dans le domaine tels que l'UNICEF, le PAM ou certaines ONGs Internationales

² Expériences OPEQ, PAQUED-USAID, UNICEF

107. D'une manière générale, les problèmes d'efficience interne constatés se trouvent accentués par de très faibles scores des élèves dans les évaluations nationales (TENAFEP) ainsi qu'au niveau des tests standardisés (PASEC, EGRA, EGMA). Ainsi, la réussite moyenne aux tests EGRA (concernant la maîtrise de la lecture) était de 10% pour les élèves de 2^{ème} année¹. Pour le PASEC, qui ciblait la 2^{ème} et la 5^{ème} année, les scores moyens des élèves se situaient en 2010 en dessous de la barre de 50% en Français et Mathématiques.
108. De même, le non respect de la stratégie linguistique préconisée dans les programmes officiels altère fortement le niveau de maîtrise des élèves en lecture/écriture. Les enfants doivent en effet réaliser le double effort de maîtriser le Français et d'intégrer les mécanismes fondamentaux pour la maîtrise de l'écrit (découpage de mots en syllabes, reconnaissance de sons, combinatoire).
109. La mesure régulière des résultats des élèves à travers les évaluations standardisées, permettrait de constituer une base de données sur l'évolution de la qualité des apprentissages, ce qui aiderait le système à se réguler. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'une structure pérenne et indépendante d'évaluation des acquis des apprentissages scolaires qui produirait des informations fiables sur les résultats des élèves dans le but de mettre en œuvre des politiques éducatives ciblées (remédiation, suivi du parcours scolaire des élèves, révision de programmes scolaires, etc.).
110. La majorité des élèves travaillent en double vacation ou en double flux pour un horaire moyen d'apprentissage en dessous du minimum requis (900 heures annuelles préconisé par l'UNESCO). Il est donc essentiel que les horaires de classe soient rigoureusement respectés. Pour ce faire, des stratégies sont préconisées pour améliorer le temps de présence ainsi que le nombre d'heures de prestation de l'enseignant à l'école (amélioration du niveau de salaire, implication des parents dans la gestion de l'école, meilleure organisation des visites/contrôles par les gestionnaires et les inspecteurs, etc.).

Objectifs poursuivis

- **Améliorer l'efficience interne dans le primaire et le secondaire à travers :**
 - a. L'amélioration du temps d'apprentissage
 - b. L'amélioration des taux de promotion et de survie au primaire
 - c. La réduction du redoublement et l'atténuation de l'abandon scolaire
- **Améliorer les compétences en lecture et écriture des élèves du primaire à travers :**
 - a. La promotion d'options choisies en termes de didactique des langues
 - b. L'adaptation de l'emploi du temps des élèves pour donner priorité à aux apprentissages fondamentaux (écriture, mathématique, français, lecture, sciences).
- **Améliorer le suivi des apprentissages scolaires à travers :**

¹ Données de

- a. La constitution et la mise à jour d'une base de données sur les acquis des apprentissages ;
- b. L'exploitation des résultats des enquêtes sur les apprentissages dans le cadre de l'amélioration des politiques éducatives.

Résultats attendus

Au primaire

- Une politique nationale de prise en charge des enfants restés en dehors de l'école primaire ou ayant abandonné l'école de manière précoce¹ est disponible en 2013;
- Le taux de passage en classe supérieur atteint 85% en moyenne sur le cycle en 2014
- Le taux de redoublement se limite au maximum à 10% en moyenne sur le cycle en 2014
- Moins de 5% des élèves abandonnent en cours de cycle en 2014
- En moyenne, 120 000 élèves de 600 écoles primaires sont dépistés chaque année sur les maladies infectieuses ;
- 3,5 millions d'élèves de 4^e année primaire lisent au moins 40 mots/minute en 2015/2016.
- Un dispositif de suivi permanent des acquis des apprentissages scolaires est mis en place au MEPSP.

Au secondaire

- Le taux moyen de promotion en classe supérieur atteint 80% dans tout le cycle
- Le taux de redoublement se limite au maximum à 12% en moyenne sur le cycle
- Moins de 7% des élèves abandonnent en cours de cycle secondaire ;
- Il existe des passerelles, entre l'ETFP et les humanités générales, et qui permettent de changer de filières en cas de besoin.

Stratégie de mise en œuvre

111. Le Ministère de l'EPSP utilise les résultats de l'étude sur les enfants en dehors du système scolaire dans le cadre du développement de stratégies novatrices visant la réduction des abandons.
112. Le Ministère de l'EPSP prend un arrêté organisant l'enseignement primaire en trois sous-cycles de deux ans chacun et fixe les critères de redoublement.
113. Le Ministère fixe : (i) les normes minimales pour une école de qualité¹ ; (ii) un cadre pour l'organisation du soutien scolaire dans les écoles ; et (iii) un cadre pour la

¹ Prise en charge sociale, rattrapage scolaire, réinsertion dans le cycle primaire ou orientation vers des formation professionnelle

participation des communautés aux actions de scolarisation, à partir des modèles ayant été jugés pertinents et soutenables. La pertinence du soutien scolaire au niveau d'une école relèvera de la compétence de l'Assemblée Générale des parents.

114. Les Ministères central et provinciaux prennent les arrêtés d'affectation et de mise en place des enseignants au plus tard le 15 septembre de chaque année.
115. Le Gouvernement appuie les communautés dans la mise en place des cantines scolaires endogènes. La pertinence de cette activité et son mode opératoire sont laissés à l'appréciation du Comité des parents de l'école concernée.
116. Dans le cadre des visites qu'ils effectuent dans les écoles, l'Inspecteur itinérant et le Conseiller d'enseignement sensibilisent les parents, les directeurs d'école et les enseignants à la lutte contre l'abandon et le redoublement.
117. Les formations initiale et continue des enseignants intègrent, entre autres, des stratégies de lutte contre le redoublement et l'abandon scolaire. A titre d'exemple, il apparaît utile d'apprendre aux enseignants, comment évaluer objectivement leurs élèves (correction des devoirs et/ou interrogations des élèves). De même, les techniques d'apprentissage et d'enseignement de la lecture feront partie des programmes des formations initiale et continue des enseignants.
118. Le Ministère de l'EPSP, à travers ses structures déconcentrées (tous réseaux confondus) sollicite les services du Ministère de la Santé pour procéder, en cas de besoin, à des contrôles sanitaires forains dans au moins 1800 écoles primaires. Cette activité pourrait s'inscrire dans le contrat de performance de l'administration locale de l'EPSP ;
119. Le Gouvernement ouvrira, dans deux provinces pilotes, des centres d'apprentissage de la lecture pour les élèves, avec le soutien des PTFs actifs dans ce domaine. Une cellule d'évaluation avec pour mission première de conduire des enquêtes permettant de mesurer les progrès réalisés en lecture/écriture, français, mathématique et sciences. Sur cette base, il s'agirait de proposer des mesures visant à (i) améliorer l'encadrement et la prestation des enseignants, (ii) améliorer l'environnement d'enseignement-apprentissage, (iii) actualiser les programmes d'études, etc.

¹ Par exemple, l'approche « écoles amies des enfants ».

Tableau 14. (Programme 2.1) : Amélioration de l'efficacité interne (coûts en USD)

	Activités	Quantité	Coût 2012	Coût 2013	Coût 2014	Coût Total	Unité responsable (niveau central)	Unité d'exécution (décentralisation)	Aspects de gouvernance
Activité 1. Amélioration de la qualité du processus enseignement-apprentissage									
1	Affectation à temps des enseignants dans les écoles primaire et secondaire	circulaire ministérielle	000	000	000	000	SG Coordinations Nat.	PROVED Coordinations Prov.	contrat de performance des gestionnaires
2	Elaboration et production d'un recueil de normes d'une école de qualité et fixant le cadre d'organisation du soutien scolaire dans les écoles primaires et secondaires	1 étude + 1 atelier 50 000 unités (\$ 2)	20 000 10 000	100 000	000	130 000	SG - IGE Coordinations nationales	réseaux directeurs d'écoles	Service consultant PM contrat de performance
3	Sur la base du recueil de normes, élaboration de directives pour le développement d'un projet d'école au primaire et au secondaire	Directives 50 000 unités (\$ 0.5)	25 000	000	000	25 000	SG - IGE Coordinations nationales	réseaux directeurs d'écoles	
4	Développement de projet d'école	1 plan d'action par école	000	000	000	000		Gestionnaires Directeur, COPA	
5	Organisation de l'enseignement primaire en sous-cycles	Arrêté ministériel	000	000	000	000	SG	PROVED S/PROVED	
6	Evaluation des activités en cours de soutien scolaire au primaire et au secondaire	1 étude 1 atelier	000	100 000 40 000	000	140 000	IGE Coordinations nation.	IPP Réseaux	Service de consultant
Activité 2. Amélioration de la rétention à l'école									
7	Mise en œuvre de programmes de dépistage et de déparasitage d'enfants souffrant de maladie chronique (micronutriments, pharmacie scolaire, etc.)	18.000 écoles x 200\$	1 200.000	1 200.000	1 200.000	3 600.000	Ministère de la Santé Publique/ EPSP	Service santé locale Directeurs Ecole, COPA	Collaboration interministérielle
8	Provision pour la prise en charge de 150 000 enfants exclus dans les zones sinistrées	50 000 enfants/an (\$ 50)	2 500 000	2 500 000	2 500 000	7 500 000	SG	Gestionnaires Directeurs d'écoles	Transfert/gestion argent Contrat de performance
Activité 3. Réduction des abandons scolaires									
9	Capitalisation de l'étude sur les enfants exclus	30 ateliers PROVED	000	150 000	150 000	300 000	DEP - CAT	Commissions provi EPSP	
10	Développement d'une stratégie de réduction de redoublement et d'abandon scolaire au primaire et au secondaire	1 étude 1 atelier	15 000 15 000	000	000	30 000	DEP - CAT	CAT	Service consultant
11	Intégration de la stratégie de la lutte contre le redoublement et l'abandon dans la formation des enseignants du primaire et du secondaire		000	000	000	000	IGE SERNAFOR	IPP Ecole	

Activités 4 : Promotion de la lecture et de l'écriture au primaire									
12	Intégration des techniques d'apprentissage de la lecture et de l'écriture dans les modules de formation continue des enseignants du primaire	Consultants + atelier	50 000	000	50 000	100 000			
13	Révision de l'emploi du temps du primaire pour faire une meilleure place à la lecture		000	000	000	000			
14	Expérience pilote de promotion de la lecture et de l'écriture dans 2 provinces administratives		300 000	300 000	300 000	900 000			
Activités 5 : Systématisation des évaluations standardisées d'apprentissage scolaire									
15	Mise en place et fonctionnement d'une cellule permanente de suivi permanent des apprentissages scolaires et des conditions d'enseignement/apprentissage		229250	00	00	229250			
16	Réalisation de 2 enquêtes sur le niveau des acquis des apprentissages scolaires		000	000	491300	491300			
17	Formation d'inspecteurs en docimologie		330600	000	000	330600			
Sous-total 4			4.694.850	4.420.000	4.691.300	13.776.150			

Sous-programme 2.2. Revalorisation de la fonction enseignante

Diagnostic et orientation stratégique

120. Le défi étant à la fois social, professionnel et matériel, l'amélioration de la performance du personnel enseignant n'est pas envisageable sans : (i) de meilleures conditions de carrière, y compris au niveau de la rémunération ; (ii) une politique véritable de formation professionnelle initiale et continue ; (iii) une politique cohérente, concertée et systémique de déploiement du personnel; et (iv) la mise en place d'un environnement de travail plus motivant. De même, le défi de la permanence du maître sur son lieu de travail ainsi que le dévouement dans le travail reste au centre de sa performance. En ce sens, il reste essentiel que des mécanismes de contrôle et d'encadrement du maître (contrat de performance) soient mis en place dans le but d'assurer une « redevabilité » de la part de l'enseignant.

Meilleures conditions de carrière

121. Les perspectives limitées de carrière et le bas niveau des salaires constituent l'un des points noirs de la condition enseignante. La démotivation du personnel enseignant tient essentiellement à sa faible rémunération (en 2011, un enseignant du primaire touche en moyenne 60 USD par mois) ; celle-ci constitue l'un des principaux facteurs affectant négativement son rendement.

122. Une des conséquences de cette situation est le recours systématique à la contribution des parents pour suppléer au manque de salaire et/ou pour compléter le salaire versé par l'Etat (prime de motivation). De plus, le retard de paiement et d'acheminement des salaires contribue à accentuer cette démotivation. Un facteur aggravant est le retard de la prise en charge, par l'Etat, des salaires des enseignants nouvellement recrutés à travers la mécanisation.

123. Pendant ce temps, ces enseignants restent à la seule charge des parents et ce, pour des périodes pouvant aller jusqu'à plusieurs années. Tout cela se traduit par un manque d'attractivité de la profession et constitue un obstacle majeur au renouvellement du personnel enseignant et à son maintien dans le système.

124. Dans le cadre de sa politique de « gratuité » de l'enseignement primaire, le Gouvernement a pris, depuis septembre 2010, des mesures d'augmentation du salaire des enseignants¹. Ces mesures seront complétées par l'accélération de la mécanisation² des enseignants du primaire à partir de 2012 et la valorisation du statut des personnels de l'enseignement à partir de 2013. Il est attendu que cela conduise à (i) une meilleure connaissance et une meilleure planification des besoins en enseignants; et (ii) une amélioration de leur statut ainsi que de leur carrière.

¹ Les salaires des provinces ont été alignés sur ceux de Kinshasa. Le budget 2011 a pris en charge la régularisation de plus de 23,000 postes d'enseignants du primaire.

² Ici, le terme *mécanisation* signifie la prise en charge par l'Etat (salaire) d'un agent immatriculé

Formation

125. **Formation initiale.** Les enseignants du primaire sont formés dans les humanités pédagogiques (HP), qui sont des filières de l'enseignement secondaire. Cette formation initiale reste inadéquate à bien des égards : (i) filière « non-professionnelle » ; (ii) apprentissage essentiellement théorique ; (iii) certification « discutable » ; (iv) passerelle vers l'université plutôt facilitée ; (v) effectifs pléthoriques ; (vi) expansion incontrôlée, etc. *In fine*, cette filière produit des enseignants peu qualifiés ou majoritairement des candidats à l'enseignement universitaire. Par ailleurs, il n'existe pas, dans les HP, de véritable formation initiale standardisée destinée au personnel du préscolaire.
126. Dans un premier temps, il est envisagé que l'étude diagnostique des Humanités Pédagogiques conduite par le Ministère avec l'appui de l'Unesco¹ évalue et propose des pistes de rationalisation des HP (localisation des Humanités Pédagogiques, contenu des programmes, etc.) avant de proposer des pistes de réformes (profil d'un établissement de formation des enseignants, cartographie des besoins par province « éducative », contenus de formation des enseignants et de la formation des formateurs, statut du futur maître d'école, etc.). La question de la formation initiale des enseignants du primaire, qui pourra trouver sa solution à l'issue de la même étude, pourrait être mise en place avec l'appui des instituts supérieurs pédagogiques.
127. **Formation continue.** A l'heure actuelle, la formation continue est le fait de diverses initiatives non coordonnées. Tout en reconnaissant l'utilité de ces initiatives, leurs contenus et approches méthodologiques seront évalués, harmonisés et alignés sur le programme national qui est en cours d'élaboration. L'approche retenue pour la formation continue sera, en partie, celle de l'enseignement à distance (radio, vidéo) avec la création d'un environnement propice à l'autoformation². La méthode s'appuiera sur les « unités pédagogiques », les cellules de base et les espaces d'apprentissage entre pairs au niveau de l'école et dont les mécanismes d'échange et de partage sont déjà pratiqués ou au moins connus. La radio et la vidéo semblent être les technologies les plus appropriées compte tenu des problèmes d'enclavement que connaît la RDC. Cette approche suppose un rôle clé du directeur d'école qui doit être sensibilisé et formé par le biais des mêmes outils. Les inspecteurs itinérants seront étroitement associés à la nouvelle approche afin d'harmoniser l'encadrement pédagogique et la pratique d'enseignement.
128. Le dispositif de formation continue fera l'objet d'une étude plus approfondie. Celle-ci devra proposer un cadre conceptuel détaillé, précisant, entre autres, (i) le processus d'apprentissage ; (ii) la nature d'intrants pédagogiques ; et (iii) les rôles des acteurs (soutien de proximité, personnes-ressources etc.) - le défi étant d'aboutir à un système de formation efficace, adapté aux réalités de terrain et ancré institutionnellement dans le système. Enfin, une attention particulière sera accordée aux enseignants de 1^{ère} et 2^{ème} années primaires (techniques d'apprentissage de la lecture et de l'écriture).

¹ Unesco, (Avril 2012) Etude sur l'état des lieux des humanités pédagogiques

² Vu l'immensité du territoire national et la dispersion d'écoles, le risque de perte de temps d'apprentissage pour les élèves et en attendant les résultats de l'étude sur le dispositif de la formation continue, la piste de regroupement d'enseignants dans des centres de formation et/ou de ressources a été pour l'instant écartée

Objectif général :

129. Créer les conditions d'une amélioration des prestations des enseignants

Objectifs spécifiques poursuivis

- ❖ Réformer la formation professionnelle initiale des enseignants du primaire
- ❖ Restructurer le dispositif de formation continue des enseignants du primaire
- ❖ Renforcer la formation professionnelle initiale des chefs d'établissement du primaire
- ❖ Elaborer un plan de carrière et de déploiement du personnel enseignant de l'EPSP

Résultats attendus

- ❖ La base de données des enseignants¹ est utilisée dans le cadre de la gestion de leur flux ainsi que de la gestion de leur paie;
- ❖ Un plan de carrière et de déploiement des enseignants du primaire est élaboré en 2013 et mis en application à partir de 2014 ;
- ❖ Les *humanités pédagogiques* sont évaluées, leur nombre rationalisé et leurs contenus (cursus de formation) réformés;
- ❖ La formation professionnelle initiale des enseignants et chefs d'établissement (primaire et secondaire) se déroule selon un nouveau dispositif élaboré en 2013 et d'application à partir de 2014;
- ❖ La formation continue des enseignants se déroule selon un dispositif harmonisé, rationalisé et accessible à tous les opérateurs sur le terrain ;
- ❖ Le personnel enseignant de l'EPSP est géré selon un statut révisé et d'application à partir de 2014 ;

Stratégie de mise en œuvre

130. Le MEPSP conduit un recensement du personnel enseignant des établissements scolaires (publics et privés) et du personnel administratif au niveau central et provincial. Cet exercice lui permettra, entre autres, de disposer d'une base de données fiable à partir de laquelle planifier : (i) les besoins en nouveaux enseignants ; (ii) la prise en charge financière des enseignants du secteur public par l'Etat ; et (iii) les besoins en formation pour les enseignants et les personnels administratifs d'appui et d'encadrement.

¹ Pour l'instant, cette base de données est produite par le SECOPE qui entreprend l'amélioration de sa production et de l'environnement de sa gestion à partir de 2013.

131. Le MEPSP (en collaboration avec le Ministère de la Fonction Publique et les syndicats) mène une étude sur le statut et la carrière des enseignants. Cette étude explorera différents scénarios et leur soutenabilité financière. Entre-temps, l'Etat continuera à payer régulièrement des salaires aux enseignants¹.
132. Sur la base des scénarios retenus, le MEPSP initie un processus consultatif avec les parties prenantes (Ministères de la Fonction Publique, des Finances, du Budget et de l'Intérieur et de la Décentralisation ; syndicats, associations confessionnelles, PTF) pour développer une politique de revalorisation de la fonction enseignante.
133. Le MEPSP réalise une évaluation des HP qui permettra de les réformer et les rationaliser.
134. Le MEPSP réalise une étude sur la formation continue. Cette étude évaluera les différentes expériences en cours et devra aboutir à la formulation d'un cadre conceptuel de formation continue du personnel enseignant et d'encadrement.
135. Des expériences « pilotes », mettant en œuvre des approches innovantes de formation continue, seront mises en place dans plusieurs provinces. Elles serviront de modèles pour le développement du programme national de formation continue des enseignants.

¹ Les projections de salaires du personnel de l'EPSP découlent du Modèle de simulation ayant servi à l'élaboration de la Stratégie sous sectorielle de l'EPSP et révisé depuis avril 2012 avec le soutien de l'UNESCO

Tableau 15. (Programme 2.2) : Revalorisation de la fonction enseignante (en USD)

	Activités	Quantité	Coût 2012	Coût 2013	Coût 2014	Coût Total	Unité responsable (niveau central)	Unité d'exécution (décentralisation)	Aspects de gouvernance
Activité 1. Renforcement de la formation professionnelle initiale des enseignants de l'éducation de base									
1	Evaluation de la filière des humanités pédagogiques (rationalisation et pistes de réforme)	1 consultant 1 étude	50 000 300 000	000	000	350 000	IGE Coordinations Nationales	PROVED	Service consultant
2	Equiper en matériel didactique des humanités pédagogiques (HP) et des écoles primaires d'application (EPA) retenues (°)	600 unités (600 HP + 600 EPA)	000	9 000 000	2 400 000	11 400 000	IGE Coordinations Nationales	PROVED/IPP Coordinations provinciales	Transfert de fonds PM
3	Production de nouvelles normes de la filière pédagogique	1 consultant 1 atelier reproduction	000	20 000 15 000 10 000	000	45 000	IGE Coordination Nationales	Direction Réforme	Service consultant
4	Appui au développement d'un programme et des modules de formation des enseignants formés dans les HP (y compris le préscolaire)	1 consultant 1 atelier reproduction	20 000 15 000 10 000	000	000	45 000	IGE Coordinations Nationales	D. Enseignement N.	Service consultant
Activité 2. Renforcement de la formation initiale des professeurs du secondaire exerçant dans les ISP (T)									
5	Evaluation des 12 ISP (T)	1 consultant (11 provinces administratives)	90 000	000	000	90 000	IGE ESU	IPP	Service consultant
6	Définition d'une stratégie de formation initiale des enseignants du secondaire	1 consultant 1 atelier	000	60 000	000	60 000	IGE Coordinations Nationales	IPP	Service consultant
Activité 3. Renforcement de la formation initiale des directeurs d'école									
7	Actualisation des programmes de formation professionnelle initiale des directeurs d'école	1 consultant	000	20 000	000	20 000	IGE Coordinations Nationales	IPP	Service consultant
8	Formation des directeurs d'écoles primaires	Voir programme 3.2 (IFCEPS)						IFCEPS	
Activité 4. Amélioration du statut et de la carrière des enseignants de l'EPSP									
9	Recensement du personnel de l'EPSP (*)	Phase I Phase II	500 000	10 000 000	000	10 500 000	MEPSP/Fonction Publique/ Plan/Budget	Commissions provinciales EPSP	Service consultant
10	Mise en place d'une carte scolaire provinciale (voir sous-programme 3.1. décentralisation)	1 consultant 1 atelier	100 000	000	1 100 000	1 200 000	DEP	Commissions provinciales EPSP	Service consultant

11	Etude sur le statut, la rémunération et la carrière des enseignants	1 bureau d'études	000	150 000	000	150 000	MEPSP Fonction Publique Budget	concertation (syndicats)	Service consultant
12	Elaboration d'une politique de revalorisation de la fonction enseignante	1 consultant 1 atelier	000	20 000 100 000		120 000	MEPSP Fonction Publique Budget	concertation	Service consultant
Activité 5. Renforcement de la formation continue des enseignants									
13	Etudes prospectives (y compris état des lieux) de la formation continue des enseignants du primaire	1 consultant Groupe de travail	150 000	000	000	150 000	IGE SERNAFOR	concertation	Service consultant
14	Expériences pilotes de formation continue des enseignants du primaire	300 districts 2 écoles par district	000	840 000	000	840 000	IGE SERNAFOR	BG Directeurs d'école	Transfert de fonds Contrat de performance
15	Elaboration d'une politique sectorielle de formation continue	1 consultant 1 atelier	000	30 000 20 000	000	50 000	IGE SERNAFOR	concertation	
16	Mise en place d'un dispositif de formation continue dans 40 000 écoles primaires	Provision (500\$ x 40 000 écoles)	000	000	20 000 000	20 000 000	IGE/SERNAFOR	IPP/Coordinations provinciales	
Activité 6. Gestion des départs en retraite									
17	Etude sur la mise à la retraite des enseignants éligibles et leur remplacement (y compris le financement)	1 consultant 1 atelier	000	50 000	000	50 000	MEPSP Fonction publique Budget Syndicats	concertation (SECOPE, Services Généraux, Coordinations)	Service consultant
18	Planification de mise à la retraite du personnel enseignant	1 facilitateur Groupe de travail 1 protocole d'accord	000	20 000	000	20 000	MEPSP Fonction publique Budget Syndicats	concertation (SECOPE, Service Généraux, Coordinations)	
Activité 7. Paiement régulier des salaires du personnel de l'EPSP									
18	Paiement régulier salaires enseignants (**)		297 000 000	387 000 000	426 000 000	1 110 000 000	Budget/SECOPE	SECOPE	Chaîne de la dépense
19	Paiement régulier salaires administration (**)		26 000 000	28 000 000	30 000 000	84 000 000		SECOPE	
	Sous-total 5		324 235 000	435 355 000	479 500 000	1 239 090 000			
	Total sans salaires		1 235 000	20 355 000	23 500 000	45 090 000			

(°) En 2013, matériel didactique : coût unitaire HP (USD 5 000) et EPA (USD 10 000) ; en 2014 consommables : HP (USD 1 000) et EPA (USD 3 000).

(*) Phase I = consolidation des différentes bases de données existantes, et élaboration de la méthodologie ; Phase II = opération de recensement (sur le terrain)

*9(**) En 2012, 350 000 ; en 2013, 380 000 et en 2014, 418 000 enseignants.

Sous-programme 2.3. Optimisation et actualisation des programmes d'études

Diagnostic et orientation stratégique

136. Les activités d'enseignement, au primaire et au secondaire général, sont peu centrées sur l'élève du fait d'une utilisation excessive des méthodes frontales (ex cathedra) par les enseignants. En fait, les enseignants ne sont pas formés aux méthodes innovantes, notamment celles orientées vers l'approche par les compétences. L'environnement d'apprentissage ne dispose pas, non plus, de ressources nécessaires au développement de l'auto-apprentissage et à l'acquisition des compétences permettant aux élèves une poursuite aisée de leurs études.
137. Bien qu'il soit inscrit dans la Loi Cadre de l'Enseignement et en dépit de l'impact positif qu'il a sur la qualité de l'enseignement, l'apprentissage de la lecture ne semble pas être mis au centre du processus d'enseignement et d'apprentissage. De même, l'enseignement en langues nationales n'est pas systématisé dans l'ensemble du système éducatif. Les enseignants ne sont pas formés à cela et il n'existe que très peu de manuels scolaires dans les langues nationales.
138. Présentement, les thématiques transversales telles que le VIH/SIDA, le genre, l'environnement, la paix et la citoyenneté, sont traitées sous forme de projets et ne sont pas intégrées dans les curricula. Dans les zones de conflits, les actions d'éducation sont continuellement compromises ou retardées.
139. Le Ministère de l'EPSP a commencé la révision des programmes d'enseignement primaire sur la base de l'approche par les compétences et cette activité devrait se poursuivre avec une priorité pour les programmes de mathématiques et de sciences. La révision en cours des curricula et programmes scolaires vise à : (i) rapprocher l'enseignement des réalités socioéconomiques ; (ii) actualiser les contenus des programmes ; (iii) intégrer toutes les thématiques transversales dans les programmes actualisés ; et (iv) améliorer le niveau de l'enseignement dans les langues nationales au niveau du primaire.
140. Dans l'enseignement secondaire technique, les programmes scolaires manquent de pertinence parce que leurs contenus sont assez éloignés des réalités socioéconomiques nationales. Ces contenus sont pour la plupart obsolètes et les méthodes d'enseignement peu efficaces.

Objectifs poursuivis

- ❖ Actualiser les programmes de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire général et technique ainsi que de la formation professionnelle
- ❖ Améliorer les techniques et méthodes d'enseignement/apprentissage, notamment au niveau de lecture et de l'écriture.

Résultats attendus

- ❖ Les programmes actualisés du primaire sont reproduits et mis à la disposition des enseignants ;

- ❖ Les programmes actualisés et optimisés du secondaire général sont disponibles :
- ❖ Tous les enseignants du primaire et du secondaire général sont formés à l'utilisation des programmes révisés ;
- ❖ Une Commission Curriculaire Nationale est mise en place et un document cadre d'orientation des curricula est élaboré par cette Commission.;
- ❖ Les programmes de formation des différents niveaux d'enseignement sont formulés, écrits et mis à la disposition des enseignants.
- ❖ Les programmes scolaires intègrent l'éducation à la paix et à la citoyenneté qui est érigée au rang de matière d'enseignement
- ❖ Tous les éducateurs du préscolaire et les enseignants du primaire, secondaire général, technique et professionnel utilisent avec efficacité les programmes d'études rénovés.
- ❖ Les enseignants utilisent efficacement les nouveaux programmes d'études de l'enseignement de base (primaire et post-primaire).
- ❖ L'apprentissage de la lecture est systématisé dans toutes les classes primaires et secondaire et les emplois de temps des élèves et des enseignants sont révisés à cet effet;
- ❖ Un système plus fiable d'évaluation des acquis scolaires est en place.

Stratégie de mise en œuvre

141. Le ministère de l'EPSP conduit un diagnostic des programmes scolaires de l'enseignement de base (primaire et post-primaire);
142. Sur la base d'un diagnostic établi sous le contrôle technique de la Commission Curriculaire, le Ministère de l'EPSP élabore un document cadre d'orientation des curricula de l'enseignement de base ;
143. Le Ministère conduit la réforme des curricula des enseignements primaire et secondaire sur la base des résultats du diagnostic réalisé.
144. Une commission spécialisée élabore les curricula des thématiques transversales qui doivent être pris en compte dans le cadre global de la révision des programmes.
145. Le Ministère organise des formations aux nouveaux programmes d'enseignement.
146. Le Ministère conduit un plaidoyer sur l'importance de la paix pour l'éducation et sur l'importance de l'éducation dans la promotion de la paix et de la citoyenneté.
147. La lecture est érigée au rang de matière dans l'enseignement primaire
148. L'établissement de bibliothèques scolaires est encouragé et les enseignants et chefs d'établissement encourage la fréquentation des bibliothèques et centres de lecture par leurs élèves.

Tableau 16: (Programme 2.3) : Optimisation et actualisation des programmes d'études (coûts en USD)

	Activités	Quantité	Coût 2012	Coût 2013	Coût 2014	Coût Total	Unité responsable (niveau central)	Unité d'exécution (décentralisation)	Aspects de gouvernance
Activité 1. Poursuite de l'actualisation des programmes d'études									
1	Actualisation des programmes d'études au secondaire Général	Etude (consultant) Atelier	000	180 000	000	180 000	SG/IGE	PRODED	
2	Impression et diffusion des programmes actualisés du primaire	300 000 unités	900 000	000	000	900 000	SG/IGE	PROVED	
3	Formation des enseignants à l'utilisation des programmes révisés du primaire (Radio scolaire, réseaux existants de formation continue)	1 session / 30 Prov. Educationnelles	300 000	300 000	300 000	900 000	SG/IGE	IPP	
4	Optimisation et actualisation des programmes des thématiques transversales (Genre, VIH/SIDA, paix, citoyenneté, Environnement, handicap, etc.)	1 GT	000	100 000	000	100 000	SG/IGE	IPP	
5	Impression et diffusion des programmes actualisés secondaire général intégrant les thématiques transversales	300 000 unités	000	900 000	000	900 000	SG/IGE	PROVED	
6	Formation des enseignants du secondaire aux programmes d'études révisés dans 30 provinces édu.	Noyau formateurs	300 000	300 000	300 000	900 000	SG/IGE	IPP	
Activité 2 : Révision des curricula									
7	Diagnostic des programmes d'études en cours au cours de 3 assises de la Commission Curriculaire	10 000\$ X 3	30 000	000	000	30 000	DIPROMAD	---	
8	Mise en place de la commission curriculaire	Arrêté ministériel	000	000	000	000	SG	PROVED	
9	Conception du document cadre d'orientation du curriculum de l'enseignement de base en RDC	Session Com. Curricula	100 000	000	000	100 000	DIPROMA	IPP	
10	Ecriture des programmes d'études de l'enseignement de base (primaire + cycle d'orientation)	Session Com. Curricula	000	100 000	100 000	200 000	IPP/DIPROMA	IPP	
11	Mise en place d'une politique et des outils d'évaluation	Consultant + atelier	000	000	50 000	50 000	IPP	IPP	
12	Impression et diffusion des programmes d'études	100 000 unités	000	000	200 000	200 000	DIPROMAD	PROVED	
13	Formation des enseignants à l'utilisation des nouveaux programmes	40 000 enseignants	000	000	400 000	400 000	IGE/DIPROMAD	PROVED	
Sous-total 7			1 630 000	1 880 000	1 350 000	4 860 000			

Sous-programme 2.4. Fourniture de supports pédagogiques aux écoles primaires

Diagnostic et orientation stratégique

149. Pour l'instant, il n'existe pas de politique nationale en matière de manuels scolaires en RDC. Cependant, des efforts ont été fournis depuis 2004 pour doter les établissements de matériel et fournitures scolaires ainsi que de livres pour élèves, même si ces dotations ont été faites quasiment sur financement extérieur¹. Avec la mise en œuvre progressive de la gratuité, la demande en manuels scolaires s'est amplifiée et les dotations doivent être conséquemment renouvelées. Par ailleurs, des rapports sur le déroulement du TENAFEP font état de l'incapacité de certains élèves à lire les lettres imprimées puisqu'ils n'ont jamais appris à lire dans un livre.
150. Récemment, l'envoi par l'Etat de dotations financières aux écoles publiques a permis à celles-ci de s'approvisionner en matériel de base (craie, ardoises, cahiers, etc.) et de s'équiper en tableaux noirs et bancs-pupitres. Ces acquisitions ont amélioré les conditions d'enseignement et ont conforté la qualité des apprentissages. La pérennisation de ces activités est prise en compte dans les prévisions budgétaires de l'EPSP depuis 2011.
151. Le Gouvernement entreprend, avec le soutien des partenaires financiers, la mise en place prochaine d'une politique éditoriale à travers (i) la réhabilitation de la chaîne de conception, d'acquisition et de distribution de manuels scolaires, (ii) la stimulation de l'édition locale et d'une industrie nationale de production en vue d'avoir des manuels scolaires moins chers. Parallèlement, les initiatives des bailleurs, qui consistent à appuyer le Gouvernement dans l'acquisition et la distribution gratuite de livres scolaires, y compris aux élèves des écoles privées, seront poursuivies.

Objectif poursuivi

152. Améliorer les conditions d'enseignement/apprentissage par la fourniture de matériels et supports pédagogiques essentiels

Résultats attendus

- ❖ Un diagnostic de l'industrie locale de production de manuels scolaires est disponible ;
- ❖ Une étude sur la pratique actuelle de production et de distribution de livres scolaires est disponible ;
- ❖ La politique du livre scolaire est élaborée et mise en application ;
- ❖ Le Ministère fixe une liste minimum de livres scolaires dont doit disposer un élève ;

¹ Depuis 2004, des kits de matériels scolaires ont été distribués gratuitement aux élèves, aux enseignants et aux directions des écoles cibles (UNICEF). Des manuels de français et de mathématiques ont été distribués gratuitement dans toutes les écoles primaires (publiques et privées), en 2006, en 5^{ième} et 6^{ième} primaires (CTB) et en 2010, en 3^{ième} et 4^{ième} primaires (CTB) et en 1^{ière} et 2^{ième} primaires (Banque mondiale).

- ❖ Les états des besoins en manuels scolaires et matériels didactiques des écoles primaires et secondaires sont régulièrement produits ou mis à jour chaque année ;
- ❖ Les ressources financières, votées dans le budget de l'Etat, sont régulièrement mis à la disposition des écoles ;
- ❖ Chaque école primaire dispose de livres de lecture, de calcul, à raison de 1 livre par élève, à travers une acquisition complémentaire de 2 500 000 de manuels scolaires par l'Etat en 2013 et 8 000 000 en 2014 ;
- ❖ Chaque école primaire dispose de livres de sciences et/ou d'éveil, à raison d'un livre pour deux élèves, avec l'acquisition de 3 500 000 livres en 2013 ;
- ❖ 900 000 guides pédagogiques (1 guide/manuel de science distribué) sont acquis et distribués aux enseignants ;
- ❖ Un système d'entretien et de gestion des manuels scolaires est assuré par les Comités de gestion des écoles (reliure, couverture, stockage, etc.).

Stratégie de mise en œuvre

153. Le Ministère de l'EPSP réalise une étude sur la production du livre scolaire pouvant servir de base à la mise en place d'une politique nationale du livre scolaire ;
154. Le Ministère de l'EPSP établit un référentiel (kit minimum) de matériels didactiques dont doit disposer une école et de fournitures et manuels scolaires à mettre à la disposition des élèves par niveau et cycle d'enseignement ;
155. Le Ministère de l'EPSP, sur la base du « Modèle de simulation » qui sera régulièrement mis à jour, identifie les besoins de dotation et de renouvellement de matériels didactiques et de manuels scolaires au primaire. Cela fera partie du contrat de performance de la DIPROMAD ;
156. En cas de besoin, le Gouvernement prend les dispositions nécessaires pour défiscaliser les livres scolaires et autres matériels pédagogiques au profit des écoles primaires et secondaires

Tableau 17 : (Programme 2.4): Fourniture de supports pédagogiques (coûts en USD)

	Activités	Quantité	Coût 2012	Coût 2013	Coût 2014	Coût Total	Unité responsable (niveau central)	Unité d'exécution (décentralisation)	Aspects de gouvernance
Activité 1. Elaboration d'un référentiel de supports pédagogiques (kit minimum) par école et par élève									
1	Elaboration du référentiel pour l'école et l'élève au niveau primaire (assorti du coût unitaire)	1 étude	20 000	000	000	20 000	IGE Coordinations nationales	Concertation	Service consultant
2	Elaboration du référentiel pour l'école et l'élève au niveau secondaire (assorti du coût unitaire)	1 étude	20 000	000	000	20 000	IGE Coordinations nationales	Concertation	Service consultant
Activité 2. Politique du livre scolaire									
3	Etat des lieux de la production du livre scolaire et des supports pédagogiques	1 étude 1 atelier	20 000 10 000	000	000	30 000	DIPROMAD Coordinations nationales		Service consultant
4	Formulation d'une politique du livre scolaire basée sur les résultats de cette étude	1 étude 1 atelier	20 000 10 000	000	000	30 000	DIPROMAD Coordinations nationales		Service consultant
5	Production et distribution du document de la politique nationale du livre scolaire	10 000 unités	000	10 000	000	10 000	DIS Coordinations nationales	Commissions provinciales EPSP	PM
Activité 3. Acquisition et distribution de manuels scolaires et guides pédagogiques aux écoles primaires (toutes) (*)									
6	Acquisition et distribution de manuels scolaires (calcul, lecture en 1-2-3-4) : 1 livre pour 2 élèves	8 000 000 unités (\$ 2.5)	000	000	20 000 000	20 000 000	SG - DIPROMAD	PROVED	PM
7	Acquisition et distribution de manuels scolaires (calcul, lecture en 5-6) : 1 livre par élève	2 500 000 unités (\$ 2.5)	000	12 500 000	000	12 500 000	SG - DIPROMAD	PROVED	PM
8	Acquisition et distribution de manuels scolaires (éveil/science en 3-4-5-6) : 1 livre pour 2 élèves	7 000 000 unités (\$2.5)	000	8 750 000	000	8 750 000	SG - DIPROMAD	PROVED	PM
9	Acquisition et distribution de guides pédagogiques (toutes) -16 guides	300 000 enseignants (\$2.5)	000	6 000 000	6 000 000	12 000 000	SG - DIPROMAD	PROVED	PM
Activité 4. Production/acquisition de supports pédagogiques									
10	Etat des lieux du circuit de la production et de la distribution des supports pédagogiques	1 étude 1 atelier	20 000 10 000	000	000	30 000	SG - DIPROMAD	Concertation	Service consultant
Activité 5. Sensibilisation des Comités de parents à la gestion des ouvrages et matériels didactiques									
11	Sensibilisation des Comités de parents à la gestion des livres et matériels didactiques	activité Ecole - COPA	000	000	000	000		Gestionnaires Directeurs d'écoles (COPA)	
	Sous-total 6		130 000	27 270 000	26 000 000	53 400 000			

Sous-programme 2.5 : Renforcement de l'enseignement technique et professionnel

Diagnostic et orientation stratégique

157. L'offre actuelle d'enseignement technique et professionnel ne permet pas aux apprenants de bénéficier d'une formation de qualité assurant leur intégration aisée dans la vie professionnelle. Parmi les défis majeurs dans ce domaine, il y a (i) l'absence de curricula adéquats et de programmes pertinents pour certains métiers; (ii) une insuffisance notoire d'accompagnement pédagogique pour les enseignants, notamment dans la mise en œuvre des réformes envisagées ; (iii) le manque de rationalisation des filières de formation professionnelle ainsi que leur inadéquation par rapport aux besoins de l'économie et aux réalités du marché de l'emploi ; (iv) la vétusté et l'inadéquation des équipements et matériel existants, (v) le manque et/ou le vieillissement du personnel enseignant et d'encadreurs qualifiés, etc.
158. Actuellement, 70% des établissements de l'ETFP ne disposent ni de laboratoires, encore moins d'ateliers de travaux pratiques. Dans bon nombre d'établissements techniques et professionnels, les enseignements se donnent dans des locaux défraîchis, exigus et non sécurisés. L'implication du secteur privé (employeur potentiel) dans l'encadrement des formations, à travers l'offre de stages d'apprentissage ou d'autres formes d'accès à la pratique de métier, reste faible. Ces insuffisances expliquent, en partie, le faible niveau de qualification des sortants des écoles de l'ETFP. La conséquence, pour les secteurs de production et le marché du travail, s'illustre par le manque cruel de techniciens spécialisés et d'ouvriers qualifiés ainsi que la faible performance de bon nombre de techniciens et ouvriers en exercice.
159. Les filles restent sous-représentées dans l'ETFP. Quand elles y sont, elles se cantonnent le plus souvent dans les filières commerciales et/ou la coupe et couture, où elles constituent 55% des effectifs en 2009/2010. Dans les autres filières de formation, elles ne dépassent guère les 5% du contingent¹. Plusieurs facteurs dissuaderaient les filles à s'orienter vers les filières scientifiques et techniques, parfois perçues comme des domaines réservés à la gent masculine ou non-compatibles à la vie d'une femme. Dans les filières techniques, le décrochage scolaire reste très important, notamment chez les filles, à cause : (i) des grossesses précoces et répétitives ; (ii) des contraintes liées au mariage (souvent précoce) ; (iii) de l'insuffisance des moyens financiers consacrés par les familles à l'éducation de la fille, etc.
160. L'organisation de la formation technique et professionnel reste disparate à plusieurs égards : (i) elle relève de la compétence de plusieurs ministères² et souffre de l'absence d'une stratégie sectorielle concertée (absence de référentiels des métiers, disparité dans les

¹ Source : Étude préparatoire à l'identification du programme d'appui à l'Enseignement Technique et Formation Professionnelle de la coopération belgo-congolaise, BIEF, octobre 2011.

² L'enseignement technique et professionnel **formel** (MEPSP) ; la formation professionnelle de type **non formel** : centres de formation professionnelle (MJS), centres de promotion sociale (MAS), structures d'enseignement technique et de formation professionnelle de l'INPP (Ministère de l'Emploi, Travail et de la Prévoyance sociale) ; la formation **informelle et industrielle** (entreprises et secteur informel, non régulée).

certifications des formations, etc.) ; (ii) le cadre de concertation des acteurs intervenant dans le secteur n'est pas suffisamment dynamique; (iii) la qualité et la pertinence de l'offre varient d'une filière à l'autre et d'une province à l'autre¹ ; et (iv) il existe une forte disproportion, en nombre, entre établissements d'ETFP et établissements d'enseignement général.

161. Plusieurs autres facteurs dénotent du dysfonctionnement du secteur et expliquent, aussi, le faible rendement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en RDC. Il s'agit notamment de (i) la prolifération d'établissements et filières de formation non agréés et mal encadrés (écoles fantômes et enseignants non agréés) ; (ii) le manque de certification systématique des formations données en situation d'emploi et/ou dans le secteur non formel ; (iii) l'insuffisance, voire le manque d'inspecteurs spécialisés avec des formations conséquentes² ; (iv) le peu de valeur qu'accordent les employeurs aux formations en cours d'emploi, etc.
162. Les coûts unitaires de formation sont beaucoup plus élevés au niveau de l'ETFP que dans les autres types d'enseignement. De par les différences de salaires entre les enseignants des différents niveaux d'études et des taux d'encadrement plus faibles dans l'ETFP, l'Etat dépense en moyenne, pour la formation d'un élève de l'enseignement technique et professionnel, 2 fois plus que pour un élève du primaire, et 1,2 fois plus que pour un élève de l'enseignement secondaire général ou de l'éducation préscolaire³.
163. En plus, la contribution des ménages par élève dans l'ETFP est en moyenne 1,2 fois plus élevée que dans l'enseignement secondaire général. Pourtant, les résultats atteints dans ce sous secteur ne reflètent pas les financements significatifs consentis. Par contre, en termes de valeurs ajoutées pour l'économie et les individus, il existe un consensus que l'ETFP procure plus d'avantages que l'enseignement général. C'est une des raisons pour laquelle ce sous-secteur doit bénéficier d'investissements conséquents à condition qu'il soit réformé et que soit mis en place un dispositif de gestion transparente des ressources des écoles ETFP (frais scolaires, revenus générés par l'outil de travail, les ressources de l'Etat).
164. Il apparaît alors nécessaire de rationaliser l'offre existante, d'améliorer la qualité des intrants et de disposer d'un système efficace de suivi et contrôle de l'ETFP en vue d'en améliorer la gestion financière, surtout au niveau des établissements techniques et de formation professionnelle.
165. Les constructions et réhabilitations, qui sont en cours d'exécution dans les différents projets, seront poursuivies⁴ conformément à la programmation établie. En plus, un programme ambitieux de construction et de réhabilitation (avec équipements) des

¹ Voir l'analyse détaillée par province (offre de formation, potentialités économiques et bassins d'emploi) dans le document *Profil de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle en RDC, Annuaire 2010/2011*.

² Source : Étude préparatoire à l'identification du programme d'appui à l'Enseignement Technique et Formation Professionnelle de la coopération belgo-congolaise, BIEF, octobre 2011.

³ Source : RESEN-RDC (2002, 2005)

⁴ A ce stade, 30 écoles de l'ETFP ont été déjà rééquipées, 30 centres de référence sont en cours de réhabilitation par les projets AETP 1 et 2 et le projet AETFP/CTB. Pour que ces centres soient le fer de lance d'une formation professionnelle valorisée et valorisante, ils seront équipés en TIC et leurs formateurs bénéficieront d'un renforcement adéquat. Le VVOB appuie le secteur de la formation agricole ; l'APEFE réhabilite 8 centres non formels du MJS ; l'USAID à travers PAQUED réhabilite l'IFCEPS de Kisangani ; l'Afd et la JICA appuient l'INPP, etc.

infrastructures d'ETFP sera mis en place avec une priorité accordée aux écoles dont les filières de formation auront été identifiées comme pertinentes et prioritaires.

166. Les travaux d'actualisation des programmes de formation, initiés par la Commission interministérielle, ont permis d'identifier des filières prioritaires et d'élaborer leurs référentiels (10 filières techniques et 6 filières techniques agricoles)¹. Pour compléter la palette des filières de formation jugées prioritaires, de nouveaux curricula en adéquation formation-emploi seront incessamment mis en chantier. Des modules de formations professionnelles qualifiantes, pour les secteurs informel, non formel et industriel sont déjà en élaboration. Dans ce cadre, un accent particulier sera mis sur les métiers porteurs et sur le perfectionnement des apprenants en fin de cycle des métiers.
167. La publication du document Profil de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle en RDC (2011) représente un premier pas vers l'établissement d'un cadastre de l'ETFP qui constitue un outil nécessaire à la rationalisation du sous secteur. De même, les résultats du recensement des établissements scolaires, projeté pour 2012, devront fournir des éléments complémentaires à la finalisation de ce cadastre. Pour donner un caractère plus régulier à l'activité, le SIGE pourrait davantage développer à l'intérieur de son questionnaire stabilisé, un volet sur l'ETFP.
168. La mise en place de la Commission interministérielle et l'adoption d'un cadre juridique du secteur (2008) ont permis de progresser vers une vision commune de la gestion du secteur de l'ETFP. Dans cette optique, le Gouvernement a adopté un programme global de formation professionnelle (i) qui définit un cadre de qualification et de certification national, des différents types de formation, basé sur la valorisation des acquis de l'expérience (formel, non formel, informel et industriel) ; (ii) qui établit des passerelles entre elles et (iii) qui adopte l'approche par compétence (APC) comme méthode pédagogique privilégiée. Le cadre de certification proposé par la réunion des IPP constitue une base de travail à l'élaboration d'un cadre de certification au niveau national.
169. Cependant, la Commission Interministérielle (CI) comporte des faiblesses qui entravent son bon fonctionnement et freinent la réalisation de l'ensemble de ses missions. A titre illustratif, (i) la mission de la CI et les rôles de ses membres n'ont pas été suffisamment clarifiés dans l'arrêté de sa création et, (ii) la CI reste encore provisoire et n'offre donc qu'une faible sécurité juridique à ses membres.
170. Un accord-cadre, avec pour objet, le renforcement de la coopération pour asseoir une concertation structurée entre partenaires de l'économie nationale et le Ministère de l'EPSP, a été signé en mars 2011. Cette Convention de Partenariat sur l'adéquation formation-emploi représente un cadre commun d'organisation et de renforcement de la qualité de la formation professionnelle et technique. Elle sera vulgarisée avant sa mise en œuvre.

¹ Electricité domestique, Electronique, Mécanique automobile, Plomberie-zinguerie, Esthétique et coiffure, Froid et climatisation, Coupe et couture, Maçonnerie, Menuiserie-charpenterie, Secrétariat-administration, Agriculture générale, Vétérinaire, Nutrition, Industrie agricole, Foresterie et pêche.

Objectif poursuivi

171. Assurer aux jeunes (filles et garçons) un accès équitable à un ETFP formel de qualité, qui offre des bonnes perspectives d'emploi ou d'auto-emploi.

Résultats attendus

- ❖ Le plan provincial de rationalisation des écoles ETFP est finalisé sur la base de l'adéquation des écoles ETFP au marché local de l'emploi. Dans ce cadre, un plan de transformation de certaines écoles d'enseignement général en écoles ETFP sera élaboré et mis en œuvre par les services provinciaux de l'EPSP sous la supervision des Gouverneurs des provinces ;.
- ❖ L'état des lieux des infrastructures des écoles ETFP retenues dans le plan de rationalisation est finalisé.
- ❖ Les nouveaux référentiels des 10 filières d'études professionnelles déjà validées sont disponibles (Froid et climatisation, Maçonnerie, Plomberie-zinguerie, Menuiserie-charpenterie, Coupe et couture, Esthétique et coiffure, Mécanique automobile, Secrétariat-administration, Electronique et Electricité domestique).
- ❖ Les encadreurs professionnels des 10 filières d'études professionnelles déjà validées sont formés aux nouveaux référentiels de métiers.
- ❖ Les nouveaux curricula des options techniques industrielles et commerciales (Mécanique générale, Mécanique industrielle (diéséliste agricole, ferroviaire et marine), Construction métallique, Hôtellerie et métier d'accueil, Logistique industrielle (portuaire, ferroviaire, fret et navigation), Environnement, Restauration, Ajusteur Mécanicien, Machines outils (tourneur, fraiseur), Soudure-chaudronnerie, Imprimerie, Cordonnerie maroquinerie, Peinture, Métiers de l'art (six filières existantes), Métiers du BTP (plusieurs filières possibles), Métiers de mines, Métiers de Sécurité). Dans le cadre du perfectionnement des référentiels existants il est envisagé d'aller de la mécanique à la mécatronique + carrossier et de l'informatique à la robotique et la domotique.
- ❖ Les formateurs des options techniques industrielles et commerciales sont formés aux nouveaux curricula.
- ❖ Les nouveaux curricula des options techniques agricoles sont disponibles (Agriculture générale, Vétérinaire, Nutrition, Industrie agricole, Foresterie, Pêche et navigation).
- ❖ Les formateurs des options techniques agricoles sont formés aux nouveaux curricula.

- ❖ Au total, 33¹ curricula des filières pertinentes sont actualisés (ou nouvellement produits) en conformité avec l'APC et les réalités locales et mis à la disposition des utilisateurs.
- ❖ La Commission Interministérielle de l'ETFP (EPSP, ESU MJS, MAS, Ministère du Travail) est revisitée et ses missions précisées.
- ❖ Les didacticiens des 2 ISPT (Kinshasa et Likasi) et des ISP (un par province) sont formés en APC.
- ❖ 60 écoles ETFP sont érigées en centres de référence (2 par province « éducationnelle ») : 48 sont réhabilitées (en moyenne 3 filières par centre), 12 sont construites et 60 sont équipées.
- ❖ Le MEPSP en collaboration avec le Ministère de Travail (ONEM) conduit une étude sur l'employabilité des jeunes diplômés. Les résultats de cette étude sont mis à jour chaque année.
- ❖ Par rapport au *baseline* établi, le nombre de jeunes diplômés des écoles ETFP accédant au marché d'emploi, augmente de manière significative tous les ans.
- ❖ La gestion des ressources des écoles ETFP est devenue transparente.
- ❖ Dans les 60 centres de référence, 1/3 des places dans chaque classe est réservé aux filles qui bénéficient de la gratuité de leur scolarisation sur la base d'un programme de soutien à mettre en place.

Stratégie de mise en œuvre

Concernant l'amélioration de l'accès à l'ETFP

172. Le Ministère de l'EPSP localise et identifie les établissements ETFP et élabore un plan de rationalisation de ceux-ci (y compris le plan de transformation d'écoles d'enseignement général en écoles ETFP);
173. Sur la base du plan provincial de rationalisation, le Ministère de l'EPSP réalise un état des lieux des infrastructures de l'ETFP afin d'identifier les besoins de réhabilitation et d'équipement des établissements ETFP retenus;
174. Le Gouvernement met en place une politique pour encourager les filles à s'inscrire dans les écoles ETFP retenues. Il prend en charge la scolarité de celles-ci au ratio de 60 filles par école (10 par classe). Concrètement, le Gouvernement octroie une subvention annuelle aux écoles ETFP, calculée sur la base des frais scolaires demandés dans les écoles ETFP. Des critères stricts d'inscription des filles sont développés et appliqués. A titre d'expérience pilote, cette initiative pourrait débiter dans les 60 centres de référence et s'étendre par la suite.

¹ Il y en a 16 qui sont déjà disponibles.

175. Dans un premier temps, le rapport sur l'employabilité des jeunes (ONEM) permet d'établir un *baseline* au niveau des centres de référence. Ce rapport servira de base pour la mise en place d'une collecte de données systématique (routinière) et annuelle sur le taux d'employabilité des jeunes diplômés des écoles de l'ETFP. Ces données seront partagées avec le Ministère de travail (ONEM) et le MEPSP;

Concernant l'amélioration de la qualité et de la pertinence des apprentissages

176. La Commission Interministérielle (CI) établit un état des lieux des programmes de formation, des équipements et des matériels pédagogiques au niveau de tous les réseaux ETFP (formel, informel, non formel et industriel);

177. Le Ministère de l'EPSP (i) réalise une étude sur les pratiques d'inspection et d'évaluation dans les réseaux de l'ETFP (formel, non formel, informel, industriel) ; et (ii) évalue les besoins d'inspecteurs afin de formuler des recommandations pour, entre autres, un fonctionnement efficace des unités pédagogiques dans les structures de formation d'ETFP ;

178. Sur la base de cette étude, un Pool d'inspecteurs et de formateurs de formateurs de l'ETFP élabore un plan national de dynamisation de la formation des formateurs (formation initiale et continue)

179. Une Commission Spécialisée (à mettre en place au sein du Ministère de l'EPSP) réalise, à travers la Commission Interministérielle, un état des lieux des curricula existants et actualise les curricula et programmes des différentes filières de l'ETFP (construction et validation des référentiels des métiers, de compétences, de formation et d'évaluation)

180. Les enseignants, les inspecteurs et les didacticiens des ISP et des ISPT sont formés à l'approche par compétences

181. Les Ministères en charge de l'ETFP mettent en place une équipe interministérielle chargée d'élaborer un dispositif de qualification et de certification des formations au niveau national.

182. Dans les 60 écoles ciblées comme centres de référence, le Gouvernement appuie les filières jugées pertinentes en termes de réhabilitation, équipement, matériel didactique et NTIC.

183. Le cadre de partenariat public-privé (impliquant le pouvoir public, les partenaires de développement et le secteur privé) oriente, de manière efficace, les apprentissages vers les besoins du marché et de l'économie

Concernant l'amélioration de l'organisation et la gestion du secteur

184. Le Ministère de l'EPSP finalise et adopte les textes portant restructuration de la Commission Interministérielle de l'ETFP dans le but de l'ériger en instance de concertation dans le cadre du développement du secteur de l'ETFP. Son fonctionnement est pris en charge par le gouvernement et inscrit dans le Budget de l'Eta

185. Afin de doter les écoles ETFP retenues d'un capital de départ pour une autogestion, le Ministère de l'EPSP les approvisionne en matière d'œuvre et autres consommables (en commençant par les 60 centres de référence). Un contrat de gestion fixera les règles. A l'instar d'autres programmes du PIE (gestion des frais de fonctionnement des écoles et des bureaux gestionnaires) un manuel de procédures, spécifique aux écoles ETFP, est produit et des audits indépendants sont organisés régulièrement.
186. Les capacités de suivi-évaluation des bureaux ETFP dans les Directions provinciales (PROVED) sont renforcées. En tant que répondants de la Direction nationale de l'ETFP, ils s'organiseront en sous-groupe (Cellule ETFP) à l'intérieur des Commissions provinciales de l'EPSP afin de suivre la mise en œuvre du programme ETFP au niveau provincial.

Tableau 18 : (Programme 2.5): Renforcement de l'Enseignement Technique et Professionnel

	Activités	Quantité	Coûts 2012	Coûts 2013	Coûts 2014	Coût total	Unité Responsable (niveau central)	Décentralisation	Aspect Fiduciaire
Activité 1. Etablissement de plans provinciaux de rationalisation des écoles de l'ETFP (adéquation ETFP-marché de l'emploi)									
1	Etablissement de plans provinciaux de rationalisation des écoles ETFP, y compris le plan de transformation d'établissements d'enseignement général en écoles ETFP (étalé sur 2 ans)	1 consultant 1 atelier	100 000	100 000	000	200 000	CI	Commission provinciale de l'EPSP (Cellule ETFP)	consultance
2	Analyse de la fonctionnalité des écoles ETFP retenues (état des infrastructures, etc.)	1 consultant 1 atelier	50 000	50 000	000	100 000	CI	Commission provinciale de l'EPSP (Cellule ETFP)	consultance
Activité 2. Renforcement des capacités d'accueil de l'ETFP									
3	Construction et équipement de 6 centres de référence dans 6 provinces administratives	1 275 000 \$ pour 6 écoles	2 550 000	2 550 000	2 550 000	7 650 000	DETFP/DIS Coordinations nationales	Commission provinciale de l'EPSP (Cellule ETFP)	PM
4	Réhabilitation et équipement de 54 centres de référence (y compris l'internet et l'informatique)	120 000\$ (réhabilitation) 10 000\$ (informatique) par centre	2 340 000	2 340 000	2 340 000	7 020 000	DIS DETFP/DIS Coordinations nationales	Commission provinciale de l'EPSP (Cellule ETFP)	PM
5	Construction de 1074 nouvelles classes ETFP	7 000\$ par classe	2 506 000	2 506 000	2 506 000	7 518 000	DETFP/DIS Coordinations nationales	Commission provinciale de l'EPSP (Cellule ETFP)	PM
6	Equipped de 1074 nouvelles salles de classe ETFP	1 500\$ par classe	537 000	537 000	537 000	1 611 000	DETFP/DIS Coordinations nationales	Commission provinciale de l'EPSP (Cellule ETFP)	PM
7	Réhabilitation de 2806 salles de classe ETFP	3 000\$ par classe	2 806 000	2 806 000	2 806 000	8.418 000	DETFP/DIS Coordinations nationales	Commission provinciale de l'EPSP (Cellule ETFP)	PM
8	Equipped de 2806 salles de classe ETFP réhabilitées	1 500\$ par classe	1 403 000	1 403 000	1 403 000	4 209 000	DETFP/DIS Coordinations nationales	Commission provinciale de l'EPSP (Cellule ETFP)	PM
9	Construction de 235 locaux scientifiques	10 000\$ par laboratoire	784.000	783 333	783 333	2 350 000	DETFP/DIS Coordinations nationales	Commission provinciale de l'EPSP (Cellule ETFP)	PM
10	Equipped de 235 locaux scientifiques	1 500\$ par laboratoire	117 500	117 500	117 500	352 500	DETFP/DIS Coordinations nationales	Commission provinciale de l'EPSP (Cellule ETFP)	PM

11	Construction de 1455 blocs de latrines (dans 485 écoles)	3 000\$ par bloc de latrines	1 455 000	1 455 000	1 455 000	4 365 000	DETFP/DIS Coordinations nationales	Commission provinciale de l'EPSP (Cellule ETFP)	PM
12	Réhabilitation et équipement de la DETFP et des antennes provinciales de l'ETFP dans 11 provinces administratives	42 000\$ par province	154 000	154 000	154 000	462 000	DETFP+DIS Coordinations nationales	Commission provinciale de l'EPSP (Cellule ETFP)	PM
Activité 3. Approvisionnement des écoles en matière d'œuvre et en matériels didactiques									
13	Acquisition et distribution d'ouvrages de référence dans 4000 établissements ETFP retenus	810\$ par école	1.080 000	1.080 000	1.080 000	3.240 000	DETFP Coordinations nationales	Commission provinciale de l'EPSP (Cellule ETFP)	PM Distribution
14	Acquisition de la matière d'œuvre pour 60 centres de référence et 425 écoles ETFP	5 000\$ par centre	809 000	808 000	808 000	2.425 000	DETFP Coordinations nationales.	Cellule ETFP Chefs d'établissement Conseil de gestion	PM Contrat de gestion
Activité 4. Etat des lieux des programmes de formation des écoles et centres de formation de tous les réseaux (formel, non formel, informel et industriel)									
15	Etat des lieux des programmes de formation dans les écoles ETFP et centres de formation	1 consultant 1 atelier	40 000	000	000	40 000	DETFP - IGE Coordinations nationales	Inspection ETFP	consultance
16	Reproduction et distribution de référentiels des 10 filières déjà validées	2,5\$ 500 unités et 10 filières	12 500	000	000	12 500	DETFP Coordinations nationales	Commission provinciale de l'EPSP (Cellule ETFP)	PM
Activité 5. Mise en place d'une politique pour encourager les filles de s'inscrire dans les écoles ETFP									
17	Incitation des filles pour s'inscrire dans les centres ETFP (sous forme de subventions ou la gratuité de la scolarité)	50\$ (par an/élève) (60 filles par centre)	180 000	300 000	420 000	900 000	DETFP Coordinations nationales (suivi)	Cellule ETFP Chefs d'établissement Comité des parents Conseil de gestion	Chaîne de la dépense Contrat de gestion
Activité 6. Actualisation des programmes (référentiels, compétences, formation, évaluation)									
18	Actualisation des programmes de 17 filières additionnelles jugées pertinentes	50 000\$ par filière	100 000	250 000	150 000	850 000	DETFP - IGE Coordinations nationales	Inspection ETFP	
19	Reproduction et distribution de référentiels des 17 filières additionnelles	2,5\$ 1000 unités et 17 filières	0 000	42 500	000	42 500	DETFP Coordinations nationales	Commission provinciale de l'EPSP (Cellule ETFP)	PM
20	Production des outils d'appui aux unités pédagogiques (expérience pilote dans les 60 centres)	100 \$ 10 outils par centre	30 000	30 000	60 000	120 000	SERNAFOR	Inspection ETFP	
21	Production et distribution d'un guide de gestion de l'environnement dans les écoles ETFP	4\$ par exemplaire	4 000	8 000	12 000	24 000	DETFP Coordinations nationales (suivi)	Cellule ETFP Chefs d'établissement Comité des parents Conseil de gestion	PM distribution
22	Provision dans les frais de fonctionnement des centres ETFP pour financer la recherche-action au niveau	500\$ 60 centres	30 000	30 000	30 000	90 000	DETFP Coordinations nationales (suivi)	Cellule ETFP Chefs d'établissement Comité des parents	Chaîne de la dépense Contrat de

	environnemental							Conseil de gestion	gestion
Activité 7. Analyse des pratiques actuelles d'inspection et d'encadrement pédagogique des formateurs de l'ETFP									
23	Enquête sur les pratiques d'inspection actuelle dans les établissements ETFP	1 consultant 1 atelier	30 000	000	000	30 000	CI	Inspection ETFP	consultance
24	Analyse des besoins en inspecteurs pour l'ETFP	Voir Programme <i>Renforcement des capacités institutionnelles et humaines</i> , Activité 2.							
25	Recrutement et formation de 300 inspecteurs ETFP par an	Voir Programme <i>Renforcement des capacités institutionnelles et humaines</i> , Activité 2.							
Activité 8. Formation des utilisateurs des programmes référentialisés en APC									
26	Formation des didacticiens dans les ISP et ISPT	10 000\$ 13 sessions	130 000	000	000	130 000	DETFP - IGE ESU	IPP – Inspection ETFP Directions ISP et ISPT	
27	Formation accélérée des nouveaux inspecteurs ETFP	Provision	000	100 000	000	100 000	DETFP - IGE Directions ISP et ISPT	IPP – Inspection ETFP	
28	Formation des maîtres de stage dans 60 centres de référence	Provision	000	300 000	000	300 000	DETFP - IGE Coordinations nationales	IPP – Inspection ETFP	
Activité 9. Dynamisation de la Commission Interministérielle									
29	Actualisation de la vision de la CI et mise en œuvre	1 consultant 1 atelier	000	30 000	000	30 000	CI		Consultance
	Total		17.248.000	17 780 000	17.221 500	52.249.500			

Sous-programme 3.1. Accompagnement et mise en œuvre de la décentralisation pour une gestion efficace

Diagnostic et orientation stratégique

187. La Constitution de 2006 définit la répartition de compétences entre le pouvoir central et les pouvoirs provinciaux. Les fonctions techniques du Ministère central sont l'établissement des normes d'enseignement, l'inspection des écoles et des enseignants, la production des statistiques scolaires et la planification du développement du système¹. Quant aux Ministères provinciaux, leurs compétences portent essentiellement sur la gestion de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que sur la promotion de l'alphabétisation, conformément aux normes nationales².

Au niveau central

188. Des études récentes³ montrent une hypertrophie de l'administration centrale et un bicéphalisme (SG et IGE) de l'organisation administrative. Elles font, également, apparaître une absence de délimitation claire des rôles des différentes structures et acteurs, ce qui se traduit par un chevauchement des missions et fonctions. Par ailleurs, il y a lieu de noter le caractère hybride de l'administration scolaire. En effet, le développement scolaire est pour l'essentiel le fait des réseaux confessionnels (conventionnés)⁴ structurés du niveau local au niveau central en parallèle à l'administration centrale. C'est la cause, d'une part, d'une expansion non maîtrisée de l'administration scolaire⁵ et, d'autre part, de la prolifération des établissements sans souci réel d'une gestion par la carte scolaire.

189. La réorganisation administrative du Ministère central constitue donc un enjeu majeur. Elle suppose une rationalisation de l'organisation actuelle et une prise en compte des compétences définies par la Constitution. Cela implique (i) une révision du nombre de directions au niveau central avec un focus sur les missions inscrites dans la Constitution et les programmes du PIE; et (ii) des négociations pour l'élaboration d'une nouvelle Convention avec les réseaux confessionnels en vue d'une organisation plus efficace de la gestion de l'administration scolaire.

Au niveau provincial

190. Le secteur de l'EPSP est composé de 30 provinces « éducationnelles » réparties dans 11 provinces administratives. La décentralisation du système implique un pilotage provincial qui relève du Ministre provincial en charge de l'éducation. Or, le découpage actuel de l'administration scolaire ne permet pas une vision provinciale de la gestion du sous-secteur, notamment en matière de statistiques et de planification. En dehors de l'Inspection, la Constitution prévoit que l'ensemble de l'administration scolaire passe sous l'autorité de la province. Cependant, le fait que la maîtrise des statistiques relève du pouvoir central pose la question du rattachement, au niveau provincial, des services en charge des statistiques.

¹ Constitution Article 202

² Constitution Article 204

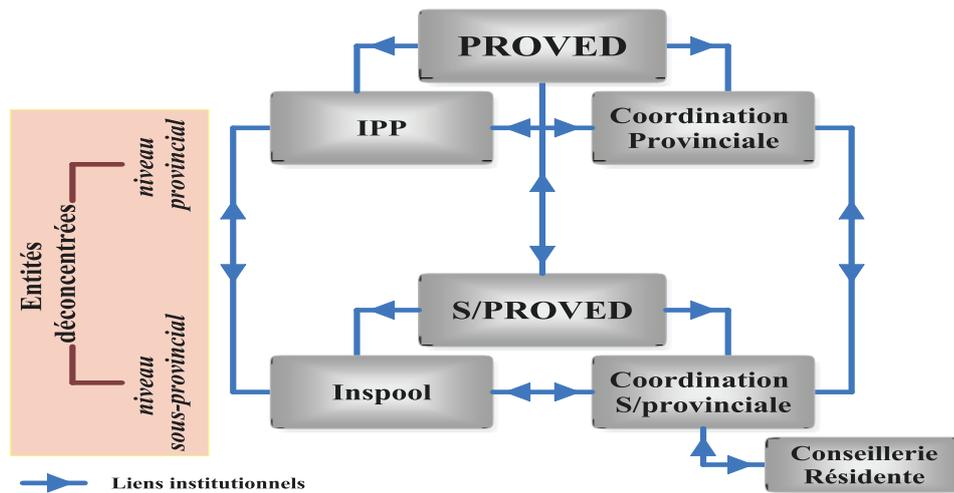
³ *Diagnostic institutionnel EPSP* (2009)

⁴ Les réseaux conventionnés représentent 70% des écoles publiques

⁵ Par exemple, le réseau protestant compte 19 communautés différentes pour la seule province du Bandundu.

191. Les Assises de Promotion Scolaire¹, réunissant chaque année les principaux acteurs de l'éducation au niveau de la province, constituent un mode de régulation du développement du système éducatif. Toutefois, l'insuffisance de critères de carte scolaire et la non-prise en compte de contraintes budgétaires ne permettent pas de maîtriser l'expansion du système. La planification financière au niveau central permettra de déterminer le nombre de nouvelles écoles publiques qui pourront être financées par l'Etat. Il s'agira ensuite de définir une clé de répartition des ressources entre les provinces. Au niveau local, la carte scolaire fournira des critères objectifs pour les choix d'implantation de nouvelles écoles à valider lors des Assises de Promotion scolaire.

Figure II. Les bureaux gestionnaires



192. Depuis septembre 2010, le Gouvernement octroie des frais de fonctionnement aux bureaux gestionnaires (en moyenne 300 USD par mois) jetant ainsi les bases de leur prise en charge par l'Etat (Figure 1). Ce financement intervient dans le cadre de la réduction des frais scolaires (voir programme « Universalisation »). La dépendance des bureaux gestionnaires aux contributions des parents est à l'origine de leur relation ambiguë avec les écoles. Financée par les écoles, l'administration se trouve dans une situation de « juge et partie » et son rôle initial de supervision et de contrôle administratifs (PROVED, Coordination) et pédagogiques (Inspection) se trouve fortement compromis par le recours systématique aux frais scolaires pour son fonctionnement.

193. La prise en charge par l'Etat des bureaux gestionnaires apparaît donc comme une condition préalable au rétablissement d'une relation saine entre administration et administrés. Pour l'instant, ce financement n'est pas obligatoire à meilleur rendement. Aussi, étant donné le rôle pivot des bureaux gestionnaires dans la gestion au quotidien du système éducatif, leur financement sera-t-il conditionné à la bonne exécution de tâches de routine définies préalablement dans le cadre d'un contrat de performance. Dans ce contexte, le renforcement, voire le rétablissement de la « chaîne de commandement » entre gestionnaire et chef d'établissement apparaît comme une étape indispensable.

¹ Ces assemblées annuelles ont pour objet essentiel la création de nouvelles écoles au niveau provincial

Au niveau de l'école

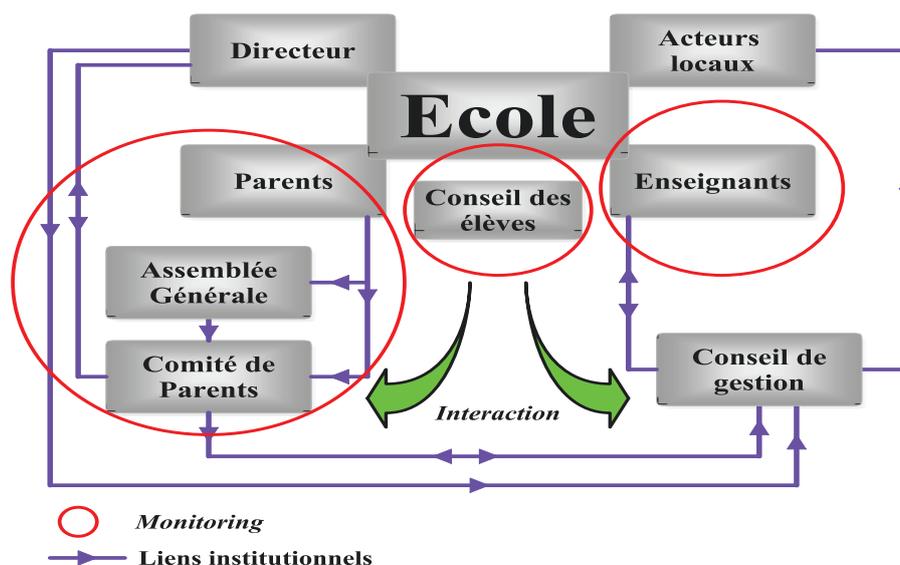
194. L'école se trouve au centre de la perception et de la gestion des frais scolaires (quota versés aux bureaux gestionnaires, prime de motivation des enseignants etc.). Cette activité monopolise une bonne partie du temps de travail du chef d'établissement au détriment des tâches administratives et de supervision pédagogique. De la même façon, la participation des organes de cogestion à la vie scolaire (Conseil de gestion, Comité des parents, Assemblée générale des parents) se limite principalement à des préoccupations financières (fixation et recouvrement des frais scolaires). Leur présence à l'école (Figure II) serait pourtant un atout majeur pour un suivi de proximité de la qualité des enseignements (disponibilité de matériels didactiques, utilisation efficace des ressources, absentéisme des enseignants et des élèves, etc.) ainsi que de la mise en place et de la gestion des infrastructures et équipements scolaires.
195. *In fine*, l'arrêt de la contribution des écoles au fonctionnement des bureaux gestionnaires, devrait permettre à ces derniers (en tant qu'employeur direct) (i) d'avoir une meilleure emprise sur les chefs d'établissement sous leur supervision respective et (ii) d'exercer un contrôle plus efficace des activités scolaires (gestion des ressources, représentativité et fonctionnement des organes de cogestion, tenue régulière des séances de formation continue dans les « unités pédagogiques », remontée des statistiques etc.).
196. Depuis 2008, et à travers un appui extérieur, l'Etat octroie des frais de fonctionnement aux écoles publiques (*cash transfers*). Opération d'envergure¹, cette activité a permis de jeter les bases d'un financement plus pérenne. En effet, depuis septembre 2010, et sur ressources propres, le Gouvernement transfère un montant mensuel (l'équivalent de 50 USD) à toutes les écoles publiques mécanisées.
197. Afin d'en garantir la bonne utilisation, il apparaît essentiel d'établir des règles strictes de gestion financière, notamment à travers (i) l'élaboration des outils de gestion simples et pratiques (guide du chef d'établissement, manuels de procédures etc.) ; et (ii) la mise en place d'un monitoring efficace (gestionnaires, organes de cogestion). Les expériences déjà en cours pourront servir de modèles.

Mode opératoire pour la mise en œuvre

198. L'élaboration et l'application du nouvel organigramme du MEPS est un processus laborieux qui ne sera sans doute pas achevé avant la mise en œuvre du PIE. Toutefois, même si cette question n'est pas entièrement réglée, et même si la décentralisation effective n'est pas suffisamment avancée, la situation de facto sur le terrain devrait permettre la mise en place d'un dispositif fortement déconcentré donnant une grande autonomie de gestion aux provinces « éducationnelles ».

¹ Plus de 26 000 écoles (primaires et secondaires) publiques mécanisées reçoivent trimestriellement des subventions à travers des mécanismes fiables de transfert de fonds

Figure III. Gouvernance à l'école (acteurs principaux)



199. Dans cette vision, il est envisagé d'établir une relation contractuelle entre la périphérie et le centre (SG/IGE/MEPSP). Ainsi, les services périphériques seront tenus comptables pour la performance de leur programme. Les structures déconcentrées existantes auront des cahiers de charge bien définies et s'organisent au niveau provincial, sous provincial et local pour une mise en œuvre coordonnée des activités. Vu la taille du pays et pour des raisons d'efficacité, le Ministère central jouera un rôle normatif dans la conception des différents programmes (stabilisés pour une période déterminée). Cela implique que les directions centrales ne soient pas gestionnaires directes des différents programmes, la responsabilité de l'exécution se trouvant au niveau déconcentré (voir dispositif institutionnel Annexe 13).

Objectif Général

200. Rationaliser et optimiser la gestion administrative, financière et pédagogique du secteur de l'EPSP

Objectifs spécifiques

- ❖ Renforcer les capacités locales de gestion pour une amélioration de la gouvernance de l'éducation
- ❖ Soutenir des programmes de mobilisation sociale pour renforcer la transparence et l'intégrité dans la gestion du système éducatif congolais

Résultats attendus

- ❖ Les missions et tâches des Directions centrales et celles de l'Inspection de l'EPSP sont redéfinies en fonction des recommandations de l'audit organisationnel du MEPSP ;
- ❖ Une feuille de route de la réforme organisationnelle du Ministère de l'EPSP approuvée par les parties prenantes et adoptée par le Gouvernement est disponible;

- ❖ Une nouvelle Convention entre le Gouvernement et les réseaux confessionnels est négociée, signée et mise en application au plus tard fin 2013.
- ❖ Des procédures claires de création et de mécanisation des écoles, ainsi que de recrutement et de nomination aux emplois du personnel de l'éducation sont disponibles et utilisées pour de besoin.
- ❖ Les résultats de l'étude sur la pertinence et la faisabilité de création d'un Observatoire permanent de la gouvernance dans le secteur de l'éducation sont disponibles.
- ❖ Des plans d'action provinciaux, en cohérence avec les orientations et priorités du PIE, sont disponibles.

Stratégie de mise en œuvre

201. Conformément au dispositif constitutionnel, le MEPSP redéfinit les missions et tâches des Directions centrales ainsi que celles de l'Inspection Générale de l'EPSP. Une attention particulière est accordée à la maîtrise des statistiques. Cet exercice conduit à l'élaboration d'un nouvel organigramme aux niveaux central et provincial.
202. Pour assurer la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'EPSP au niveau provincial, un appui technique sera apporté à l'élaboration des plans d'action provinciaux en cohérence avec les orientations du PIE. Un guide pratique de développement d'un plan d'action provincial sera élaboré et diffusé. Les cadres provinciaux des Ministères concernés (Education, Budget, Finances et Plan) seront formés à ce type d'exercice.
203. Le Ministère de l'EPSP, à travers le SG et l'IGE, établit des contrats de performance avec les provinces « éducationnelles » pour la mise en œuvre des plans d'action provinciaux découlant du PIE. Ces contrats stipulent, entre autres, (i) la source et la nature des fonds transférés; (ii) les modalités de gestion des ressources ; (iii) les indicateurs de performance ; et (iv) les modalités de contrôle et de supervision de l'utilisation de ces ressources.
204. Le MEPSP engage des négociations avec les réseaux confessionnels (conventionnés) dans le contexte de la réorganisation de la gestion du système scolaire. A cet effet, il élabore une nouvelle Convention redéfinissant (i) le cadre global du partenariat ; et (ii) la structure (organisation) administrative du réseau conventionné.
205. Le MEPSP clarifie et redéfinit les procédures (i) de création et de mécanisation des écoles ; et (ii) du recrutement et de la nomination du personnel en fonction de la carte scolaire (provinciale) ainsi que des ressources budgétaires disponibles.
206. Le Gouvernement prend en charge le fonctionnement de tous les bureaux gestionnaires et assure leur formation en gestion. Ces derniers s'engagent à (i) ne plus percevoir de l'argent de leurs écoles respectives ; et (ii) respecter un contrat de performance. Les mécanismes de transfert des fonds s'inspirent de modèles performants existants.
207. Le Gouvernement prend en charge le fonctionnement des écoles publiques. Un manuel de procédures définit les règles de gestion des fonds alloués aux écoles. Comme pour les

bureaux gestionnaires, les mécanismes de transfert des fonds suivent les modèles existants jugés performants.

208. La prise en charge par l'Etat du fonctionnement des bureaux gestionnaires et des écoles nécessite le renforcement du mandat des organes de cogestion présents à l'école (Conseil de gestion, Comité des parents, Assemblée Générale des parents). D'une manière plus globale, une étude se penchera sur la pertinence et la faisabilité de la création d'un Observatoire permanent de la gouvernance dans le secteur (Figure III).

Figure IV. Modèle d'un Observatoire

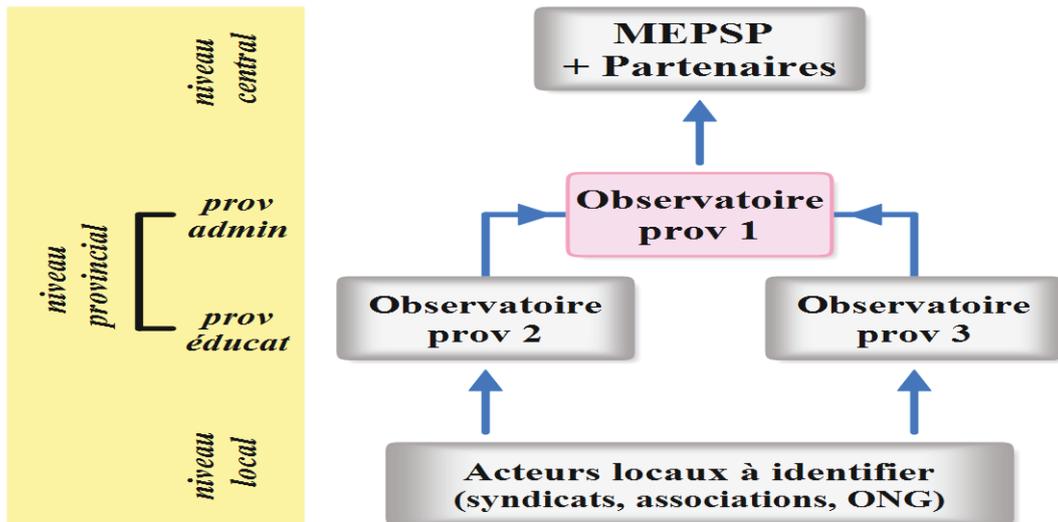


Tableau 19: (Programme 3.1) : *Accompagnement et mise en œuvre de la décentralisation (en USD)*

	Activités	Quantité	Coût 2012	Coût 2013	Coût 2014	Coût Total	Unité responsable (niveau central)	Unité d'exécution (décentralisation)	Aspects de gouvernance
Activité 1. Elaboration d'un nouvel organigramme du MEPSP									
1	Elaboration d'un nouvel organigramme du MEPSP aux niveaux central, provincial et local	1 étude 1 atelier	30 000 20 000	000	000	50 000	SG (concertation)	PROVED	Service consultant
2	Redéfinition des missions et des tâches des structures centrales, provinciales et locales conformément au dispositif constitutionnel et le PIE	1 étude 1 atelier	30 000 20 000	000	000	50 000	SG (concertation)	PROVED	Service consultant
3	Redéfinition de la mission et les tâches de l'Inspection (aux niveaux central, provincial et local), conformément au dispositif constitutionnel et le PIE	1 étude 1 atelier	30 000 20 000	000	000	50 000	IGE (concertation)	Commission Scolaire	Service consultant
4	Dialogue sur le processus de restructuration de l'architecture du MEPSP, y compris avec les réseaux conventionnés	1 table ronde	000	150 000	000	150 000	SG (concertation)	Concertation avec les provinces	
5	Etablissement d'un plan de restructuration du MEPSP et son plan de financement (voir aussi sous-programme 2.2. - gestion de la retraite)	1 étude 1 atelier	000	30 000 20 000	000	50 000	MEPSP Fonction Publique Finances et Budget	PROVED	Service consultant
Activité 2. Appui à l'élaboration des plans d'action provinciaux									
6	Elaboration et diffusion d'un recueil de résumés de la stratégie EPSP et du PIE	1 consultant 10 000 unités	10 000 30 000	000	000	40 000	CAT	CAT	Service consultant PM
7	Elaboration d'un guide pratique de développement d'un plan d'action provincial (y compris la budgétisation)	10.000 unités	20 000	000	000	20 000	CAT	CAT	PM
8	Organisation de la formation des cadres provinciaux à l'élaboration d'un plan d'action provincial (par province éducative)	Pool de 10 formateurs 600 participants	220 000	000	000	220 000	CAT	Commissions provinciales EPSP	
Activité 3. Définition d'un nouveau cadre de partenariat avec les réseaux confessionnels (conventionnés)									
9	Analyse et diagnostic du système actuel de partenariat et discussions préliminaires avec les réseaux conventionnés	1 étude	30 000	000	000	30 000	SG réseaux conventionnés	Concertation	Service consultant

10	Recherche de consensus sur un nouveau cadre partenarial avec les réseaux conventionnés	1 atelier	40 000	000	000	40 000	SG réseaux conventionnés société civile	Concertation	
11	Elaboration et mise en place d'un cadre formel de partenariat entre l'Etat et les réseaux conventionnés	1 Table Ronde	120 000	000	000	120 000	SG réseaux conventionnés société civile	Commissions provinciales EPSP	
Activité 4. Clarification et redéfinition des procédures en matière de création d'écoles et de recrutement d'enseignants									
12	Elaboration d'un guide (+ recueil) clarifiant la procédure en matière de création et de gestion d'écoles et de recrutement du personnel enseignant	1 consultant	10 000	000	000	10 000	SG Coordinations nationales	Commissions provinciales EPSP Promoscolaire	Service consultant
13	Production et diffusion des guides et sensibilisation des bureaux gestionnaires	10 000 unités	10 000	000	000	10 000	SG Coordinations nationales	Commissions provinciales EPSP Promoscolaire	PM
Activité 5. Prise en charge par l'Etat du fonctionnement des bureaux gestionnaires mécanisés									
14	Production de la liste des bureaux gestionnaires éligibles aux frais de fonctionnement	1 liste	000	000	000	000	SECOPE Coordinations nationales	SECOPE-Réseaux	
15	Elaboration d'un modèle de contrat entre le MEPSP et les bureaux gestionnaires définissant les règles de gestion et les indicateurs de performance des bureaux gestionnaires	1 modèle de contrat	10 000	000	000	10 000	SG - CAT réseaux	concertation	Contrat de performance
16	Production et distribution de manuels de procédures pour l'utilisation des frais de fonctionnement des bureaux gestionnaires	5000 unités (bureaux)	10 000	000	000	10 000	SG - CAT réseaux	Commissions provinciales EPSP	Contrat de performance PM
17	Mise en place d'un mécanisme de transfert de fonds aux bureaux gestionnaires	1 circuit	000	000	000	000	MEPSP BCC - Budget	PROVED	Transfert de fonds Traçabilité
18	Conduite d'un audit indépendant annuel sur le circuit et l'utilisation des frais de fonctionnement des bureaux gestionnaires	cabinet d'audit	250 000	250 000	250 000	750 000	MEPSP	CAT	Audit Suivi-évaluation
Activité 6. Prise en charge par l'Etat du fonctionnement des écoles primaires publiques									
19	Concertation sur le financement des imprimés (bulletins scolaires), de l'assurance scolaire (SONAS), de l'organisation du TENAFEP et de la tenue des Assises de la Promoscolaire	1 atelier (4 sessions)	80 000	000	000	80 000	SG - IGE Coordinations nationales SONAS	Commission Scolaire	Transfert de fonds Contrat de performance PM
20	Production de la liste des écoles éligibles aux frais de fonctionnement	1 liste	000	000	000	000	SECOPE Coordinations nationales	Commission Scolaire	

21	Elaboration d'un modèle de contrat entre les BG et l'école définissant les règles de gestion et les indicateurs de performance au niveau de l'école	1 modèle de contrat	20 000	000	000	20 000	SG Coordinations nationales	Commission Scolaire	Contrat de performance
22	Production et distribution de manuels de procédures pour l'utilisation des frais de fonctionnement au niveau des écoles	100 000 unités (écoles)	50 000	000	000	50 000	SG	Commission Scolaire	Contrat de performance PM
23	Mise en place d'un mécanisme de transfert des fonds aux écoles éligibles	1 circuit	000	000	000	000	MEPSP BCC - Budget	SECOPE	Transfert de fonds Traçabilité
24	Conduite d'un audit indépendant annuel sur le circuit et l'utilisation des frais de fonctionnement	Cabinet d'audit	250 000	250 000	250 000	750 000	MEPSP	CAT	Audit Suivi-évaluation
Activité 7. Mise en place d'un Observatoire permanent de la gouvernance dans le secteur									
25	Etude sur la pertinence et la faisabilité d'un Observatoire permanent de la gouvernance dans le secteur	1 étude	100 000	000	000	100 000	CAT (société civile)	ONG locales Syndicats Associations des parents COPA	Service consultant
26	Elaboration d'un plan d'action de l'Observatoire de la gouvernance (y compris mode opératoire et budgétisation)	1 consultant 1 atelier	10 000 20 000	000	000	30 000	SG réseaux société civile	CAT	Contrat de performance Suivi-évaluation
Activité 8. Elaboration d'une stratégie nationale de communication									
27	Elaboration d'une stratégie nationale de communication	1 consultant 1 atelier	70 000 30 000	000	000	100 000	CAT	CAT	Service consultant
Sous-total 9			1 540 000	700 000	500 000	2 740 000			

Sous-programme 3.2. Renforcement des capacités institutionnelles et humaines

Diagnostic et orientation stratégique

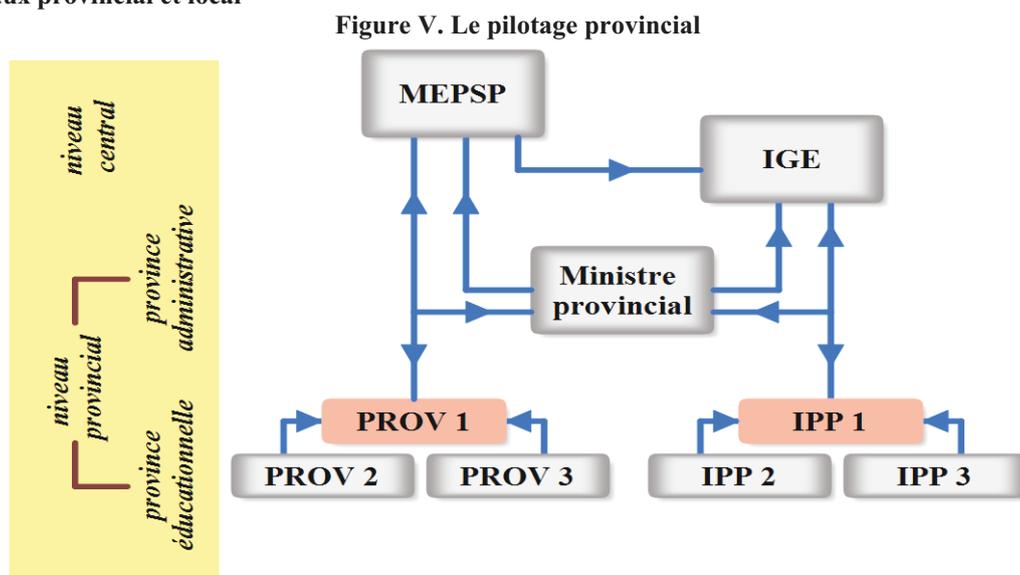
Au niveau central

209. La production des statistiques scolaires relève de la compétence concurrente des niveaux central et provincial. Durant les deux dernières décennies, la production des statistiques scolaires a été irrégulière. Toutefois, depuis 2006/2007, les Annuaire Statistiques sont produits chaque année sur financements extérieurs. Le système d'information récemment mis en place présente encore des lacunes qui influent négativement sur la qualité des données. A ce stade, il apparaît nécessaire de consolider le système actuel et d'évoluer vers un SIGE plus performant avant d'assurer sa pérennisation et son appropriation par l'administration du MEPSP. Dans cette optique, le Ministère de l'EPSP, avec le concours des PTFs, devra surtout renforcer les capacités des acteurs éducatifs, au niveau central et provincial, à la production et à la diffusion régulière des données statistiques.
210. La Constitution confère à l'Inspection de l'EPSP un rôle central dans la gestion du secteur. Toutefois, l'Inspection se caractérise par un personnel vieillissant et peu nombreux sur le terrain (inspecteurs itinérants). En outre, il n'existe plus de formation initiale d'inspecteur et le recrutement ne se fait pas toujours dans le respect des critères officiels de compétence. De plus, les moyens limités dont dispose cette structure ne permettent pas d'effectuer régulièrement l'inspection de l'ensemble des enseignants ni même de l'ensemble des établissements scolaires.
211. L'amélioration de la qualité de l'enseignement doit devenir la mission prioritaire de l'Inspection. Pour cela, et au-delà de la réorganisation administrative prévue, l'Inspection doit devenir plus efficace et avoir recours à des outils de pilotage modernes (base de données, analyse statistique, etc.). Ces outils permettront, entre autres, de hiérarchiser les priorités d'intervention et d'assurer un suivi pluriannuel des interventions.
212. La réorganisation administrative du MEPSP va nécessiter, d'une part, le recrutement de personnels/cadres avec de nouveaux profils (gestionnaires, financiers etc.), et d'autre part, la formation des personnels des Directions du Ministère à leurs nouvelles fonctions. Cela est particulièrement utile dans les domaines de la gestion du personnel, de la planification et de la gestion financière. Toutefois, cette réorganisation devant se mettre progressivement en place, il est donc nécessaire de prévoir un appui technique (expertise nationale et internationale) auprès du Ministère, y compris pour la mise en œuvre du PIE.
213. Le dialogue sectoriel se tient dans le cadre du Groupe Thématique Education (GTE). Celui-ci souffre de certaines insuffisances qui pénalisent le pilotage du secteur. La difficulté à traiter de questions stratégiques et à impliquer l'ensemble des acteurs clés, y compris la société civile (syndicats, parents d'élèves et ONG nationales) est un réel handicap pour l'atteinte des résultats. Pourtant, le dialogue sectoriel doit devenir un moteur de développement du sous-secteur de l'EPSP et doit constituer un pilier dans le suivi de la mise en œuvre du PIE.
214. Pour l'heure, il n'existe pas de mécanismes formels de dialogue entre Gouvernement et syndicats. Les concertations entre partenaires syndicaux et gouvernementaux n'interviennent

qu'en période de crise. Il convient donc de mettre en place un cadre permanent de concertation qui assure une régularité des réunions et un suivi régulier des décisions prises.

215. Il n'y a pas de véritable planification budgétaire au sein du MEPSP. Toutefois, l'existence d'une stratégie et d'un Plan Intérimaire de l'Education constitue un atout pour le développement d'un CDMT sous-sectoriel. Il s'agit donc de mettre en place un processus de planification budgétaire pérenne qui implique une collaboration étroite avec le Ministère du Budget.
216. Les examens nationaux (TENAFEP et Examen d'Etat) posent de sérieux problèmes d'organisation (élaboration et passation des épreuves, correction des épreuves, etc.) et de financement (même inscrits dans le Budget de l'Etat, les examens sont toujours organisés avec une forte contribution des parents). Une évaluation de ces deux examens sera conduite. Parallèlement, et par souci d'impartialité, il convient d'examiner les gains d'efficacité potentiels que permettrait leur regroupement au sein d'une Direction à part entière (exemple : Direction d'Evaluation).
217. Dans ce nouveau contexte, il est prévu d'instaurer des évaluations régulières des acquis des élèves en mathématique, français et sciences sur la base de tests standardisés à l'exemple de ceux du PASEC. Ce qui permettra, au-delà des examens nationaux, de mesurer le niveau des acquis des apprentissages des élèves et de suivre la qualité des enseignements.
218. Le SECOPE gère la base de données des enseignants. Toutefois, différents constats ont mis en évidence le manque de maîtrise des effectifs du personnel (base de données non stabilisée, processus de traitement des dossiers individuels lourd, délais de mécanisation longs, etc.). Sur la base du diagnostic organisationnel et technique du SECOPE, il est envisagé de conduire une réforme de cette structure dans le sens d'en améliorer la fonctionnalité.

Aux niveaux provincial et local



219. La décentralisation du système éducatif suppose un pilotage au niveau provincial (Figure IV). Cela suppose que le Ministère de l'Education dispose de capacités nécessaires et suffisantes en matière de production statistique et de planification. A l'heure actuelle, les

services du PROVED, situés dans les chefs-lieux des provinces administratives, ne remplissent pas ce rôle. Il est donc nécessaire de faire évoluer leur responsabilité et de renforcer leurs capacités afin qu'ils puissent apporter un appui efficace à la planification au niveau des provinces éducationnelles.

220. Les capacités en matière de statistiques et de planification au niveau local apparaissent, là aussi, insuffisantes. Un renforcement des capacités est donc nécessaire à ce niveau de gestion.
221. Les Assises de la Promotion scolaire jouent un rôle clé en matière de carte scolaire et, de manière générale, au niveau de la régulation du système éducatif. Il apparaît important d'harmoniser, de formaliser le contenu des activités de ces instances et de préciser davantage le financement et le fonctionnement des assises annuelles sur l'ensemble du pays.
222. La prise en charge financière des bureaux gestionnaires par l'Etat nécessitera la mise en place de Comité de gestion, de contrat de performance et de nouveaux outils de gestion. Les personnels de ces bureaux seront préparés à l'évolution de leur rôle et formés à la gestion axée sur les résultats.
223. L'implication et la participation des parents d'élèves dans la gestion de l'école sont aujourd'hui largement insuffisantes. Cette situation est due essentiellement à un manque d'information sur leur responsabilité au sein de l'école et à un rapport de force défavorable vis-à-vis de l'administration scolaire. Il convient de clarifier l'implication et la participation des parents dans le fonctionnement de l'école et de développer les textes devant régir cette question. En outre, des actions d'information et de formation à l'intention des parents, quant à leur rôle dans la gestion scolaire, s'avèrent indispensables. Ces actions se feront dans le cadre d'une stratégie nationale de communication à mettre en place.

Objectifs poursuivis

- Améliorer la qualité de l'analyse des politiques et de la planification stratégique par la mise en place d'un SIGE fonctionnel et progressivement décentralisé ;
- Créer les conditions d'une gestion efficace et efficiente des ressources (humaines et financières) ainsi que d'un pilotage moderne du secteur de l'EPSP ;
- Améliorer le dialogue social ainsi que le dialogue sectoriel pour une gestion efficace du secteur de l'EPSP ;

Résultats attendus

- Les cadres de concertation et de pilotage du secteur (GTE, Comité de Concertation, Groupe de Bailleurs, etc.) sont formalisés et opérationnels ;
- Le SIGE est fonctionnel et décentralisé ;
- Le SECOPE est réformé et dispose d'outils modernes pour une gestion efficace;
- Les bureaux gestionnaires travaillent selon une gestion axée sur les résultats.
- Les Comités de parents s'impliquent régulièrement dans la gestion de l'école.

Au niveau central

224. Le fonctionnement du SIGE doit constituer une tâche routinière et pérenne de l'administration et devra faire partie du contrat de performance des « Bureaux Gestionnaires ». Par conséquent, il devra à terme fonctionner quasiment sur financement national. Dans cette optique le renforcement des capacités des services et personnel en charge des statistiques s'inscrira dans la continuité de son fonctionnement actuel¹. Progressivement, le SIGE doit être décentralisé et modernisé avec l'utilisation de nouvelles technologies (NTIC). Le questionnaire devant servir à la collecte des données sera le résultat d'un consensus entre toutes les parties prenantes à ces activités. Un questionnaire unique, issu du consensus sectoriel (MEPSP, MESU, MAS) sera stabilisé et testé sur une période de trois ans.
225. Le corps des inspecteurs doit être renouvelé. Le Ministère de l'EPSP déterminera les besoins en inspecteurs itinérants sur base de critères précis et mettra en place une formation professionnelle initiale des inspecteurs primaires et secondaires à l'IFCEPS. En outre, pour être plus efficace, l'Inspection doit développer des outils de pilotage moderne dans le but d'améliorer ses performances.
226. La réorganisation du MEPSP requiert (i) la définition de profils de poste pour le recrutement des nouveaux agents ; et (ii) le recyclage du personnel en place. De plus, une cellule technique d'appui à l'opérationnalisation de Stratégie de l'EPSP et à la mise en œuvre du PIE sera créée et pourvue en ressources (humaines et matériels) nécessaires à son bon fonctionnement.
227. Pour améliorer le dialogue sectoriel, il est nécessaire de prendre les dispositions ci-après : (i) recrutement d'un personnel permanent (expertise internationale) en appui direct au GTE et au dialogue sectoriel ; (ii) formalisation de l'articulation du GTE et du Comité de Concertation ; (iii) identification des acteurs de la société civile (syndicats, parents et ONG nationales) et désignation de leurs représentants au GTE sur une base rotative ; et (iv) formalisation du fonctionnement du groupe des bailleurs en éducation.
228. Un cadre formel et permanent de concertation entre les syndicats des enseignants et le gouvernement est mis en place. Il convient d'évaluer à ce sujet, le type d'appui que pourrait apporter une institution comme l'Organisation Internationale du Travail (OIT)².
229. L'existence d'une stratégie sous-sectorielle et d'un PIE constituent le socle pour le développement d'un CDMT. Le MEPSP mettra en place d'un cadre légal et pérenne d'élaboration d'un CDMT sous-sectoriel. Cela implique (i) une collaboration étroite du Ministère du Budget ; (ii) une formation efficace du personnel affecté à cet exercice (formation « sur le tas ») ; et (iii) l'élaboration d'un guide pratique du CDMT qui servira de modèle pour l'élaboration des CDMT provinciaux.
230. Le suivi de l'exécution budgétaire est une activité qui garantit la transparence et l'efficacité dans l'exécution des dépenses publiques. Dans ce cadre, le Ministère de l'EPSP,

¹ Notes techniques UNESCO

² L'OIT a un bureau à Kinshasa

en collaboration avec le Ministère du Budget, le Ministère des Finances et les partenaires de développement (PTFs), met en place une commission de revue des dépenses publiques qui produira annuellement un rapport de suivi.

231. Le MEPSP mène deux études pour évaluer le TENAFEP et l'Examen d'Etat. Ces études permettront, entre autres, d'estimer les coûts réels de ces examens en vue de leur prise en charge sur le budget de l'Etat.
232. Le MEPSP conduit un diagnostic institutionnel et technique du SECOPE en vue de sa réforme. La restructuration du SECOPE (optimisation des ressources humaines au niveau central et provincial, modernisation de l'équipement informatique, sécurisation de la base de données, efficacité des procédures de gestion interne etc.) est une condition préalable à la gestion efficace du personnel de l'EPSP une fois les opérations de recensement réalisées (prévision 2012/2013).
233. Progressivement, le SIGE doit être décentralisé et modernisé avec utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). De même, il est nécessaire de développer un système de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de l'EPSP, tant au niveau central que provincial.

Au niveau provincial et local

234. Etant donné que les PROVED et les IPP sont situés dans les chefs-lieux des provinces administratives et près des Ministres provinciaux, ils joueront un rôle pivot dans l'efficacité de la planification au niveau provincial. Leurs responsabilités spécifiques vis-à-vis de leurs collègues des autres provinces « éducationnelles », non situées dans les chefs lieux des provinces, et vis-à-vis des Ministères provinciaux et centraux de l'éducation, seront formalisées.
235. Les capacités en matière de statistiques et de planification sont évaluées et renforcées aux niveaux des services provinciaux et locaux de l'éducation, y compris dans les réseaux confessionnels (conventionnés). Ces activités s'inscrivent dans un programme plus large de renforcement des capacités des bureaux gestionnaires. Le Ministère veillera à ce que les installations et équipements existants (exemple du V-SAT) servent aussi pour les besoins de la production des statistiques.
236. Le fonctionnement des Assises de la Promotion scolaire sera harmonisé et formalisé. Le financement des assises sera pris en charge par l'Etat, notamment par les Gouvernements provinciaux.
237. La prise en charge par l'Etat du fonctionnement des bureaux gestionnaires implique la mise en place d'un mode de gestion différent de celui qui a prévalu jusque là (Mise en place de comités de gestion, de contrat de performance, de manuels de procédures etc.). Le personnel concerné y sera préparé et formé à ce nouveau mode de gestion.
238. La participation des parents à la vie de l'école sera clarifiée et des textes subséquents seront développés. Les textes régissant cette implication tiendront particulièrement compte des éléments suivants : (i) la représentativité de l'association; (ii) l'équilibre entre représentants de parents et administration scolaire ; (iii) les droits et devoirs des parents ; (iv)

la question des frais scolaires ; et (v) l'existence de consignes concrètes et pratiques en matière de cogestion. Ce travail d'implication de parents dans la vie de l'école nécessite l'adhésion des différents réseaux confessionnels. Il s'alignera également sur d'autres textes clés (La Convention, la Loi sur l'Enseignement National, le Code de la famille etc.). Les textes seront traduits dans les quatre langues nationales et distribués dans les écoles publiques. Cette activité s'inscrit dans une campagne d'information à l'échelle nationale.

Tableau 20 : (Programme 3.2): Renforcement des capacités institutionnelles et humaines

	Activités	Quantité	Coût 2012	Coût 2013	Coût 2014	Coût Total	Unité responsable (niveau central)	Unité d'exécution décentralisée	Aspects de gouvernance
Activité 1. Le SIGE constitue une tâche routinière et pérenne de l'administration									
1	Inscription dans le contrat de performance des <i>bureaux gestionnaires</i> de la collecte et du traitement des statistiques scolaires (voir sous-programme 3.1.)	1 contrat de performance	000	000	000	000	SG - CAT Coordinations nationales	PROVED Sous-PROVED Réseaux	Contrat de performance
2	Elaboration et stabilisation d'un questionnaire unique de collecte de données pour le secteur de l'éducation sur la base des questionnaires existants	4 groupes de travail 1 atelier	20 000 10 000	000	000	30 000	DEP Cellule de statistiques	Concertation avec IGE, Coordinations nationales, SECOPE	
3	Production et diffusion des <i>Annuaire statistiques</i> (couverture nationale)	6 000 unités (\$ 7)	42 000	42 000	42 000	126 000	DEP Cellule de statistiques	Commissions provinciales EPSP	PM
4	Production et diffusion de tableaux de bord sur les résultats des données analysées	80 000 unités	40 000	40 000	40 000	120 000	DEP Cellule de statistiques	Commissions provinciales EPSP	PM
5	Prise en charge du SIGE dans le budget de l'Etat	1 ligne budgétaire	300 000	300 000	300 000	900 000	MEPSP - ESU - MAS Finances et Budget	DEP-Sous Gestionnaires	Transfert de fonds Contrat de performance PM
6	Identification des acteurs en charge des statistiques et de planification aux niveaux provincial et local et évaluation de leurs besoins en renforcement de capacités	1 consultant	30 000	000	000	30 000	DEP Cellule de statistiques	PROVED Sous-PROVED	Service de consultant
7	Décentralisation progressive du SIGE : expériences pilotes sur les 11 provinces administratives (*)	Provision (en rapport avec les besoins identifiés)	80 000	100 000	115 000	295 000	DEP Cellule de statistiques	PROVED Sous-Provided Réseaux	Contrat de performance PM
8	Recrutement de 2 agents par Cellule statistique au niveau provincial (profil de statisticien et informaticien)	22 unités (8 – 8 – 6)	28 800	57 600	79 200	165 600	DEP Cellule de statistiques	PROVED Réseaux	Recrutement compétitif

9	Production et diffusion des <i>Annuaire</i> s statistiques provinciaux (*)	2 000 unités par prov éducat (\$ 8)	64 000	128 000	176 000	368 000		PROVED Commissions provinciales EPSP	PM
Activité 2. Renouvellement du corps des inspecteurs									
10	Evaluation des besoins en inspecteurs itinérants au niveau des Sous-PROVED (primaire, secondaire et ETFP)	1 étude 1 atelier	40 000	000	000	40 000	IGE Coordinations nationales	IPP	Service consultant
11	Recrutement des inspecteurs itinérants sur la base d'un concours (primaire, secondaire et ETFP)	1300 inspecteurs par an	25 000	25 000	25 000	75 000	IGE	IPP Commissions provinciales EPSP	Recrutement compétitif Concours transparent
12	Prise en charge par l'Etat des nouveaux inspecteurs (promotion/mécanisation)	1300 inspecteurs par an	312 000	624 000	936 000	1 872 000	SECOPE – Budget	SECOPE	Chaine de la dépense Gestion du personnel
13	Elaboration d'un programme de formation initiale et continue des inspecteurs itinérants (y compris la planification/localisation de la formation)	1 étude 1 atelier	40 000	000	000	40 000	IGE Coordinations nationales	IPP	Service consultant
14	Formation initiale de 6 mois des inspecteurs itinérants dans les Centres de formation (IFCEPS et autres)	1300 inspecteurs par an	1 404 000	1 404 000	1 404 000	4 212 000	IGE Coordinations Nationales	Centres de formation	Contrat de performance
15	Formation continue de 2 mois des inspecteurs itinérants dans les Centres de formation (IFCEPS et autres)	500 inspecteurs par an	250 000	250 000	250 000	750 000	IGE Coordinations Nationales	Centres de formation	Contrat de performance
16	Evaluation des besoins de l'Inspection pour améliorer l'efficacité de son action et élaboration d'un plan d'action budgétisé	1 consultant 1 atelier	40 000	000	000	40 000	IGE Coordinations nationales	Concertation	Service consultant
Activité 3 : Formation continue/initiale des directeurs d'écoles primaires (1 mois)									
17	Formation de 1 mois des directeurs d'écoles primaires dans les Centres de formation (IFCEPS et autres)	2 000 unités par an	800 000	800 000	800 000	2 400 000	IGE Coordinations nationales	Centres de formation	Contrat de performance
Activité 4. Formation des agents des Directions centrales									
18	Evaluation de la cohérence « profil agent /poste de travail » et identification des besoins de formation et de redéploiement d'agents	1 étude (cabinet d'études)	50 000	000	000	50 000	SG	DEP	Service consultant (cabinet)
19	Formation et/ou recyclage des cadres des	Provision	000	120 000	000	120 000	SG	DEP	Service consultant

	Directions centrales conformément au plan de restructuration	(sessions de formation)							(cabinet)
20	Equipement des Directions centrales conformément au plan de restructuration	Provision (équipement, réhabilitation)	000	300 000	000	300 000	SG	Sous-Gestionnaires	PM
Activité 5. Renforcement du dialogue sectoriel									
21	Recrutement d'un personnel permanent en appui direct au GTE et au dialogue sectoriel (« Secrétariat »)	1 expert international + 2 assistant(e)s	350 000	350 000	350 000	1 070 000	CAT	CAT	Recrutement compétitif
22	Fonctionnement du Secrétariat	Provision	60 000	60 000	60 000	180 000	CAT – GTE	CAT	
23	Formalisation de l'articulation entre le GTE et le Comité de Concertation	1 arrêté ministériel	000	000	000	000	CAT Comité de Concertation	CAT	
24	Mapping des organisations de la société civile active en éducation (paysage syndical, ONGs locales, Associations des parents, COPA, etc.)	1 étude	000	100 000	000	100 000	CAT - SG Coordinations nationales Société civile	concertation	Service consultant
25	Désignation et implication des représentants des syndicats, des COPA, des ONGs locales au GTE	1 arrêté ministériel	000	000	000	000	CAT – GTE	CAT	
26	Formalisation du fonctionnement du groupe des bailleurs en Education	1 mémorandum	000	000	000	000	CAT – GTE	CAT	
Activité 6. Renforcement du dialogue social									
27	Mise en place d'un cadre formel et permanent de concertation entre les syndicats des enseignants et le MEPSP	1 arrêté ministériel	000	000	000	000	MEPSP	SG	
28	Financement du cadre formel de concertation entre les syndicats des enseignants et le MEPSP	Provisions fonctionnement	30 000	30 000	30 000	90 000	MEPSP en collaboration avec l'OIT	SG	
Activité 7. Développement d'un CDMT sous-sectoriel									
29	Mise en place et fonctionnement d'un cadre légal et pérenne pour l'élaboration du CDMT sous-sectoriel	1 arrêté ministériel + fonctionnement	30 000	30 000	30 000	90 000	DEP CAT	DEP-PROVED	
30	Elaboration d'un guide pratique pour le développement du CDMT sous-sectoriel	1 consultant	30 000	000	000	000	DEP CAT	DEP-PROVED	Service consultant
31	Production et diffusion (y compris formation) du guide de développement du	1 000 unités	152 000	152 000	000	304 000	DEP		PM

	CDMT sous-sectoriel								
Activité 8. Evaluation du TENAFEP et de l'Examen d'Etat									
32	Evaluation du TENAFEP et de l'Examen d'Etat	2 études 2 ateliers	000	50 000 30 000	000	80 000	IGE – SG Coordinations nationales	concertation	Service consultant
33	Réforme du TENAFEP et de l'Examen d'Etat	1 arrêté ministériel	000	000	000	000	IGE – SG Coordinations nationales		
34	Prise en charge par l'Etat des deux épreuves : TENAFEP (voir sous-programme 1.2) et Examen d'Etat	30\$ par élève (Examen d'Etat)	12 000 000	12 000 000	12 000 000	36 000 000	MEPSP – Budget	Commissions provinciales EPSP	Chaîne de la dépense Contrat de performance
Activité 9. Réforme du SECOPE									
35	Diagnostic institutionnel et technique du SECOPE et élaboration du plan de restructuration du SECOPE	1 étude 1 atelier	50 000	25 000	000	75 000	SG	concertation	Service consultant
36	Mise en œuvre du plan de restructuration du SECOPE (réforme)	1 arrêté ministériel	000	000	000	000	SG Coordinations nationales	SECOPE	
37	Financement du plan de restructuration du SECOPE	provision	000	500 000	500 000	1 000 000	SG	Sous Gestionnaire	
Activité 10. Formalisation des rôles spécifiques de la Commission Provinciale de l'EPSP et de ses membres (Ministre provincial, PROVED, IPP, etc.)									
38	Prise d'arrêté ministériel clarifiant les rôles spécifiques de la Commission provinciale et de ses membres	1 arrêté ministériel	000	000	000	000	SG Coordinations nationales (concertation)	SG	
Activité 11. Harmonisation du fonctionnement des Assises de la Promotion Scolaire dans les provinces									
39	Prise d'arrêté ministériel sur le fonctionnement des Assises de la promotion scolaire	1 arrêté ministériel	000	000	000	000	SG	Commissions provinciales EPSP	
40	Appropriation par les principaux acteurs et membres des Assises de la Promotion scolaire (utilisation du guide)	1 atelier par province	000	300 000	000	300 000	SG	Commissions provinciales EPSP	
Activité 12. Suivi de l'exécution budgétaire									
41	Création et mise en place de la Commission de Revue des Dépenses Publiques	1 arrêté ministériel	000	000	000	000	MEPSP Budget	Commissions provinciales EPSP	
42	Suivi de l'exécution du Budget de l'Etat	4 sessions	120 000	120 000	120 000	360 000	CAT avec le GTE	Commissions provinciales EPSP	
43	Mapping des contributions financières des donateurs		000	000	000	000	CAT Avec le PGAI	Commissions provinciales EPSP	

Activité 13. Préparation des bureaux gestionnaires à un mode de gestion différent									
	Actualisation des contrats de performance pour les gestionnaires (B.G., Ecoles, etc.)	Consultants + reproduction	100.000	000	000	100.000	SG-DSG	PROVED	
44	Formation des principaux acteurs des bureaux gestionnaires et des Comités de parents aux nouveaux modes de gestion (contrat de performance, manuels de procédure, etc)	300 regroupements, 10 regroupement par encadreur, 3000 participants	000	200 000	100 000	300 000	SG/Coordination Réseaux	bureaux gestionnaires	
Activité 14. Participation des parents à la vie de l'école									
45	Révision des textes régissant le rôle des parents à l'école (Association de parents, COPA, Conseil de gestion, Assemblée Générale, etc.)	1 étude 1 atelier	000	30 000	000	30 000	SG Coordinations Société civile	CAT	Service consultant
46	Production et distribution des textes régissant le rôle des parents	100 000 unités	000	50 000	000	50 000	SG Coordinations	Commissions provinciales EPSP	PM
Activité 15. Renforcement de l'environnement d'apprentissage									
47	Activités extrascolaires de sensibilisation et d'éducation à la paix, au genre, au droit de l'enfant et à la lutte contre le SIDA	40 000 supports (\$ 10)	000	200 000	000	200 000	SG Coordinations nationales	réseaux école - COPA	
48	Etude sur les besoins éducatifs des enfants en situation de handicap (voir les exclus)	Voir étude sur l'exclusion (programme 1.2.)	000	000	000	000	Direction Education Spéciale	DEP	
49	Sensibilisation au reboisement des espaces scolaires, à l'hygiène et à l'assainissement en milieu scolaire	Voir programme 1.3.	000	000	000	000	Direction Education Spéciale	IPP	
Sous-total 10			16.497.000	18.407.600	17.357.200	52.261.800			

(*) En 2012, 4 provinces ; en 2013, 4 provinces ; en 2014, 3 provinces.

Programme 3.3:

Dispositif institutionnel de pilotage, de mise en œuvre et de suivi du PIE

Contexte

239. Les activités envisagées dans le PIE ont à la fois un caractère pressant et ambitieux. Considérées comme des étapes critiques pour le développement du secteur (*stepping stones*), elles requièrent non seulement un engagement politique fort mais aussi de l'inventivité et du pragmatisme de la part des acteurs pour relever des défis qui demeurent de taille. Pour atteindre des résultats concrets sur le terrain, notamment en termes d'amélioration de l'accès à l'école et de la qualité des services (surtout au niveau du primaire), le PIE compte mener deux actions majeures, à savoir : (i) une réforme visant des changements structurels au sein du système ; et (ii) une amélioration de la qualité des services rendu aux bénéficiaires. La première permet de stabiliser le cadre pour la prise en charge et la pérennisation des réformes ; la deuxième s'attache à la fonctionnalité des mécanismes destinés à s'assurer que les ressources engagées profitent réellement aux bénéficiaires (enfants, parents, enseignants). Il est évident que les deux actions demeurent complémentaires.
240. Plusieurs décennies de gestion déconcentrée représentent à la fois un atout et un défi : (i) en termes d'atout, c'est une expérience qui permet de bâtir sur un dispositif institutionnel déjà fonctionnel; et (ii) en termes de défi, la performance de la gestion par les acteurs locaux (gestionnaires, enseignants) n'est pas encore prouvée. Il est donc essentiel d'établir des mécanismes efficaces pour la mise en œuvre et le suivi des activités afin de palier les insuffisances et risques majeurs que comporte le dispositif actuel. Il s'agit (i) des circuits de transfert de ressources et de leur traçabilité; (ii) des procédures de gestion; (iii) des contrats de performance, et (iv) des mécanismes de contrôle et de suivi de mise en œuvre.
241. Le dispositif institutionnel retenu dans le PIE (Figure V) est un modèle auquel il faut aspirer. Car, l'élaboration et la mise en place du nouvel organigramme du MEPSP sera sans doute un processus laborieux qui devra se mettre en place pendant la période couverte par le PIE. Toutefois, même si la mise en place de cet organigramme n'est pas effective et que le processus de décentralisation n'est pas suffisamment avancé, la situation de facto sur le terrain devrait permettre une consolidation progressive d'un dispositif fortement déconcentré qui accorde une plus grande autonomie de gestion aux provinces « éducationnelles ».
242. Dans cette vision, il est envisagé d'établir une relation contractuelle entre les provinces « éducationnelles » et le centre (SG/IGE/MEPSP). Ainsi, les structures déconcentrées seront tenues comptables de la mise en œuvre du programme à leur niveau sur la base de cahiers des charges bien définis (aux niveaux provincial, sous-provincial et local).
243. Vu la taille du pays et pour des raisons d'efficacité, le centre jouera - selon l'esprit de la Constitution - un rôle normatif dans la mise en œuvre du PIE. Ainsi, les Directions Centrales joueront un rôle de coordination et de suivi.

Améliorer le dialogue sectoriel

244. Plusieurs plateformes¹ interagissent au niveau central. Des Termes de référence ont été élaborés en vue de clarifier leurs rôles respectifs et de formaliser leur interaction. Il s'agit notamment (i) du Groupe Thématique Education (GTE), qui réunit les parties prenantes du

¹ Groupe Thématique Education (GTE), Comité de Concertation (Comcon), Groupe de bailleurs clés.

secteur de l'éducation (Gouvernement, PTFs et Société Civile) et dont la mission fondamentale est de soutenir le dialogue sectoriel. A ce titre, le GTE est appelé à piloter les activités du secteur dans une approche partenariale; (ii) du Comité de Concertation (Comcon), composé d'experts du Gouvernement, des PTF et de la société civile et qui anime des groupes de travail ad hoc autour des principaux programmes inscrits dans les stratégies sous-sectorielles (EPSP, ESU et MAS).

245. La mission du ComCon est de contribuer à l'analyse et à la réflexion à travers la production de notes techniques ; et (iii) du Groupe des bailleurs clés (Local donor group), présidé par la Belgique et co-présidé par l'UNICEF (2012). Ce dernier cadre se veut un espace « réservé » aux bailleurs où les interventions et les approches envisagées sont alignées sur les priorités identifiées par le Gouvernement (PIE).

246. Ces différentes plateformes ont besoin d'un nouveau souffle et d'un pilotage plus structuré. La mise en place d'un Secrétariat permanent ayant comme objet la planification et l'optimisation des rencontres est une piste de solution envisagée.

Formaliser le dialogue social

247. Les concertations et/ou négociations entre Gouvernement et syndicats n'interviennent qu'en période de crise, souvent au début de l'année scolaire. Il convient donc de mettre en place un mécanisme de dialogue formel et permanent qui institutionnalise la régularité des rencontres. Aussi, la présence des acteurs de la société civile au sein du Groupe Thématique Education et du Comité de Concertation devrait davantage les impliquer dans le débat du secteur au-delà des revendications sociales. Dans ce contexte, il apparaît essentiel de garantir une réelle représentativité de la Société Civile dans les différentes plateformes, y compris au niveau provincial, notamment dans les Commissions provinciales de l'EPSP.

Dispositif institutionnel

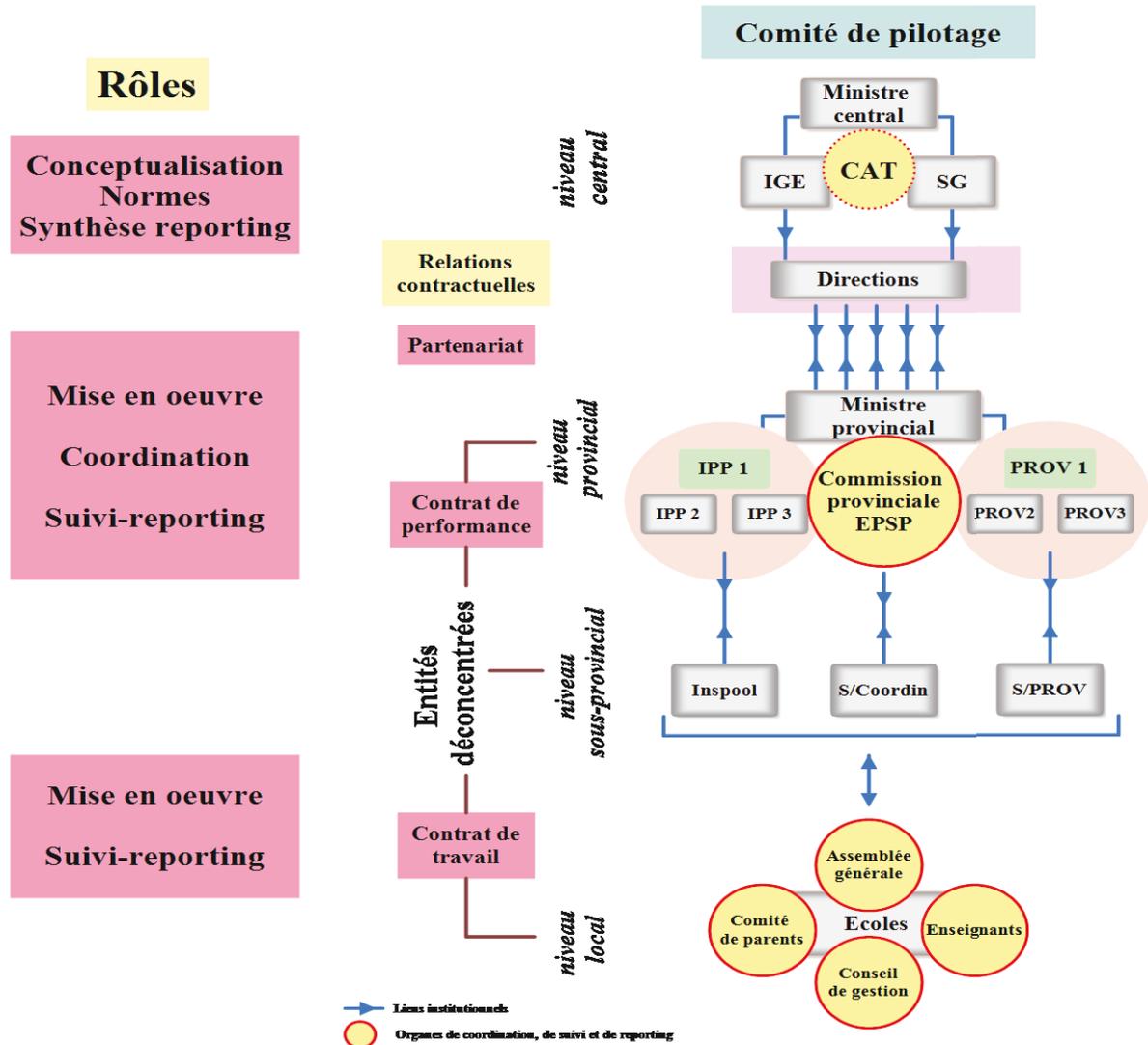
248. Pour être efficace, le dispositif institutionnel existant sera rationalisé et simplifié afin de réduire au minimum les étapes intermédiaires et clarifier et stabiliser la « chaîne des responsabilités ». Ceci permet de rassurer les acteurs à différents niveaux et d'investir dans une meilleure efficacité de l'existant.

249. En attendant l'élaboration et la mise en application du nouvel organigramme, les programmes prioritaires du PIE seront coordonnés et suivis par les services directement impliqués dans la mise en œuvre du Plan (Directions Stratégiques). Ces services élaborent, en concertation avec les acteurs déconcentrés, les outils de gestion des différents programmes, en conformité avec la stratégie sous-sectorielle et en assurent le suivi à travers la consolidation des rapports des provinces « éducationnelles ».

250. Ce rôle de suivi et de coordination s'inscrit dans la relation contractuelle établie entre le centre et les provinces et permet d'apprécier le taux d'exécution et la qualité des activités. Chaque province « éducationnelle » (PROVED/IPP) souscrit à un contrat de performance avec le centre, représenté par le SG/IGE. Ce contrat repose sur un cahier des charges bien défini (résultats attendus, identification des responsabilités, gestion administrative et fiduciaire, implication des bénéficiaires etc.).

251. La *Cellule d'Appui Technique (CAT)*, assumera la mission d'appui à la coordination et au suivi de la mise en œuvre des activités du PIE. Elle a, entre autres rôles, de renforcer les capacités des Directions Centrales et Provinciales en planification et programmation des activités des volets qui les concernent. La CAT appuie le Secrétariat Général du MEPSP dans la coordination des interventions des bailleurs, à savoir (i) leur alignement sur le PIE ; et (ii) la distribution géographique et équitable des investissements.

Figure V. Dispositif institutionnel: mise en oeuvre du PIE



252. Au niveau provincial, les Commissions provinciales de l'EPSP (regroupant les principaux acteurs¹) auront un mandat reformulé correspondant aux activités prévues dans la stratégie (et le PIE). Elles piloteront au niveau des provinces « éducationnelles » l'exécution et le suivi des activités sur le terrain et serviront de relais pour le reporting vers le niveau central.

¹ PROVED, IPP, SECOPE, Coordonnateurs, société civile, ONG internationales

Dans les chefs-lieux des provinces administratives, et sous l'autorité du Ministre provincial, le PROVED et l'IPP, de part leur localisation centrale au sein de la province, joueront un rôle pivot dans l'efficacité de la planification provinciale (élaboration des plans d'action provinciaux, point focal de consolidation et de transmission de données, rapports etc.).

253. Une condition préalable au bon fonctionnement de cette structure est le financement par l'Etat des bureaux gestionnaires. Ce financement (i) mettra fin aux quotas perçus par ces derniers à travers les frais scolaires ; (ii) rétablira une relation saine avec les écoles ; et (iii) permettra la mise en place d'un partenariat basé sur les résultats. Dans ce contexte, la rationalisation des bureaux gestionnaires (tous réseaux confondus), l'évaluation de leurs besoins réels et la définition de leur rôle dans le nouveau cadre institutionnel devra précéder leur financement.
254. Dans ce dispositif, les niveaux sous-provinciaux (S/PROVED, Inspool, Sous-Coordinations) serviront de structures de proximité sous l'autorité de la Commission provinciale pour une meilleure efficacité dans le suivi des activités. Ils sont les bras droits des structures provinciales et en dépendent hiérarchiquement et administrativement (axes PROVED-S/PROVED, IPP-Inspool, Coordinations provinciales-Coordinations sous-provinciales).
255. **Au niveau de l'école tout se joue autour du Chef d'établissement.** Etant le dernier maillon de la chaîne descendante, la qualité de la mise en œuvre des activités dépendra en grande partie de son engagement et de sa capacité à transformer la vision en projet d'école. Toutefois, in fine, la gestion efficace de l'espace scolaire résultera d'une convergence structurée entre le gestionnaire direct (l'employeur) et les acteurs sur le terrain. Par exemple, la mise en place effective d'un Comité de parents représentatif ne peut être assurée que par un cahier des charges, établi entre gestionnaire et Chef d'établissement et pourvu d'un mécanisme de contrôle soutenu.
256. Enfin, il importe de rappeler qu'un dispositif qui repose sur une « cascade » d'engagements mutuels, enchevêtrés et découlant les uns des autres, avec des responsabilités bien localisées à tous les niveaux, ne pourra être efficace que sous réserve d'un suivi rigoureux et des actions correctrices (sanctions et réorientations). Cela permet de rompre avec le passé et de marquer l'arrivée d'un mode de gestion différent.

Contrats de performance

Le dispositif institutionnel prévoit des « contrats de performance » à plusieurs niveaux.

257. Le premier (appelé « partenariat basé sur des résultats ») formalise la relation contractuelle entre le SG/IGE (Directions) et les provinces « éducationnelles ». Conformément à l'esprit de la Constitution, le centre jouera un rôle plutôt normatif, tandis que les provinces seront chargées de l'exécution des programmes.
258. Le deuxième (appelé « contrat de performance ») s'établit entre le MEPSP (financeur) et les bureaux gestionnaires. Chaque bureau accomplit une série de tâches (cahier des charges) définies dans le cadre de son contrat. A titre d'exemple, il (i) organisera la collecte et la transmission des statistiques (SIGE) ; (ii) veillera au bon fonctionnement des « unités pédagogiques » ; (iii) supervisera davantage la gestion comptable des ressources (frais scolaires, subventions) ; (iv) s'assurera de la représentativité des organes de gestion au niveau des écoles ; (v) assumera la coordination et le suivi des interventions ciblées (réhabilitation des

écoles, distribution de manuels scolaires); (vi) s'investira dans une gestion efficace du personnel (mouvement du personnel, mécanisation des « nouvelles unités »); etc..

259. Le troisième (appelé « contrat de travail ») formalise les relations entre bureaux gestionnaires (employeur) et leurs employés (personnel enseignant et administratif). Le modèle existant (ainsi que ses avenants) sera revisité à la lumière des développements du secteur. Il s'agit ici non seulement des droits et obligations d'un Chef d'établissement, d'un enseignant etc. stipulés dans un contrat de travail et établis entre individus, tout comme il s'agit aussi d'objectifs à réaliser par une école (cahier des charges).

260. Ces objectifs s'aligneront sur le contrat de performance des bureaux gestionnaires; ils en seront, en quelque sorte, la continuité logique. Ainsi, l'école s'engagera à (i) transmettre à temps utile les statistiques (SIGE); (ii) organiser efficacement la formation continue des enseignants; (iii) gérer les ressources d'une manière responsable et transparente; (iv) installer des organes de gestion représentatifs (Comité de parents, Conseil de gestion) etc. Etant donné que le gestionnaire est l'employeur des personnels travaillant dans une école, il pourra user de son autorité pour y faire asseoir une culture de performance.

Mécanismes de transferts de fonds

261. D'une manière générale, l'envoi de fonds par l'Etat aux entités déconcentrées (écoles, bureaux gestionnaires, communautés, etc.) suivra des circuits et procédures existants¹ (Figure VI). Pour l'heure, très peu d'organisations (bailleurs) passent par les structures de l'Etat pour l'envoi de fonds. La Banque mondiale, par exemple, met en place des « unités de gestion » qui veillent à ce que les fonds soient logés dans des comptes désignés (designated accounts) à la Banque Centrale avant d'être transférés aux entités déconcentrées. En RDC, ce circuit sert principalement à l'envoi par l'Etat à travers la « chaîne de la dépense » (i) des frais de fonctionnement aux écoles; et (ii) les salaires des enseignants. Ce même mécanisme pourrait, de ce fait, servir pour financer (i) le fonctionnement des Commissions provinciales de l'EPSP et des bureaux gestionnaires; (ii) l'organisation des Assises de la Promotion scolaire, du TENAFEP et de l'Examen d'Etat; (iii) la collecte des données statistiques ainsi que la prise en charge par l'Etat de certains frais scolaires (bulletins). Au niveau des cellules de base (« unités pédagogiques ») implantées au niveau de l'école, le financement de la formation continue pourrait transiter par le même canal. Dans cette optique, les manuels de procédures pour la gestion des ressources contiendraient, pour chaque activité, une ligne budgétaire correspondante.

262. Il reste à signaler que l'Etat a usé de stratégies adéquates pour faire parvenir des subventions mensuelles aux écoles primaires publiques et aux bureaux gestionnaires mécanisés. En effet, depuis 2010, les écoles reçoivent en moyenne l'équivalent de USD 50 et les bureaux gestionnaires USD 300 pour leur fonctionnement. Pour s'assurer que les fonds sont effectivement décaissés chaque mois, le MEPSA a dû intégrer ces subventions dans l'enveloppe salariale. C'est ainsi, écoles et Bureaux gestionnaires reçoivent leurs frais de fonctionnement au même moment que les salaires de leur personnel: c'est un décaissement mécanique qui garantit la régularité. Toutefois, pour l'heure, le système ne prévoit pas la reddition des comptes: les fonds arrivent aux entités déconcentrées sans orientations sur l'éligibilité (définition de critères d'éligibilité) de la dépense et les procédures de gestion.

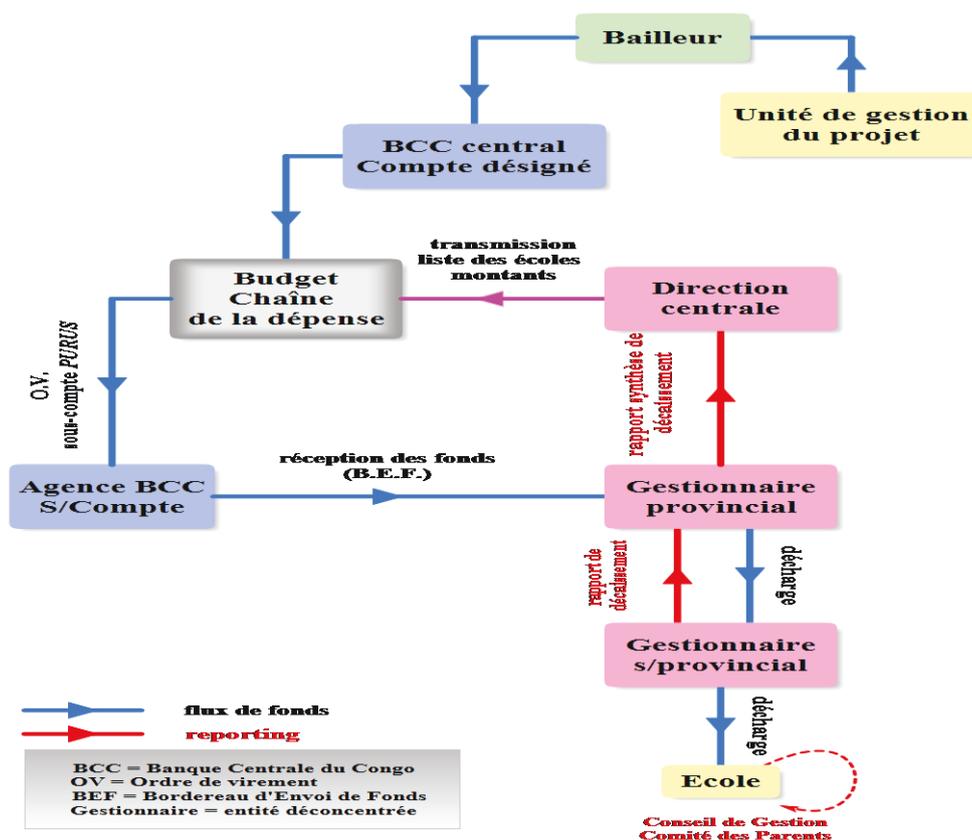
¹ Circuits et procédures utilisés dans les projets PURUS, PUAICF et PARSE (Banque mondiale).

263. L'absence d'un système bancaire développé ne permet pas encore l'ouverture de comptes bancaires pour les écoles. Toutefois, l'ouverture de comptes par les écoles pourrait être expérimentée dans des grands centres urbains. L'ouverture de comptes bancaires pour les bureaux gestionnaires devra être une condition préalable pour l'envoi de fonds à ces instances, ce qui permettra de tracer les mouvements de compte et de clarifier la responsabilité fiduciaire et professionnelle à l'égard des subventions reçues.

264. Des expériences récentes ont démontré que l'immensité du pays et le transport physique d'argent constituent des défis permanents, tout comme plusieurs rapports attestent que les fonds envoyés arrivent à destination (écoles, enseignants). La conduite d'audits indépendants sur chaque décaissement devra conditionner un nouveau paiement lorsque le bilan s'avère positif. Ce mécanisme devrait devenir systématique pour toute subvention transférée aux entités déconcentrées. Dans un contexte caractérisé par des défis structurels, l'inventivité et la flexibilité devraient prévaloir sur des schémas trop rigides. Par exemple, l'utilisation d'agences de transfert d'argent ou des coopératives agréées pourrait devenir une alternative ad hoc dans des coins ciblés.

265. La problématique de la traçabilité des fonds porte aussi sur leur gestion au quotidien. Des manuels de procédures seront développés en s'inspirant de modèles existants. Cela implique la mise en place d'organes de gestion au sein des différentes structures (bureaux gestionnaires, écoles), l'élaboration des prévisions budgétaires alignées sur un plan d'action (lignes budgétaires), la tenue d'une comptabilité, la production de rapports etc.

Figure VI. Flux de fonds et reporting (frais de fonctionnement, projet PURUS)



266. D'autres mécanismes de financement continueront à coexister. Il s'agit notamment des actions ciblées que mènent des ONG internationales ou d'autres institutions qui suivent leurs

propres procédures de décaissement. Le cas des réhabilitations et/ou reconstructions d'écoles avec un appui communautaire est un exemple où la gestion des fonds restera encore entre les mains du bailleur ou de son contractant (ONG).

267. Dans le dispositif actuel, et pour des raisons de risque fiduciaire élevé, il n'est pas envisageable d'imaginer un transfert de cash important à une école, une communauté ou un gestionnaire. Les raisons en sont multiples : (i) absence d'un circuit bancaire développé; (ii) manque de mécanismes décentralisés de transfert d'argent (par exemple, des « chaînes de dépense » provinciales opérationnelles) ; (iii) faiblesse de l'appareil institutionnel existant ; (iv) prévalence d'interactions humaines sans obligation de redevabilité et/ou de performance.
268. Pour l'heure, il semble donc prématuré de pouvoir utiliser un tel circuit. Par contre, et à ce stade, il apparaît plus important et plus réaliste de mettre en place un dispositif capable d'évoluer progressivement vers un système et un mode de pensée plus responsable et comptable qui ne pourra se faire que par étapes.

Suivi-évaluation

269. La mise en place de « contrats de performance » implique de facto le suivi-évaluation des résultats. Plusieurs pistes seront explorées : (i) la conduite d'audits indépendants (en s'inspirant des expériences du passé) sur des échantillons représentatifs certifiant la fiabilité des circuits de transfert de fonds utilisés ainsi que l'éligibilité de la dépense par le bénéficiaire; (ii) la conduite d'une inspection de finances, afin d'analyser et d'améliorer la gouvernance dans la gestion des ressources de l'Etat, y compris les frais scolaires ; (iii) l'instauration d'une culture de performance à travers la réforme du dispositif institutionnel (contraintes administratives, consensus autour des indicateurs de résultats, mise en place de « chaînes de commandement » efficaces, etc.) ; et (iv) l'implication grandissante de la société civile (ONG locales, Associations des parents, COPA, syndicats des enseignants) dans la gestion de l'espace scolaire.
270. Il est attendu que la combinaison de ces activités conduira progressivement à plus de redevabilité dans le secteur. Toutefois, le défi du faire valoir de « la voix » des bénéficiaires dans l'amélioration du service public reste entier. Il ne pourra se réaliser sans conditions préalables, à savoir (i) une analyse du paysage syndical (identification des syndicats représentatifs) ; (ii) une étude sur les Associations des parents (représentativité, lien avec les COPA) ; et (iii) le « mapping » des ONG locales. Ces trois éléments permettront de mieux appréhender la *nébuleuse* de la « société civile » et d'en apprécier forces et faiblesses. Ensuite, ils apporteront l'analyse et les recommandations nécessaires pour la mise en place d'un Observatoire permanent et indépendant de la gouvernance dans le secteur.

L'Observatoire

271. L'Observatoire devrait avoir vocation à se développer en réel contrepoids devant aider l'Etat à améliorer la qualité de son service public. Pour ce faire, son rôle sera défini et son financement assuré. La participation de la société civile aux Commissions provinciales de l'EPSP (parents, syndicats, ONG) pourrait constituer un point de départ pour un virage formel vers une présence plus engagée et plus indépendante. Les études prévues sur les syndicats des enseignants et les Associations des parents se pencheront particulièrement sur (i) leur position ambiguë en tant que bénéficiaires des frais scolaires pour leur fonctionnement (« juge et partie ») ; et (ii) la nature de leurs liens avec les écoles (enseignants et COPA). En effet, une

remise à plat du rôle de ces acteurs importants apparaît comme étant une pré-condition pour le fonctionnement efficace d'un tel Observatoire.

272. Afin d'assurer l'indépendance de l'Observatoire, il apparaît souhaitable, dans un premier temps, que celui-ci soit mis en place et structuré à travers un consortium d'ONG internationales présentes sur le terrain afin de développer et d'asseoir sa maturité. In fine, son fonctionnement devrait être autonome et son financement inscrit dans le budget de l'Etat. La présence sur le terrain de nombreuses associations (de paysans, de femmes, d'entraide, de droits de l'homme etc.) est un indicateur d'une vie associative dynamique et florissante.

Tableau 21 : Coûts du programme 3.3 :

	Activités	Quantité	Coût 2012	Coût 2013	Coût 2014	Coût Total	Unité responsable (niveau central)	Unité d'exécution (décentralisation)	Aspects de gouvernance
Activité 1. Coordination stratégique et opérationnelle du PIE									
1	Renforcement des structures de pilotage et coordination du PIE		747 500	597 200	597 200	1 941 900			
Activité 2. Renforcement du dialogue sectoriel (voir activité 5 dans le sous-programme 3.2)									
2	Activité de dialogue sectoriel		PM	PM	PM	PM			
Activité 3. Mise en œuvre d'un observatoire permanent de la gouvernance du secteur (Activité 7 du Sous- Programme 3.1.)									
3	Fonctionnement de l'observatoire		PM	PM	PM	PM			
Activité 4. Renforcement du dialogue social (Voir Activité 6 dans le sous-programme 3.2)									
4	Activités de dialogue social		PM	PM	PM	PM			
Total sous programme			747 500	597 200	597 200	1 941 900			

ANNEXES

Annexe 1 : Coûts du PIE

	Coûts des Sous-programmes du PIE (USD)	2011/2012	2012/2013	2013/2014	TOTAL 3 ans
1	S/Programme 1.1 : Développement de l'Education Préscolaire	818.000	332.000	332.000	1.482.000
2	S/Programme 1.2 : Universalisation de l'Enseignement Primaire	66.820.429	73.434.860	81.111.290	221.366.579
3	S/Programme 1.3 : Renforcement des capacités d'accueil	29.184.000	62.747.500	71.823.500	163.755.000
4	S/Programme 2.1 : Amélioration de l'efficience interne	4.694.850	4.420.000	4.691.300	13.776.150
5	S/Programme 2.2 : Revalorisation de la fonction enseignante	1.235.000	20.355.000	23.500.000	45.090.000
6	S/Programme 2.3 : Fourniture de supports pédagogiques	130.000	27.270.000	26.000.000	53.400.000
7	S/Programme 2.4 : Optimisation/Actualisation des programmes	1.630.000	1.880.000	1.350.000	4.860.000
8	S/Programme 2.5 : Renforcement de l'ETFP	17.248.000	17.780.000	17.221.500	52.249.500
9	S/Programme 3.1 : Décentralisation	1.540.000	700.000	500.000	2.740.000
10	S/Programme 3.2 : Renforcement de capacités institutionnelles.	16.497.000	18.407.600	17.357.200	52.261.800
11	Pilotage et coordination de la mise en œuvre de la Stratégie	747.500	597.200	597.200	1.941.900
	Coût du PIE hors salaires	140.544.779	227.924.160	244.483.990	612.922.929
	Salaire des enseignants	297.000.000	387.000.000	426.000.000	1.110.000.000
	Salaires non enseignants	26.000.000	28.000.000	30.000.000	84.000.000
	Coût total PIE	463.544.779	64.2924.160	700.483.990	1.806.922.929

Annexe 2 : CADRAGE BUDGETAIRE EPSP

Les hypothèses de mobilisation et d'allocation de ressources internes au secteur de l'EPSP

A. Hypothèse Optimale :

1. Les prévisions du PIB sont celles contenues dans le Rapport du FMI n°11/54 de février 2011 ;
2. Le budget de l'Etat sur ressources propres représente une part du PIB variant de 23% en 2012 et 2013 à 22,6% en 2014 et 2015
3. La part du budget de l'Etat, sur ressources propres, allouée à l'EPSP varie de 11% en 2012 à 15% en 2015. Cela représente une progression d'un peu plus de 1 point de pourcentage par an.
4. Sur ces ressources, la part s'alignant aux dépenses du PIE serait en moyenne de 79%, les 21% devant servir au financement du fonctionnement de l'administration centrale et des administrations déconcentrées du Ministère de l'EPSP
4. Le taux du dollar utilisé dans les calculs = 920 FC.
5. Les montants en F C sont exprimés en milliards et ceux en dollars américains en millions.

Cadrage budgétaire EPSP (Hypothèse optimale)	2012		2013		2014		2015		Total 2012-2014	
	FC	USD	FC	USD	FC	USD	FC	USD	FC	USD
Monnaie										
PIB (milliards FC)	15.963		18.583		21.500		24.815			
Budget Etat sur ressources internes en % du PIB	23%		23%		22,6%		22,6%			
Budget Etat sur ressources internes	3.892		4.274		4.859		5.608			
Part des ressources internes allouée à l'EPSP (%)	11%		13%		14%		15%			
Budget EPSP sur ressources internes	428	394	556	511	680	633	841	774		
Ressources alignées sur le PIE	338	311	439	404	537	494	664	611		
Ressources du PME	22	20	42	40	43	40	*	*		
Ressources extérieures acquises	45		52		57		*		154	
TOTAL RESSOURCES	405	373	533	491	637	585,5	789	726	1575	
Dépenses PIE	520		670		721		*		1911	
GAP de financement	115	106	137	126	84	77	*	*	336	309

B. Hypothèse haute

1. Les prévisions du PIB sont celles contenues dans le Rapport du FMI n°11/54 de février 2011 ;
2. Le budget de l'Etat sur ressources propres représente une part du PIB variant de 23% en 2012 et 2013 à 22,6% en 2014 et 2015
3. La part du budget de l'Etat, sur ressources propres, allouée à l'EPSP varie de 12% en 2012 à 17% en 2015. Cela représente une progression d'un peu plus de 2 points de pourcentage par an.
4. Le taux du dollar utilisé dans les calculs = 920 FC

** Les appuis des bailleurs (projets) sur la période 2012-2014 seraient estimés à 142 millions de USD soit 154 milliards de FC.

5. Dans cette hypothèse, le gap à financer sur 3 ans serait de 230 millions de dollars US ou 250 milliards de FC.

Cadrage budgétaire EPSP (Hypothèse haute)	2012		2013		2014		2015		TOTAL 2012-2014	
	FC	USD	FC	USD	FC	USD	FC	USD	FC	USD
PIB	15.963		18.583		21.500		24.815			
Budget Etat sur ressources internes en % du PIB	23%	23%	23%		22,6%		22,6%			
Budget Etat sur ressources internes	3.892		4.274		4.859		5.608			
Part des ressources internes allouée à l'EPSP (%)	12%	12%	13,5%	13,5%	15%	15%	17%	17%		
Budget EPSP sur ressources internes	476	430	576	530	728	670	953	877		
Ressources alignées sur PIE	370	340	455	419	575	530	667	614		
Ressources PME espérées**	22	20	42	40	43	40	*	*	107	100
Ressources extérieures acquises	45	42	52	48	57	52	*	*	154	142
TOTAL RESSOURCES	437	402	549	507	675	623	732	667	1661	
Dépenses PIE	520		670		721		*		1911	
GAP de financement	83		121		46		*		250	230

Annexe 3 : Tableau des indicateurs de performance du *Programme Infrastructures*

	Indicateurs/ valeur de l'indicateur	2011/2012	2012/2013	2013/2014	Total	Moyen/vérification
	Primaire					
1	Nombre d'écoles à construire/ an	3 340	3 159	2 864	9 363	SIGE
2	Toilettes à construire par an	3 517	2 593	1 875	7 985	SIGE
3	Nombre de salles de classe réhabilitées/an	4 670	4 936	5 164	14 770	Annuaire Statistique
4	% classes en mauvais état réhabilitées/an	10%	16%%	15%3%		SIGE
	Secondaire - cycle d'orientation					
5	Nombre de classes réhabilitées par an	4 819	5 082	5 318	15 219	SIGE
6	Labo et salles spécialisées à construire/an	803	847	886	2 536	SIGE
7	% de salles de classe réhabilitées par an	3%	3%	3%		SIGE
	Secondaire Général et Normal					
8	Salles de classe à réhabiliter par an	3 791	3 997	4 266	12 054	SIGE
9	Labo et salles spécialisées à construire/an	956	1 015	1 091	3 062	SIGE
11	% de salles de classe réhabilitées par an	3%	3%	3%		SIGE

Annexe 4 : Tableau des indicateurs de performance du programme *Efficiace Interne*

	Indicateurs/valeur de l'indicateur	2007-8	2011-12	2012-13	2013-14	Moyen de vérification
	Primaire					
1	Taux de promotion	78%	83%	84%	85%	SIGE
2	Taux de redoublement	15%	11%	10%	10%	SIGE
3	Taux d'abandon	7%	6%	6%	5%	SIGE
4	Taux moyen de réussite TENAFEP					Bureau TENAFEP
	Réinsertion des exclus					
5	Nombre d'enfants récupérés	nd	Nd			SIGE
	Secondaire Cycle d'orientation					
6	Taux de promotion	72%	77%	78%	80%	SIGE
7	Taux de redoublement	19%	14%	13%	12%	SIGE
8	Taux d'abandon	9%	8%	8%	7%	SIGE
	Secondaire (toutes filières)					
9	Taux de survie	77%	80%	81%	82%	SIGE
10	Taux de redoublement	14%	12%	11%	11%	SIGE
11	Taux d'abandon	9%	8%	8%	7%	SIGE

Année de base: 2007/8, source annuaire statistique de l'EPSP

Projections: modèle de simulation EPSS

Annexe 5 : Prévisions des infrastructures à réaliser sur le PIE au cours de la période 2012-2014

Prévisions des infrastructures scolaires sur la période du PIE (2011 -2013)	Constructions nouvelles		Réhabilitation classes		Construction de latrines		Points d'eau dans Les écoles		Labos	Structure formation formateurs
	Ecole primaire	Classes secondair	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire	Ecoles construite	Ecoles réhabilitées	Secondaire	Construction des ICEPS
Besoins pour la mise à niveau	9 364	3 222	4 770	8 418	17 040	3 880	9 364	596	2 536	11
Effet induit gratuité	181	00	00	00	362	00	181	00	00	00
Quantité objectivement réalisable¹	3162	1620	2400	2805	7 286	1293	3343	300	705	3
% Réalisation/besoin	33%	50%	50%	33,30%	42,75%	33,30%	35,70%	70,50%	27,80%	50%
Impact (nombre d'élèves bénéficiaires)	656 400	40 500	84 000	70 125	728 600	129 300	669 600	60 000	176 250	4500 inspect
Intervention d'urgence (Plan de contingence)	120	-	-	-	480	-	120	120	-	00

Annexe 6 : Projection des effectifs par niveau d'enseignement (Prévisions de la Stratégie EPSP)

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16
Pré-primaire						
Total	583 091	725 721	876 634	1 036 207	1 204 830	1 382 912
Public	141 986	166 068	191 506	218 362	246 699	276 582
Privé	441 105	559 654	685 128	817 845	958 131	1 106 330
Primaire						
Total	13 409 753	14 575 258	15 657 027	16 646 256	17 518 751	18 277 839
Public	12 268 798	13 377 452	14 399 512	15 336 527	16 159 788	16 872 074
Privé	1 140 955	1 197 805	1 257 515	1 309 729	1 358 963	1 405 765
Secondaire 1er cycle						
Total	1 807 331	2 037 899	2 280 287	2 537 777	2 825 845	3 129 925
Public	1 595 435	1 790 680	2 000 714	2 224 744	2 475 303	2 739 076
Privé	211 895	247 218	279 573	313 032	350 542	390 849
Secondaire 2ième cycle						
Total	1 783 668	2 070 804	2 379 928	2 716 945	3 086 777	3 519 549
Public	1 516 118	1 760 184	2 022 939	2 309 403	2 623 760	2 991 617
Privé	267 550	310 621	356 989	407 542	463 017	527 932

Annexe 7 : Proportionnalité des coûts par niveau d'enseignement public (en % du coût total) dans la Stratégie EPSP

¹ Les capacités actuelles du secteur des BTP ont conduit à être plus réaliste par rapport à la satisfaction des besoins

Année scolaire	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16
Enseignement primaire	61,0%	60,5%	58,5%	56,7%	54,6%	52,8%
Enseignement secondaire 1er cycle	14,8%	14,6%	14,8%	14,9%	15,1%	15,4%
Enseignement secondaire 2ième cycle	17,3%	18,5%	20,5%	22,5%	24,5%	26,2%
Éducation préscolaire	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Dépenses transversales	6,4%	6,0%	5,7%	5,5%	5,3%	5,1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Annexe 8: Coûts des sous-secteurs de l'EPSP dans la Stratégie Sous sectorielle, selon les besoins projetés sur la période 2010-2011 à 2015-2016 (en USD)

Année scolaire	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16
A. Pré-primaire (public)	1 843 317	2 211 112	2 735 261	3 333 565	4 036 750	4 863 128
Coûts courants	1 843 317	2 211 112	2 735 261	3 333 565	4 036 750	4 863 128
Construction et autres coûts d'investissements	0	0	0	0	0	0
Coût unitaire	16	18	20	22	24	26
Salaires personnel en % des coûts totaux courants	98%	98%	98%	98%	98%	98%
Coûts courants en % du total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
B. Primaire (public)	226 818 938	285 116 873	326 647 729	374 666 435	419 520 693	473 833 168
Coûts courants	195 076 597	255 595 985	299 243 127	349 918 777	397 315 639	446 911 062
Construction et autres coûts d'investissements	31 742 341	29 520 888	27 404 602	24 747 658	22 205 054	26 922 107
Coût unitaire	18	21	23	24	26	28
Salaires enseignants en % des coûts totaux courants	74%	78%	79%	79%	81%	82%
Coûts courants en % du total	86%	90%	92%	93%	95%	94%
C. Secondaire 1er (public)	55 238 564	68 787 471	82 532 078	98 141 855	116 130 017	138 138 234
Coûts courants	48 944 977	62 124 815	75 530 865	90 455 529	108 142 270	128 394 738
Construction et autres coûts d'investissements	6 293 587	6 662 656	7 001 213	7 686 327	7 987 747	9 743 496
Coût unitaire	35	38	41	44	47	50
Salaires enseignants en % des coûts totaux courants	95%	95%	95%	95%	95%	95%
Coûts courants en % du total	89%	90%	92%	92%	93%	93%
D. Secondaire 2^e cycle (public)	64 269 820	87 358 691	114 512 553	148 353 678	187 861 949	235 321 912
Coûts courants	55 249 985	77 546 101	103 735 264	136 461 930	174 036 260	222 301 375
Construction et autres coûts d'investissements	9 019 834	9 812 590	10 777 288	11 891 748	13 825 689	13 020 538
Coût unitaire	42	50	57	64	72	79
Salaires enseignants en % des coûts totaux courants	95%	95%	95%	95%	95%	95%
Coûts courants en % du total	86%	89%	91%	92%	93%	94%
E. Dépenses transversales	23 847 873	28 080 515	31 842 759	36 214 651	40 780 038	45 973 033
Coûts courants	21 679 885	25 527 741	28 947 962	32 922 410	37 072 762	41 793 667
Coûts investissements	2 167 988	2 552 774	2 894 796	3 292 241	3 707 276	4 179 367
GRAND TOTAL	372 018 512	471 554 662	558 270 380	660 710 184	768 329 447	898 129 476
<i>Coûts courants</i>	336 085 174	434 657 492	518 846 502	618 806 367	723 467 227	844 263 968
<i>Coûts investissements</i>	35 933 338	36 897 170	39 423 878	41 903 817	44 862 220	53 865 507

Annexe 9: Indicateurs clés du PIE et de la Stratégie

Indicateurs clés	2006	2010	2015
Taux brut de préscolarisation	2,6%	3%	8%
Taux brut d'admission en 1 ^{ère} année du primaire	104%	107,7%	110%
Taux brut de scolarisation primaire	83,4%	90,8%	110%
Taux d'achèvement au primaire	49,6%	56,7%	75%
Taux de redoublement primaire	15,9%	14,12%	10%
Proportion de filles dans le primaire	40%	46,28%	50%
Ratio élèves/maître au primaire	38	39	40
Salaires moyen enseignant en part du PIB/habitant	3,1	3,43	3,50
Taux de transition primaire – cycle d'orientation	71,3%	71%	75%
Taux brut de scolarisation au secondaire	39,3%	36,5%	50%

Annexe 10 : Projections des besoins en enseignants et salles de classe dans la Stratégie EPSP

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16
Pré-primaire (public)						
Nb de postes d'enseignants requis	3 805	4 233	4 681	5 152	5 646	6 163
Besoin en nouveaux postes d'enseignants	522	555	590	627	665	704
Nb de postes de non enseignants requis	1 384	1 540	1 704	1 876	2 057	2 246
Besoin en nouveaux postes de non enseignants	190	202	215	228	242	257
Total enseignants et non enseignants	5 178	5 763	6 377	7 021	7 697	8 406
Primaire (public)						
Nb de postes d'enseignants requis	296 914	318 080	336 495	352 334	365 076	374 935
Besoin en nouveaux postes d'enseignants	39 185	37 070	35 240	33 455	30 996	28 606
Nb de postes de non enseignants requis	51 249	54 902	58 081	60 814	63 014	64 715
Besoin en nouveaux postes de non enseignants	6 764	6 399	6 083	5 775	5 350	4 938
Total enseignants et non enseignants	348 163	372 982	394 576	413 148	428 089	439 650
Nombre de salles de classe	290 837	311 331	329 075	344 244	356 334	365 562
Salles de classe à construire par an	23 637	26 721	24 325	22 053	19 217	16 539
Secondaire 1^{er} cycle (public)						
Nb de postes d'enseignants requis	87 799	94 874	102 132	109 501	117 550	125 587
Besoin en nouveaux postes d'enseignants	8 756	9 922	10 322	10 654	11 576	11 805
Nb de postes de non enseignants requis	19 260	20 812	22 405	24 021	25 787	27 550
Besoin en nouveaux postes de non enseignants	1 921	2 177	2 264	2 337	2 539	2 590
Enseignants et non enseignants	107 059	115 687	124 537	133 521	143 337	153 137
Nombre de salles de classe	40 845	44 769	48 874	53 129	57 818	62 607
Salles de classe à construire par an	4 209	4 819	5 082	5 318	5 845	6 042
Secondaire 2e cycle (public)						
Nb de postes d'enseignants requis	98 103	116 923	138 070	162 100	185 068	212 052
Besoin en nouveaux postes d'enseignants	19 282	22 328	25 289	28 893	30 520	33 346
Nb de postes de non enseignants requis	22 498	27 294	32 861	39 403	45 998	53 983
Besoin en nouveaux postes de non enseignants	4 723	5 615	6 553	7 723	7 975	9 605
Total enseignants et non enseignants	109 031	129 943	153 441	180 142	205 661	235 643
Nombre de salles de classe	35 796	41 435	47 480	54 046	61 225	69 610
Salles de classe à construire par an	5 827	6 468	6 995	7 646	8 404	9 777

Annexe 11 : Progrès récents dans le secteur de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (données des annuaires statistiques 2008, 2009 et 2010)

Primaire et secondaire.	2008	2009	2010
Nombre d'élèves du primaire	9 973 365	10 244 086	10 572 422
Taux d'accès en 1 ^{ère} année du primaire	115,1%	112%	107,7%
Taux net d'admission en 1 ^{ère} année prim.	30,55%	43,12%	50%
Taux d'achèvement du primaire	53,9%	56,3%	56,7%
TBS au primaire	90,7%	90,3%	90,8%
Proportion de filles au primaire	45,5%	45,9%	46,28%
Taux de redoublement au primaire	16,02%	15,07%	14,12%
Nombre d'enseignants au primaire	255 594	274 453	285 620
Enseignants à recruter par an au primaire	18 100	19 300	21 500
Nombre d'élèves au secondaire	3 113 803	3 398 550	3 484 459
TBS au secondaire	41,9%	40%	36,5%
Nombre d'enseignants au secondaire	188 808	212 732	218 320
Part de l'ETFP dans le Secondaire	18,8%	18,2%	18,4%

Annexe 12 : LISTE DES COUTS UNITAIRES DES ACTIVITES DU PIE

NIVEAU	NATURE DE L'ACTIVITE	COUT UNITAIRE en USD	Nature de la dépense	OBSERVATIONS
PRESCOLAIRE	1. Appui aux AGR	500	ECE	Par ECE
	2. Mise à disposition d'un vélo	150	Achat + transport + kit entretien	
	3. Manuel de l'éducatrice	23	Production et distribution	
	4. Campagne de sensibilisation	4	Diffusion par radio communautaire	
PRIMAIRE	1. Rémunération de l'Enseignant	63	Salaire mensuel moyen	
	2. Fonctionnement Ecole	100	Allocation mensuelle	Coût par école
	3. Fonctionnement Bureau gest.	625	Allocation mensuelle	
	4. Bulletin scolaire	0,3		Par élève
	5. Prime d'assurance	0,11		Par élève
	6. TENAFEP	4		Coût par élève
	7. Matériel didactique	1400		Coût par école
	8. Construction école	50.000	6 classes + 1 bureau + 1 magasin	Approche classique
	9. Equipement d'une école	5.000	Bancs, tables, chaises	Approche classique
	10. Réhabilitation (salle de classe)	2.000		Coût par classe
	11. Construction d'une école	25.000	Coût par école de 6 classes	Approche communautaire
	12. Equipement d'une école	3.000	Bancs pupitres	Approche communautaire
	13. Equipement classe réhabilitée	500	Bancs pupitres	
	14. Construction blocs latrines (2 cabines)	1.500	Latrines sèches avec toiture	
	PRIMAIRE (Suite)	15. Installation points d'eau	1.000	(puits, branchement au réseau, source aménagée)
16. Santé scolaire		200	Déparasitage et dépistage + micronutriments et pharmacie scolaire	Coût par école
17. Récupération des enfants scolaires		50	Fournitures scolaires	Coût par élève
18. Acquisition des kits pour la formation		500	Radio, documents, collation	Coût par école

	continue			
	19. Livre de lecture et calcul 1ère, 2ème, 3ème et 4ème	2	Achat et distribution	Coût par livre
	20. Livre de lecture et calcul 5ème et 6ème années	2,5	Achat et distribution	Coût par livre
	21. Livre sciences et éveil 3 –6ème années	2,5	Achat et distribution	Coût par livre
	22. Guide pédagogique	2,5	Achat et distribution	Coût par livre
	23. Dépense Elève pour les ménages	27		Coût annuel pour un ménage
SECONDAIRE	1. Construction classes nouvelles	8.000	Coût par salle de classe	Approche classique
	2. Equipement	500	Coût par salle de classe	Approche classique
	3. Réhabilitation	2.000	Coût par salle de classe	Approche classique
	4. Locaux scientifiques (labo)	7.000	Coût par salle de classe	Approche classique
	5. Equipement bloc scientifique	2.000	Coût par salle de classe	Approche classique
	6. Construction blocs latrine	2.000	Coût par bloc	
	7. Construction dortoir dans les IFCEP	1.000.000	Coût pour 350 chambres	
	8. Equipement dortoir dans les IFCEPS	105.000	Lits, matelas, petite table/chaise (350 chambres)	
	9. Construction auditoire	250.000	Capacité 350 étudiants	
	10. Equipement auditoire	35.000		
	11. Matériel didactique et fonctionnement IFCEPS	105.000		
	12. Dépense par Elève pour les ménages	48		Coût annuel pour un ménage
ETFP	1. Réhabilitation et équipement de centres de référence ETFP	140.000		Coût par centre
	2. Construction salle de classe	7.000		Coût par salle de classe
	3. Equipement de salle construite ou réhabilitée	1.500	Bancs pupitres, tabourets, autres	y compris locaux scientifiques

	4. Construction locaux scientifique (labo)	10.000	Par salle scientifique	
	5. Réhabilitation de classe	3.000		
	6. Construction blocs latrines	3.000		
	7. Kit ouvrages de référence	810		Coût par école
	8. Matière d'œuvre	5.000	Forfait par école	Coût par école
	9. Dépense par Elève pour les ménages	52		Coût annuel pour un ménage
TRANSVERSA L				
	1. Service consultant international	1.000	Prestations	Coût par jour
	2. Service consultant national	500	Prestations	Coût par jour
	3. Annuaire statistiques	7	Reproduction	Coût moyen par exemplaire
	4. Expérience pilote de formation continue	1.400	Organisation, production des modules, déroulement des activités	Coût annuel par école

Annexe 13

LISTE DES COUTS UNITAIRES DES ACTIVITES DU PIE EN USD

NIVEAU	NATURE DE L'ACTIVITE	COUT UNITAIRE	Nature de la dépense	OBSERVATIONS
PRESCOLAIRE	5. Appui aux AGR	500	Activité génératrice de revenu adaptée au milieu	Par ECE
	6. Mise à disposition d'un vélo	150	Achat + transport + kit entretien	
	7. Manuel de l'éducatrice	23	Production et distribution	
	8. Campagne de sensibilisation	4	Par diffusion via radio communautaire	
PRIMAIRE	24. Rémunération de l'Enseignant	70	Salaire mensuel moyen	
	25. Fonctionnement Ecole	100	Allocation mensuelle	Coût par école
	26. Fonctionnement des Bureaux gestionnaires	625	Allocation mensuelle	
	27. Bulletin scolaire	0,3	Forfait par élève	Par élève
	28. Prime d'assurance	0,11	Dotation forfaitaire par élève	Par élève
	29. Organisation de l'examen du TENAFEP	4	Dépense moyenne par élève	Coût par élève
	30. Matériel didactique	1400	Dotation moyenne par école primaire	Coût par école
	31. Construction école	50.000	6 classes + 1 bureau-directeur, 1 magasin	Approche classique
	32. Equipement d'une école	5.000	Bancs, tables, chaises	Approche classique
	33. Réhabilitation (salle de classe)	2.000	Réfection du toit, du sol ou autre	Coût par classe
	34. Construction d'une école	25.000	Coût par école de 6 classes	Approche communautaire
	35. Equipement d'une école	3.000	Moyenne de 150 bancs pupitres par école	Approche communautaire
36. Equipement classe réhabilitée	500	Moyenne de 15 bancs pupitres		

			réfectionnés	
	37. Construction blocs latrines (2 cabines)	1.500	Latrines sèches avec toiture	
	38. Installation points d'eau	1.000	(puits, branchement au réseau, source aménagée	Coût par école
	39. Dotation programme santé scolaire	200	Déparasitage et dépistage + micronutriments et pharmacie scolaire	Coût par école
	40. Récupération des enfants scolaires	50	Forfait pour achat fournitures scolaires	Coût par élève
	41. Acquisition des kits pour la formation continue	500	Poste de radio, documents, collation, autre	Coût par école
	42. Livre de lecture et calcul 1ère, 2ème, 3ème et 4ème	2	Achat et distribution d'un livre	Coût par livre
	43. Livre de lecture et calcul 5ème et 6ème années	2,5	Achat et distribution	Coût par livre
	44. Livre sciences et éveil pour les 3è-4è-5è-6ème années	2,5	Achat et distribution	Coût par livre
	45. Guide pédagogique	2,5	Achat et distribution	Coût par livre
	46. Dépense Elève pour les ménages	27	Uniforme scolaire, cahiers, crayons, autre	Coût annuel pour un ménage
SECONDAIRE				
	12. Construction classes nouvelles	8.000	Coût par salle de classe	Approche classique
	13. Equipement	500	Coût par salle de classe	Approche classique
	14. Réhabilitation	2.000	Coût par salle de classe	Approche classique
	15. Locaux scientifiques (labo)	7.000	Coût par salle de classe	Approche classique
	16. Equipement bloc scientifique	2.000	Coût par salle de classe	Approche classique
	17. Construction blocs latrine	2.000	Coût par bloc	
	18. Construction dortoir dans les IFCEP	1.000.000	Coût pour 350 chambres	
	19. Equipement dortoir dans les IFCEPS	105.000	Lits, matelas, petite table/chaise (350 chambres)	
	20. Construction auditoire	250.000	Capacité 350 étudiants	
	21. Equipement auditoire	35.000	Bancs pupitres, Bureau professeur,	
.11. Matériel didactique et fonctionnement IFCEPS	105.000			

	12. Dépense par Elève pour les ménages	48		Coût annuel/ ménage
ETFP				
	10. Réhabilitation et équipement de centres de référence ETFP	140.000		Coût par centre
	11. Construction salle de classe	7.000		Coût par salle de classe
	12. Equipement de salle construite ou réhabilitée	1.500	Bancs pupitres, tabourets, autres	y compris locaux scientifiques
	13. Construction locaux scientifique	10.000	Par salle scientifique	
	14. Réhabilitation de classe	3.000		
	15. Construction blocs latrines	3.000		
	16. Kit ouvrages de référence	810		Coût par école
	17. Matière d'œuvre	5.000		Coût par école
	18. Dépense par Elève pour les ménages	52		Coût annuel/ ménage
TRANSVERSAL				
	5. Service consultant international	1.000	Prestations	Coût par jour
	6. Service consultant national	500	Prestations	Coût par jour
	7. Annuaire statistiques	7	Reproduction	Coût moyen par exemplaire
	8. Expérience pilote de formation continue	1.400	Organisation, production des modules, déroulement des activités	Coût annuel par école

